

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

4^{ème} **RAPPORT NATIONAL**

SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Année 2002

**IMPRIME AU
CONSEIL NATIONAL
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

[A3]01/AS/23S/CNES/CDH/27.04.2005

Sommaire

LETTRE DU PRESIDENT	01
NOTE METHODOLOGIQUE.....	03
PREAMBULE.....	07
INTRODUCTION.....	10

PREMIERE PARTIE :

LES STRUCTURES DETERMINANTES DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Chapitre 1 : *Le cadre macro-économique*

1.1- Présentation	19
1.2- Croissance économique	25
1.3- Monnaie et finances publique	29
1.4- Echanges extérieurs.....	32

Chapitre 2 : *La démographie*.....

2.1- Espérance de vie	37
2.2- Mortalité.....	37
2.3- Fécondité.....	39
2.4- Répartition spatiale	39

Chapitre 3 : *Les institutions politiques, droits des citoyens, droits de l'homme*.....

3.1- Droits de l'Homme et gouvernance.....	42
3.2- Cadre juridique général de la protection des droits de l'Homme.....	46
3.3- Champ d'observation des droits de l'Homme à travers les indicateurs.....	49

DEUXIEME PARTIE :

LE MODELE SOCIAL ALGERIEN ET LA REPARTITION DES RICHESSES

Chapitre 1: *L'évolution de la situation sociale*.....

1.1 : Pauvreté et inégalités	63
1.2 : Redistribution et transferts sociaux	83

Chapitre 2 : Évolution des principaux indicateurs de développement humain.....	89
2.1 : Santé.....	89
2.2 : Education	101
2.3 : Emploi et chômage.....	128
2.4 : Cadre de vie	144
Chapitre 3 : Réalisation des objectifs du Millénaire	161
1: Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine	161
2 : Objectifs , cibles et indicateurs.....	162
3 : Situation en 2002.....	167
4 : Un programme pour accélérer le développement humain : pour une mobilisation plus accrue.	168
CONCLUSION GENERALE	177
ANNEXES	185
.....	
PV D'ADOPTION	243
.....	

La lettre du Président du CNES

En optant pour une production annuelle du rapport national sur le développement humain et la création d'une commission spécialisée, conçue à cet effet, le CNES, encouragé par l'accueil favorable réservé aux trois premiers rapports, élaborés sous son égide, entend contribuer à l'affinement des instruments d'observation, d'analyse et d'évaluation des politiques publiques, fournissant ainsi les bases objectives à la concertation et au dialogue social. Si elle confirme l'aspiration du CNES à s'approprier les débats de société, tout en s'inscrivant au cœur des procédures d'évaluation, l'entreprise n'en est pas moins périlleuse. Il importe, en premier lieu, de ne pas se soustraire aux impératifs rigoureux de mesure quantitative et qualitative de l'impact réel sur les citoyens des politiques et programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Certes, la composante du CNES le prédispose à cet exercice, aidé en cela par une contribution active et permanente de plusieurs administrations et institutions, conférant une base élargie à une évaluation pluraliste. L'élaboration de ce 4^{ème} R.N.D.H a, dans ce contexte, bénéficié d'une capitalisation des réflexions engagées ici et là, au plan national, pour projeter un regard purement interne, mais serein et apaisé sur l'état du développement humain dans notre pays.

Ce 4^{ème} R.N.D.H n'a en effet reçu aucun soutien de la part du PNUD, dont le représentant à Alger s'est érigé en censeur partial et méprisant. Dans ces circonstances, était-il présomptueux de vouloir se réapproprier le droit à l'autoévaluation, tout en souscrivant à une critériologie internationale, fût-elle contestable, tout au moins en partie ? Encore convient-il de s'y employer sans complaisance ni autosatisfaction béate et d'éviter le double écueil du bricolage conceptuel et de l'habillage idéologique. Beaucoup d'efforts restent à accomplir pour parvenir à une maîtrise sans faille de toutes les composantes du champ couvert par le développement humain. Mais il faudra tendre sans relâche et résolument vers cet objectif et tracer une voie féconde dans cette direction.

Dans cette optique, 2002 dégage déjà plusieurs enseignements. Dominée par la mise en œuvre d'un important programme de soutien à la relance, cette année constitue une étape charnière, par divers aspects, mais notamment par le divorce d'avec les prescriptions standard iniques et archaïques du programme d'ajustement structurel, sous la houlette du F.M.I, lui même qualifié par un prix NOBEL d'économie, de « curieux mélange d'idéologie et de mauvaise économie ».

L'action menée contre les désajustements sociaux, inhérents à la politique d'ajustement structurel, se cristallise autour d'une impulsion budgétaire vigoureuse, bien que manquant de profondeur stratégique. 2002 aura vu cohabiter aisance financière et persistance du chômage de masse et de la pauvreté, structurellement corrélés. La croissance enregistrée, encourageante par ailleurs, ne permet pas de renverser radicalement l'involution sociale de toute une décennie. Si elle venait à se raffermir et à perdurer, elle ouvrirait incontestablement des perspectives plus prometteuses, y compris en termes de développement humain. Il nous appartient d'y être attentifs et de nous mobiliser dans une lutte sans merci contre le chômage, la précarité et la pauvreté.

Décembre 2003



Le Président du CNES

Mohamed Salah MENTOURI

Note Méthodologique
*Relative au 4^{ème} Rapport National
sur le Développement Humain*

L'accueil favorable réservé aux trois rapports nationaux sur le développement humain, produits par le Conseil National Economique et Social, a largement favorisé la décision, prise par le bureau de notre institution, de poursuivre dans cette voie, en pérennisant ce type de production sur la base d'une périodicité annuelle.

Cette mission a été confiée à une Commission Spécialisée créée à cet effet. Cette décision implique l'urgente nécessité de s'organiser en conséquence et de mettre en place le cadre le plus approprié pour l'élaboration régulière et judicieuse d'un tel rapport.

Il s'agit essentiellement, en l'occurrence, de se doter d'une structure souple et flexible ayant pour objectif la concertation suivie avec les partenaires du CNES que sont, notamment, les administrations centrales, l'ONS et toutes les institutions nationales en charge de la mise en œuvre des politiques économiques et sociales ainsi que de leur évaluation.

L'option ainsi retenue commande prioritairement que soient délimités et définis les axes fondamentaux de travail en vue d'établir une grille référentielle commune susceptible de conférer aux activités de chacune des parties concernées, un triple aspect de commodité, de cohérence et d'efficacité.

Dès lors, et c'est le but de la présente note, se pose la question préjudicielle de savoir comment souscrire aux impératifs de mesure quantitative et qualitative de l'impact réel sur les citoyens des politiques et programmes mis en œuvre par les pouvoirs publics, et par voie de conséquence, de quelle manière procéder à l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain.

Les trois rapports précédents, eu égard à la densité des échanges de vue auxquels ils ont pu donner lieu, ont livré les contours d'une problématique de base en la matière et les mécanismes nécessaires à son développement.

Il ne s'agit point ici de faire état de l'ensemble des éléments constitutifs du RNDH dont le champ d'emprise est au demeurant très vaste, mais de proposer les outils indispensables à la confection d'un dossier aussi important que complexe.

En droite ligne de l'article 29 du décret présidentiel portant création du Conseil National Economique et Social, qui stipule que « pour l'accomplissement de ses missions, le Conseil dispose des informations, rapports et données statistiques qui lui sont communiqués par les institutions publiques ainsi que par les organisations, associations et entreprises », il importe de fixer une démarche globale impliquant la mise en œuvre d'un système national d'information annuel multisectoriel en liaison avec les indicateurs du développement humain.

La pertinence d'un tel travail réside dans la concertation et le partenariat actifs entre les membres du CNES, les différents organismes et institutions concernés par le développement humain.

Les uns et les autres se trouvent interpellés pour formuler leurs actions et contributions avec le plus de précision possible. Au-delà des informations chiffrées nécessaires à l'actualisation des données, la contribution devra également porter sur la production des analyses propres à chacun des secteurs.

Le fil conducteur devant aider à la quête des données obéit à quelques ancrages principaux :

La stratégie de développement humain est à cerner à partir de la définition initiale telle que précisée par le Rapport Mondial sur le Développement Humain : « Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaisantes, de nombreuses possibilités restent inaccessibles ».

L'Indice de Développement Humain (IDH) doit donc être considéré comme une mesure des aptitudes humaines à vivre longtemps et en bonne santé, à communiquer et à participer à la vie de la communauté, et à disposer de ressources suffisantes pour s'assurer une vie convenable.

L'IDH, indicateur composite comportant les trois éléments clés, la longévité – l'instruction et le revenu, ne doit pas être considéré comme figé, mais doit être perçu comme un instrument de mesure dynamique, en constante évolution, et donc comme ne traduisant jamais parfaitement le concept de développement humain.

Il faut avoir à l'esprit une tendance lourde contemporaine, celle de la détermination des citoyens à participer aux événements et aux processus qui modulent leur vie et qui conditionnent leur destin. Ce faisant, ce désir d'améliorer les chances des populations fait incomber à l'Etat certaines obligations, et notamment celles :

- de libérer l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise des individus ;
- de mettre en œuvre des méthodes participatives qui favorisent le développement ;
- d'assurer la sécurité des personnes et les mettre au cœur du développement ;
- de démarginaliser les groupes et individus.

A la lumière de ces quelques indications, il s'agit, en application de la périodicité annuelle retenue pour le RNDH, de déterminer s'il y a eu progrès, stagnation ou régression pour l'année de référence, en tenant évidemment compte des pondérations à apporter dans chaque cas de figure.

Quel que soit le domaine considéré, l'effort à accomplir réside dans la série de questionnements à soulever et dans les réponses à leur apporter pour conduire un travail de recherche minutieux, d'analyse et d'évaluation objectives et rationnelles.

Le RNDH peut chaque fois se nourrir des travaux du CNES sur la conjoncture, sur ceux traitant des questions économiques et sociales, des bilans des secteurs et de toutes études utiles émanant d'organismes spécialisés.

Il apparaît clair que le soubassement du RNDH annuel repose avant tout sur l'élaboration d'un état des lieux national sur le développement humain qui signale les progrès accomplis et le chemin qui reste à parcourir par rapport à l'année écoulée.

La technique d'un cahier journal pour l'année témoin et pour l'année suivante constitue à coup sûr un procédé qui permet de consigner au fur et à mesure toutes les indications susceptibles d'être exploitées au moment opportun et partant, de faciliter à l'avenir l'élaboration des prochains RNDH.

C'est en inscrivant les différentes institutions et organismes dans le processus d'enregistrement continu des données nécessaires à l'établissement du rapport annuel sur le développement humain qu'il devient plus aisé, le moment voulu, de dresser des tableaux synoptiques comportant à tout le moins, les deux rubriques relatives aux progrès et aux manques pour chacun des indicateurs.

En d'autres termes, la gestion du processus du développement requiert l'existence d'un tableau de bord lumineux ou mieux, la mise au point d'un logiciel RNDH où les indicateurs élémentaires en nombre suffisant et non excessif faciliteront les mécanismes de formulation et d'exécution des politiques de développement.

Sans recourir systématiquement au choix d'un thème principal supportant le Rapport National sur le Développement Humain, il est possible, chaque fois que de besoin, d'ancrer les analyses et les évaluations des données recueillies aux processus qui favorisent précisément le développement en général, et notamment, à titre indicatif :

l'approche participative et constructive perçue sous l'angle d'une exhortation à la libération de l'initiative humaine, et d'une décentralisation qui implique la contribution des parties concernées à la prise de décision ;

le degré de prise en charge des vrais besoins des populations par les pouvoirs publics ; les impacts des actions engagées en faveur des personnes défavorisées, démunies, des groupes marginalisés et des opérations initiées en matière de lutte contre la pauvreté et de réponse aux situations d'urgence ;

l'appréciation des efforts accomplis pour l'amélioration et la promotion des conditions de vie des citoyens à travers le degré de concrétisation des programmes et projets mis en œuvre dans le cadre du développement économique et social du pays ;

le niveau d'efficacité des méthodes et procédures de gestion mises en place pour le règlement des problèmes auxquels se trouvent confrontées les catégories de populations, et principalement les couches les plus vulnérables ;

*le renforcement des institutions de la société civile et l'état des aspirations et attentes de la population
concernant l'emploi, la santé, le logement, les revenus et au regard de la qualité des prestations
offertes ...*

*Ces quelques repères sont destinés à fournir les éléments constitutifs du cadrage, du support et de la trame du
RNDH annuel.*

Mars 2003

Alger, le 16



Le Président du CNES

Mohamed Salah MENTOURI

PREAMBULE

Par résolution du 20 janvier 2003, le bureau du CNES a décidé la création d'une Commission spécialisée du développement humain, dénommée « Commission RNDH ».

« Elle a pour mission d'élaborer un rapport annuel sur le développement humain. Dans ce cadre, elle est chargée de recueillir et d'analyser, en relation avec les institutions nationales concernées, toutes données et informations nécessaires à la production dudit rapport. »

Cette décision consacre la continuité dans le processus de production du RNDH entamé en 1998, d'une part, et la promotion de la dynamique qui a prévalu lors de l'élaboration des précédents rapports, caractérisée essentiellement par le dialogue constructif et l'esprit du travail en commun, d'autre part.

Au demeurant, la périodicité pour la réalisation d'un tel travail est une mesure opportune qui va permettre d'approfondir et d'amplifier davantage encore la concertation, avec pour souci l'amélioration permanente.

Le 4^{ème} RNDH s'inscrit naturellement dans cette perspective. En prenant en charge les faits enregistrés durant l'année 2002, il s'agit de les inscrire dans la problématique universelle basée sur un faisceau d'indicateurs de mesure du développement humain avec, à l'évidence, la préoccupation constante centrée sur les réalités nationales.

Il importe de souligner, à cet égard que des événements internationaux importants ont marqué l'année 2002, et notamment :

- la Conférence internationale sur le financement du développement en mars 2002 à Monterrey ;

- le Sommet Mondial pour le développement durable et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, en septembre 2002 ;

- la 8^{ème} Rencontre d'Alger de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), sur le thème : la lutte contre la pauvreté par le développement durable : pour une approche en partenariat, et dont les travaux préparatoires se sont déroulés en juin et décembre 2002.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler, de manière succincte, les idées-force développées dans les trois RNDH précédents pour mieux saisir l'articulation entre eux et faciliter une compréhension pertinente du 4^{ème} RNDH, situant ainsi cet exercice dans le futur.

Les deux premiers rapports de 1998 et de 2000 ont traité respectivement de la « pauvreté » et de « la question de la politique sociale dans la phase de transition vers l'économie de marché et les effets des programmes d'ajustement structurel sur la sphère sociale et sur le niveau de développement humain ».

Un regard critique a été porté, à cet effet, sur les approches que développent les institutions internationales à propos des problèmes rencontrés par les pays en voie de développement et en transition vers l'économie de marché.

Dans un souci d'approfondissement de la réflexion, d'évaluation et de meilleure gouvernance, le troisième RNDH s'est appuyé sur le thème central relatif au « budget social de la nation, en tant qu'instrument au service du développement humain » et a examiné les conditions de redistribution de la richesse nationale et de l'efficacité des mesures destinées à réduire les inégalités et à assurer aux citoyens un accès équitable aux différents services publics..

Ce rapport a fait apparaître les avantages d'une approche intersectorielle du développement humain et la nécessité de perpétuer les traditions de dialogue et du débat d'idées. En d'autres termes, chaque secteur et tous à la fois sont les composantes essentielles du développement humain qui justifie leur finalité.

Le 4^{ème} Rapport s'inscrit en droite ligne de la perception illustrée par les rapports précédents. Il convient de souligner, à cet égard, d'éviter d'imputer aux mesures prises en cours d'année l'amélioration des indicateurs de développement humain. Celui-ci, multidimensionnel porte sur des faits non conjoncturels et leur état, pour une année, est le résultat des actions antérieures. Les mesures prises, aujourd'hui, tracent les contours de l'avenir.

En effet, aucune des composantes de l'IDH et des autres indicateurs n'est conjoncturelle. Leurs mouvements relèvent des cycles moyens et longs de l'Histoire.

L'élaboration du présent Rapport qui n'a pas mis en exergue un thème central, a privilégié la concertation avec les secteurs dont les contributions sur les faits saillants de l'année 2 002 ont permis de faire émerger et de promouvoir un processus pertinent d'appréciation des politiques publiques basé sur une approche d'évaluation collective.

Les impulsions budgétaires et l'implication des pouvoirs publics ont généré en 2 002 une dynamique qu'il est important de prolonger au niveau des politiques sectorielles dans le cadre du développement humain.

Le CNES tient à remercier tous ceux qui ont contribué à la production de ce quatrième Rapport qui appréhende les différents indicateurs du développement humain sous l'angle de la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens et de leur impact réel sur le bien-être et le progrès.

INTRODUCTION

Le RNDH 2002 vise un double objectif : celui de donner une image de l'évolution du développement humain en Algérie au cours de l'année étudiée et celui de poursuivre l'effort d'évaluation de l'adaptation des différents indicateurs du développement humain aux réalités et aspirations nationales.

Dans cette perspective il convient, d'éviter, notamment trois écueils que la lecture et les débats ouverts par les précédents rapports ont fait apparaître:

- 1- Projeter, sur l'année étudiée, des faits qui se sont déroulés plus tard au risque de déformer la situation économique et sociale telle que vécue par les acteurs sociaux ; une démarche a posteriori qui conduirait inévitablement à une vision prospective artificielle des événements.
- 2- Présenter une photographie froide de la réalité saisie au cours de l'année étudiée qui reviendrait à se contenter d'une énumération d'indicateurs statistiques sans commentaires.
- 3- Rechercher dans les faits économiques et sociaux, la confirmation ou la réfutation de certaines positions déjà arrêtées.

A l'évidence, une approche objective s'appuie sur l'analyse des faits économiques et sociaux et des évolutions qu'ils subissent, car il n'est d'ensemble économique et social que multidimensionnel.

L'objectivité consiste à reconnaître la complexité du système économique et à étudier avec sérénité les réponses apportées à ces défis par l'Etat et les acteurs sociaux.

Le droit et les institutions, la technologie et la démographie, le type et la structure des entreprises, la distribution des revenus et des patrimoines, l'Etat et le mode d'organisation politique, la culture et l'éducation, sont autant de questions traitées dans les Rapports sur le Développement Humain, et qui assument un rôle déterminant dans le fonctionnement général de l'économie.

Il y a lieu de signaler que :

- le Rapport Mondial sur le Développement Humain publié par le PNUD en 2003 a classé l'Algérie 107^{ème} sur 175 pays par rapport à l'Indicateur Humain de Développement (IDH) ; soit un recul d'une place malgré l'amélioration de son IDH qui est passé de 0,695 en 2000 à 0,704 en 2001.

- le Rapport Arabe du PNUD sur le développement humain élaboré pour la première fois en juillet 2002, a classé, quant à lui, l'Algérie à la 97^{ème} place sur 111 pays, à travers un Indicateur de Développement Humain Alternatif (IDHA) basé sur trois déficits : de liberté, d'autonomisation des femmes et de capacités humaines et de savoir en rapport au revenu.

C'est pourquoi, il est rappelé que le Rapport National sur le Développement Humain en Algérie, tout en s'inscrivant dans la dynamique universelle, s'efforce, à l'instar des problématiques précédemment développées de combattre systématiquement les aspects jugés subjectifs et de privilégier l'appréciation objective des réalités nationales dans une perspective de prise en charge globale et durable du développement humain.

Il vise à contribuer annuellement à la poursuite du dialogue démocratique national entre les forces économiques et sociales en rapport avec les enjeux inhérents à une économie mondialisée.

Le 4^{ème} rapport donne une photographie de l'état des principaux paramètres de développement humain afin d'apporter en outre une contribution au suivi des objectifs du Millénaire.

A cet effet, les questions que le développement humain met en évidence, donnent tout son sens au travail d'actualisation régulière des éléments chiffrés; l'objectif à terme étant de mieux cerner les données relatives aux inégalités inhérentes aux structures et au système économique dans une économie de marché ouverte et notamment celles liées au facteur spatial et au genre. La règle d'objectivité conduit à reconnaître que l'épanouissement humain dans ses dimensions matérielles culturelles et spirituelles, est déterminant dans le développement de la société. C'est d'ailleurs la structure même de notre société qui nous y contraint. En tout état de cause, les développements du rapport mettent l'accent sur les aspects économiques et sociaux qui ont caractérisé l'année 2002 en matière de développement humain en Algérie.

Sans anticiper sur l'évolution des différents indicateurs de développement humain qui est décrite dans le rapport, il a semblé utile d'en donner, ici, les principales caractéristiques regroupées sous trois thèmes :

Concernant la longévité et la santé des Algériennes et Algériens

- L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée au cours de l'année 2002, puisqu'elle est passée de 72,9 ans en 2001 à 73,4 ans. L'espérance de vie des femmes (74,4 années) est supérieure à celle des hommes 72,5 années
- L'espérance de vie à 40 ans est passée de 37,19 ans en 2001 à 38,2 ans
- L'espérance de vie à 60 ans est passée de 19,78 ans en 2001 à 20,4 ans en 2002
- La mortalité infantile est de 34,7 pour 1000 en 2002 contre 37,5 pour 1000 en 2001. Il faut rappeler que la mortalité infantile avait augmenté au cours de l'année 2001 (37,5 pour 1000) par rapport à l'année 2000 (36,9 pour 1000).
Le taux brut de mortalité a baissé, passant de 4,56 pour 1000 à 4,41 pour 1000),
La probabilité de décéder avant 40 ans a baissé, passant de 12,08% en 1993, à 7,85 en 2001, et atteignant 7,19% en 2002,
Le taux de mortalité maternelle a baissé entre 1999 et 2001, passant de 117 à 106,7 pour 100000. Cette tendance devrait se confirmer en 2002 au regard du nombre de plus en plus élevé des accouchements en milieu assisté dont la proportion est passée de 87% à 90,2% entre 2001 et 2002,
En revanche, on observe une augmentation de la proportion d'enfants accusant une insuffisance pondérale, qui est passée de 7,3% en 2000 à 10,4% en 2002.

Concernant l'instruction et l'accès au savoir

Le taux de scolarisation des 6-15 ans s'est légèrement amélioré entre 2001 et 2002, passant de 91,53% à 92,69%.

Le taux de scolarisation des enfants de 6 ans a baissé aussi bien chez les filles dont le taux de scolarisation est passé de 92,65% à 91,24%, que chez les garçons pour qui d'ailleurs, la baisse est plus importante, passant de 94,73% à 93,84%.

Le taux de scolarisation des 16-19 ans est de 36,86%. Le taux de scolarisation des filles (38,98%) est supérieur à celui des garçons (34,75%),

Les taux de réussite restent faibles voire en recul. Le taux de réussite au BEF est de 37,66% en 2002 contre 41,59% en 2001, avec un écart variant de 20,82% pour Sétif et 74,82% pour El Bayadh. Pour ce qui concerne le Baccalauréat, le taux moyen est de 32,92% en 2002 contre 34,48% en 2001 avec un écart variant entre 19,53% pour Djelfa et 51% pour Tindouf.

Les déperditions scolaires sont fortes et s'élèvent à 486.582 en 2002 dont près de 58% sont des garçons. Ce chiffre traduit une augmentation de 14% par rapport à 2001, où les déperditions scolaires s'élevaient à 426 624 dont 52% de garçons.

Concernant le niveau de vie des Algériennes et Algériens

Le PIB en 2002 s'élève à 4455,4 milliards de DA ou 56,3 milliards de Dollars, soit une croissance de 4,1%.

Le PIB par habitant/par an est de 142.973 DA soit 1810 dollars, contre 137364 DA en 2001, ou 1784 dollars, soit un accroissement de 1,5%.

Sans libertés, le développement humain est incomplet. Le 4ème rapport traite de cette question et en fait l'un des chapitres-clés car c'est à cette condition que les conséquences induites par l'économie de marché prennent tout leur sens et que les faits économiques deviennent réellement politiques.

L'exercice annuel tel qu'il est conçu par le CNES n'est donc pas formel.

Il constitue, incontestablement, l'un des instruments de comparaison (dans le temps et dans l'espace) et d'évaluation des progrès accomplis par la nation. Il est aussi l'un des moyens d'appréciation, de la pertinence des indicateurs de développement humain reconnus comme nécessaires à l'épanouissement de l'Algérien et de tous les Algériens.

Cet exercice devient encore plus pressant en raison de la mise en œuvre d'une économie de marché de plus en plus ouverte et des conséquences économiques et sociales pour les plus démunis sur le plan national et trans-national.

Il est rendu plus nécessaire en raison des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire adoptée par la communauté internationale.

Les 189 Etats signataires dont l'Algérie, ont ciblé les maux légués par le dernier Millénaire tels que la pauvreté et la faim l'analphabétisme, l'illettrisme¹ et se sont engagés à faire disparaître dans un délai de quinze ans leurs manifestations extrêmes en alliant les efforts nationaux et internationaux.

Le dernier Sommet de Johannesburg a mis l'accent sur les échecs des différentes stratégies de développement initiées depuis près de deux décennies pour éliminer les causes d'inégalités extrêmes et que l'Algérie pour sa part a toujours combattues par un modèle social et national. Le développement humain implique la mise en œuvre d'une politique propre à garantir la satisfaction des besoins essentiels des citoyens, capable d'empêcher la progression de l'exclusion sociale et l'extension de la pauvreté.

S'il n'y a pas de certitude, dit-on, quant aux effets des variables économiques, l'obligation de combattre la misère est une certitude morale.²

La mondialisation qui a été étudiée du point de vue des États et des marchés ne l'a pas été - ou rarement - dans son rapport aux peuples. C'est à ce niveau que se pose la question de la définition des conditions qui répondent le mieux à l'objectif du développement humain.

A travers les statistiques, on peut cerner davantage les réponses que les pouvoirs publics, les citoyens et la société civile émergente apportent à la consolidation et à l'amélioration des conditions déterminant la vie de tous les jours, et à la préservation du devenir collectif dans un monde qui se voudrait solidaire mais qui se trouve confronté à des fractures sociales génératrices d'iniquités.

Les principes énoncés dans les rapports nationaux précédents, les accords et conventions signés par notre pays ainsi que les plans et stratégies adoptés par la communauté internationale³ constituent la trame essentielle de cette réflexion.

¹ Cf. chapitre 3 du rapport : réalisation des objectifs du Millénaire.

² Cf. Finances et Développement-Décembre 1999; une stratégie de développement pour l'avenir : l'importance du développement humain, Paul Streeten.

³ Notamment les textes relatifs aux Droits de l'Homme, le NEPAD et les Objectifs du Millénaire.

Il s'agit, pour l'essentiel, de repérer les faits et tendances significatives de structures et de système qui ont eu, ont, et auront, des conséquences socio-économiques sur le développement humain en Algérie.

Ainsi, le rapport comprend deux parties :

- La première traite des **structures déterminantes de l'évolution des indicateurs de développement humain** que sont le cadre macro-économique, l'évolution démographique et les institutions et droits de l'homme.
- La seconde traite du **modèle social algérien et de la répartition des richesses** sous l'angle de l'évolution de la situation sociale, des principaux indicateurs du développement humain et de la réalisation des objectifs du Millénaire.

Ces questions sont traitées de manière à permettre de comparer la situation de 2002 aussi bien avec celles des années précédentes qu'avec celles des pays similaires, d'une part et d'apprécier les écarts par rapport aux minima et maxima lorsque les définitions internationales n'impliquaient pas de choix sociologique, psychologique ou philosophique contraires à ceux explicitement exprimés par la Constitution et les lois qui en découlent.

PREMIERE PARTIE

**LES STRUCTURES DETERMINANTES DE L'EVOLUTION
DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN.**

« 30 années après son indépendance l'Algérie est confrontée à un profond bouleversement de sa société et par voie de conséquence, à des choix vitaux pour son avenir. Ces transformations s'opèrent dans des conditions particulièrement graves qui imposent de véritables défis à la Nation.⁴

Chapitre 1 : Le cadre macro-économique

1.1- Présentation

L'année 2002 a enregistré une évolution satisfaisante qui rompt avec le cycle de la récession et les tentatives de redressement plus ou moins infructueuses de ces dernières années. Ce résultat tend également à réduire les contrastes et les paradoxes observés précédemment entre une aisance financière exceptionnelle et les faibles performances économiques et sociales, notamment en matière d'emploi.

Tous paramètres confondus, la croissance économique enregistrée en 2002 est une des plus saines que le pays ait enregistrée depuis de longues années. Elle reste néanmoins insuffisante au regard des besoins économiques et sociaux pendant longtemps comprimés, des possibilités offertes par rapport aux excédents monétaires et financiers disponibles et des capacités de redéploiement de l'économie nationale.

L'année 2002 apparaît comme étant une année charnière dans le processus de relance économique, compte tenu des multiples enjeux tant économiques que sociaux auxquels doit faire face l'Algérie. Les impulsions budgétaires et l'implication des pouvoirs publics à travers le PSRE et le budget d'équipement de l'Etat ont ressuscité une dynamique qu'il est important de prolonger au niveau des politiques sectorielles.

Toutefois, malgré les résultats intéressants enregistrés sur les plans économique et financier et la volonté des pouvoirs publics d'assurer une relance soutenue, il y a lieu de constater que l'économie nationale connaît de nombreuses situations de blocage qui viennent contrecarrer les tentatives de sortie de crise.

En soubassement, l'épreuve de l'ouverture de l'économie, à termes maintenant échus, risque d'être fatale pour de multiples secteurs d'activité si les restructurations, les réformes et les mises à niveau, continuent de pâtir de tergiversations dont les intérêts de groupes s'en font bien souvent l'écho.

Au niveau social, il convient aussi de souligner l'effort important fait en matière d'emploi. La mise en œuvre du PSRE 2001 s'est traduite par la création de 457.400 postes de travail, selon les données communiquées, dont près de la moitié en postes permanents. Néanmoins, l'accumulation du chômage pose des problèmes de société aussi graves qu'aigus. Certes, le PSRE a eu des effets indéniablement positifs, mais il reste que la connaissance du chômage et le combat pour sa réduction, continuent de se nourrir d'une vision fataliste et d'actions sectorielles sans aucune mesure avec l'étendue de ce fléau.

⁴ Intervention de M. Smail HAMDANI a la 8^{ème} rencontre de l'AICESIS – 24 et 25 juin 2003.

Les résultats financiers enregistrés attestent d'une viabilité accrue de la balance des paiements, dans un contexte de stabilité du taux de change effectif réel avec la consolidation de la situation des finances publiques, et enfin, d'une nette amélioration de la liquidité des banques corollairement à celle du Trésor.

Ce dernier n'a pas cessé, en effet, de réaliser des capacités d'épargne financière assez conséquentes depuis l'année 2000, se traduisant par des dépôts importants auprès de la Banque d'Algérie malgré une situation de déficit au niveau du solde budgétaire partiel qui semble sans gravité, relativement aux situations excédentaires réalisées en 2000 et, à un moindre degré, en 2001.

Il faut aussi rappeler que la part de l'épargne dans le revenu disponible des ménages a augmenté au cours de ces dernières années comme l'attestent les données macro-économiques. Elle est de 13,7 % en 2001 contre 10,3 % en l'an 2000. Elle était respectivement de 3,5 % et de 6 % en 1997 et en 1998. Ceci signifie que des ménages de plus en plus nombreux dégagent des capacités d'épargne importantes et que la confiance dans les placements dans les banques publiques est aujourd'hui un fait avéré.

Les indicateurs de la dette extérieure de l'Algérie ont enregistré, eux aussi, une amélioration notable au niveau du ratio du service de la dette qui est passé de 22 % en 2001 à 21 % en 2002. Le solde positif de la balance courante constitue par ailleurs une sûreté financière pour notre économie en termes de consolidation des moyens de paiements extérieurs.

Face à ces performances, il importe de souligner l'augmentation de l'encours de la dette, de l'ordre de 500 millions de \$ US, en raison de la reprise des crédits financiers, de la baisse du dollar et du renchérissement de l'Euro ainsi que de la dérive du taux de change qui se poursuit dans la mesure où la monnaie nationale a perdu 10,8 % de sa valeur par rapport au dollar et à l'Euro au cours du second semestre 2002.

Enfin, il ne faut pas négliger, dans l'euphorie des excédents financiers, la situation de forte dépendance de l'économie à l'égard des facteurs exogènes, notamment les recettes tirées des exportations des hydrocarbures qui placent l'économie nationale dans une situation d'équilibre fragile, aussi bien sur le plan économique et financier que sur le plan de la satisfaction des besoins sociaux.

Dans cette perspective, il faut aller résolument vers la substitution d'importation par l'accroissement du niveau de couverture de la production nationale. Au plan de la relance des activités économiques, l'importance des liquidités disponibles devraient susciter plus d'inquiétude dès lors que l'on assiste à une stérilisation des excédents financiers au niveau bancaire.

La croissance de la sphère réelle, en 2002, a été principalement tirée par le BTPH et les services. Ces deux secteurs apparaissent comme directement liés aux activités qui ont connu la plus grande expansion en 2002, entre autres, celles du bâtiment, du commerce et du transport.

En ce qui concerne le volet social, il convient de noter la persistance d'un climat tendu. Le mécontentement social se manifeste aussi bien dans les cadres organisés que non organisés. Les revendications salariales dans le secteur de l'éducation et de la santé, les multiples manifestations en divers endroits du territoire national autour de questions de répartition de logements, de l'emploi, de l'alimentation en eau potable ou de l'amélioration du cadre de vie, témoignent de ces tensions.

Le domaine social continue également d'être caractérisé par de nombreuses distorsions et une gouvernance aléatoire qui contribuent à exacerber les

contradictions sociales et à créer de multiples foyers de tension. Le déficit dans l'action et la communication administratives encore persistants accroissent les contraintes vécues par les citoyens et amplifient leurs problèmes.

Aux limites reconnues aux efforts de rationalisation et d'optimisation des opportunités d'emploi, compte tenu de la massification du phénomène, s'ajoute l'inertie observée face à l'élargissement préoccupant de la sphère informelle et des zones de non-droit, dont on semble attendre des solutions alternatives et spontanées au déficit de création d'emplois.

Les conditions d'adhésion à l'OMC et leurs conséquences sur les différents secteurs d'activité et sur l'emploi font diverger, par ailleurs, les différents acteurs économiques et sociaux. La révision tarifaire, décidée en l'absence de l'évaluation des impacts et de politiques soutenues de développement de l'investissement, est considérée par les entreprises nationales publiques et privées comme une menace directe quant à leur survie dans la phase actuelle de mise à niveau.

L'idée d'un pacte social est suffisamment avancée. Couplée à une problématique de croissance, elle permettrait de cristalliser les desseins et la volonté de la société de faire face aux multiples défis qui menacent dangereusement l'avenir du pays.

Le rythme de mise en œuvre concrète des réformes structurelles et les exigences de la transition vers l'économie de marché et des engagements extérieurs du pays constituent autant de motifs d'inquiétude, face à l'absence de choix stratégiques. Les négociations menées par l'Algérie semblent ne pas recevoir l'adhésion des partenaires, d'autant qu'apparemment, aucun secteur (industrie, agriculture, services...) n'a fait l'objet d'une analyse particulière mettant en lumière la nécessité d'une protection à court et moyen termes par rapport aux délais de maturation d'avantages concurrentiels ou aux nécessités de protection sociale, à l'instar de nombre de pays qui ont su poser quelques conditions à leur adhésion.

Dans cette phase de transition, l'Etat tient un rôle primordial dans le processus de mise à niveau et la mise en place de structures et d'institutions de veille compétentes et qualifiées pour donner à la relance toute sa signification.

En 2002, les résultats affichés par l'économie mondiale marquent un fléchissement de l'activité économique ; la prudence des investisseurs, la dépréciation du dollar et l'existence du chômage constituent les éléments qui semblent ralentir la croissance.

Au niveau national, la performance de l'année 2002 serait -elle le signe précurseur d'une relance qui intervient après la consolidation du cadre macroéconomique, la mise en œuvre du plan national de développement agricole et celui du soutien à la relance économique ?

Dans cette tendance, il y a lieu de s'intéresser à la croissance économique et à sa répartition.

La tendance de l'économie mondiale

Le ralentissement du cycle économique amorcé l'année précédente dans l'ensemble de la zone OCDE s'est poursuivi en 2002. Il a donné lieu en plus à la réapparition, dans les pays de l'Union Européenne, de déficits budgétaires importants en raison notamment des tensions provoquées par la crise irakienne et les conditions sécuritaires mondiales. Cette situation a pesé sur le comportement des entreprises et des consommateurs.

Ainsi, la confiance des investisseurs potentiels s'est trouvée contrariée par la découverte des irrégularités dans les comptes de certaines multinationales entraînant le recul du marché des actions. Cette défiance s'est propagée également aux obligations d'entreprises qui a rendu les conditions d'emprunt plus difficiles pour les économies émergentes les plus endettées. Par contre, les

cours de l'immobilier, dopés par la forte baisse des taux d'intérêt directeurs, se sont consolidés.

Sur un autre plan, le fait marquant en 2002 a été observé également sur les marchés de change qui ont consacré la faiblesse du dollar face aux principales devises, notamment l'Euro. Dans ce mouvement, l'or a gagné 25%. Ces éléments ont entraîné, après la baisse en 2001 des investissements directs étrangers (IDE), un nouveau recul de la croissance en 2002.

En relation avec ces données, le chômage a augmenté de plus de 20 millions sur deux ans. Le sous-emploi a touché davantage les pays industrialisés. Les économies en transition et les pays d'Asie du Sud sont arrivés à stabiliser le chômage au niveau de l'année 2000. Dans cette progression se pose alors la question du nouveau pôle de croissance de l'économie mondiale pour les années à venir .

Face à ces résultats, l'économie mondiale avait prévu, pour 2002, de privilégier la relance de la croissance par le secteur des nouvelles technologies dont les retombées seraient importantes pour les pays du Sud- Est asiatique en tant que vecteur important de l'économie mondiale. Cette nouvelle orientation se situe en réaction aux événements du 11 septembre 2001 qui ont eu, entre autres, des impacts négatifs sur les secteurs des transports aériens et du tourisme.

Aux Etats-Unis, après les initiatives de la Réserve fédérale (FED) (baisse des taux directeurs) pour freiner la récession, l'économie américaine, malgré les fortes impulsions de la politique budgétaire et monétaire, n'a pas connu de relance.

En Europe, les prévisions de croissance (1,6%) pour 2002 sont en amélioration, suite à la reprise enregistrée par les exportations qui ont insufflé une dynamique à la production industrielle et à l'investissement. Ainsi, le marché du travail envoie des signaux de son amélioration et le secteur des services redevient confiant. Le passage à l'Euro, semble favoriser ce climat de reprise qui demeure précaire.

Pour l'Afrique, face à la globalisation, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD 2001), constitue un instrument de relance « en tant que détermination des Africains à s'extirper eux-mêmes ainsi que leur Continent du malaise du sous-développement, de la pauvreté et de l'exclusion ».

Ce projet coïncide avec la révision des statuts de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et reflète la volonté de l'Afrique à lutter contre le retard économique. Cette lutte devrait s'accompagner par des perspectives de développement durable soutenu par une croissance forte capable d'arracher l'Afrique au sous-développement.

Au niveau national, le Produit Intérieur Brut a atteint 4455,4 milliards DA avec une croissance de 4,10 % en 2002, dont un point serait imputable au Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE).⁵ Serait-elle le signe d'une rupture avec les croissances des années précédentes, étant donné qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un budget d'équipement de 538 milliards de DA et un déficit budgétaire de 1,3 %.

Cette performance a donné lieu à la création, dans le cadre du PSRE, de 457 431 postes de travail cumulés (2001 et 2002) et 400 000 emplois, à caractère temporaire, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des réformes.

La mondialisation de l'économie avance à grands pas. Les nouvelles opportunités qui s'offrent pour les pays en développement sont accessibles aux prix de réformes, certes douloureuses, mais elles ont l'avantage d'être supervisées et non imposées. A l'avenir, ces perspectives, pour une insertion maîtrisée, risquent de ne pas se présenter.

1.2- La croissance économique

La situation économique et sociale de l'année 2002 s'est caractérisée par des performances intéressantes, mais en deçà des attentes. Les réformes économiques et les plans initiés par les pouvoirs publics pour la relance (PSRE) et le plan de développement agricole et rural (PNDAR) n'ont pas encore eu l'incidence escomptée.

En l'absence d'une dynamique forte, l'économie subit les dysfonctionnements qui se manifestent entre la sphère réelle, d'une part, et le secteur de la monnaie et des finances publiques, d'autre part. Cette évolution se déroule avec une lisibilité atténuée et accompagnée par des anticipations prudentes des agents économiques. En parallèle, le développement de la spéculation alimentée par le secteur informel se présente comme l'activité à forte rentabilité immédiate.

Sur un autre plan, les moyens mobilisés par les pouvoirs publics et les sacrifices imposés par les conditions de l'heure au partenaire social ne semblent pas trouver les résultats recherchés dans les activités productives et les incidences escomptées sur les secteurs sociaux.

- Les activités des secteurs

Les activités productives sont l'encre de la croissance économique et leur examen permet de situer les secteurs performants.

- Le retour de l'industrie

⁵ (1) En effet, la croissance du secteur du BTP entre 2001 et 2002 rapportée au PIB 2002 donne 1%, ce qui signifie que le plus gros de la croissance est localisé dans ce secteur.

Après une longue période de récession, de 1991 à 1997, l'industrie nationale hors hydrocarbures a renoué avec la reprise qui a concerné le secteur public (8,7% et 3,6% respectivement aux troisième et quatrième trimestres 2002).

Malgré les résultats positifs affichés par le secteur, son découvert bancaire a atteint 70 milliards DA et le stock de produits finis a été de 31,8 milliards DA entraînant, entre autres, une perte d'emplois de 7 727 postes de travail et une baisse de 3% des frais de personnel. Néanmoins, la dynamique de croissance de 2002 a été consolidée par le secteur privé qui a réalisé une croissance de l'ordre de 7 %.

Dans cette reprise, la croissance du secteur des hydrocarbures a été de 3,7%, après une baisse de 1,6% en 2001, et a contribué également au Produit Intérieur Brut (PIB) pour 34% malgré la baisse de 2,33% des ressources du secteur.

Le tissu industriel est fortement segmenté ; le soutien bancaire lui fait parfois défaut et son niveau technologique handicape sa progression à la hauteur de la compétition internationale. Aussi, sa mise à niveau, le perfectionnement de ses ressources humaines et la conquête de nouvelles parts de marchés sont incontournables pour sa pérennité.

Pour toutes ces actions, la politique industrielle doit apporter, à moyen et long termes, la visibilité nécessaire pour la promotion de l'industrie nationale.

- La production agricole et les besoins alimentaires

Parmi les objectifs retenus par le Plan National de Développement Agricole (2001-2004) il est prévu un taux de croissance annuelle (à la fin du plan) de la production de 10% et une création de 650 mille emplois dont 250 mille dans le cadre du plan national de reboisement.

En plus, à l'horizon 2004, la production de céréales augmentera de 66% (40 millions de quintaux), celle des légumineuses alimentaires sera multipliée environ par trois (1,5 million de quintaux), les viandes rouges connaîtront un accroissement de 43% (400 mille tonnes) et les viandes blanches s'amélioreront de 76 % (300 mille tonnes).

L'ensemble de ces objectifs concourt au renforcement de la sécurité alimentaire du pays.

Depuis la mise en œuvre du plan National de Développement Agricole (PNDA 2001), le secteur a enregistré la création de 334 000 postes de travail en équivalent- permanents, la mise en valeur de 151 000 hectares et la sauvegarde de 700 000 hectares (programme d'adaptation des systèmes de production aux conditions agro-climatiques).

Au niveau de la production, après une croissance de +13,5% en 2001, le secteur a enregistré, en raison de la sécheresse, un recul de 1,3% en 2002. Les conditions climatiques défavorables ont entraîné une baisse de 10% de la production végétale dont 25% pour les céréales qui ont atteint 19,5 millions de quintaux en 2002 par rapport à une demande de l'ordre de 80 millions de quintaux.

La production animale a réalisé une augmentation de 8% avec notamment un niveau record pour la production d'œufs de consommation qui a atteint 3,2 milliards d'unités, soit un accroissement de 49%.

Ces performances sont, dans l'immédiat, en deçà des objectifs projetés par le secteur, à savoir, une croissance annuelle de 10% à la fin du plan pour atteindre la sécurité alimentaire. Les réalisations de 2001 et de 2002 donnent une croissance moyenne de 6% soit un écart de 4 points par rapport aux projections.

Ces résultats se reflètent dans la couverture des besoins alimentaires par la production nationale qui sont, selon les données du secteur, de 35% pour les

céréales, 30% pour les légumes secs, 42% pour le lait et 100% pour le maraîchage, les fruits et les viandes blanches.

Le renforcement du PNDA, par l'action du développement rural (PNDAR), va améliorer l'encadrement des exploitations agricoles qui sont le pivot de la stratégie du développement agricole et rural. En plus, l'action du PNDAR va contribuer à préserver le volume de l'emploi affiché par le secteur qui, selon le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), a atteint 2,3 millions d'occupés.

- Le bâtiment et les travaux publics : la dynamique de la relance

Les priorités accordées au secteur pour la réalisation de logements et des infrastructures socio-économiques, dans le cadre du plan de soutien à la relance économique et du programme de la «location-vente» de logements de l'AADL, sont à la base de la croissance enregistrée par le secteur en 2002 (8,2%) et qui est la plus importante des autres secteurs.

Cette dynamique a été induite par le budget d'équipement qui a augmenté de plus de 20% et par l'amélioration des disponibilités en matériaux de construction (10% pour le ciment et 8% pour le rond à béton) . En contrepartie, le secteur a contribué au desserrement de la contrainte du chômage à travers la création, selon le Délégué à la relance, de plus de 457 000 postes de travail entre 2001 et 2002.

Les services instrument d'appui à la relance

En 2002, la croissance services a été de 6,6% contre 5,4% en 2001. Cette performance a été soutenue par la demande finale des ménages et des entreprises. En termes de contribution à la croissance, c'est le deuxième secteur, après les hydrocarbures, qui consolide la croissance du PIB à hauteur de 28%.

Par rapport aux projections (2002-2005) de la Loi de Finances 2002, les performances des activités productives reflétées par une croissance du PIB de 4,1%, sont en recul de 2,1 points. Cependant, malgré une amélioration de 2 points par rapport à 2001, les résultats enregistrés sont encourageants mais demeurent insuffisants.

Le secteur agricole est dépendant des aléas climatiques, le secteur public industriel est faiblement intégré avec une situation financière préoccupante. Enfin, le secteur des hydrocarbures renoue certes avec la croissance mais reste tributaire de la conjoncture internationale.

Dans cette évolution, la croissance de 2002 a été tirée essentiellement par le BTP et les services dont la dynamique de reprise a été insufflée par les actions du PSRE et le programme de la location- vente de logements. Mais cette croissance ancrée sur des éléments fluctuants ne semble pas réunir les conditions de sa durabilité et semble avoir une incidence limitée sur l'emploi.

En matière d'impact, il y a lieu de retenir que l'augmentation de l'accumulation de 1% entraîne une augmentation de 0,28% du PIB ; ceci traduit la faible intégration de l'économie nationale. Aussi, une grande partie des effets induits par l'investissement sont-ils captés par l'extérieur. Partant de cette donnée, pour maximiser les effets de l'accumulation, la relance devrait cibler les branches et les secteurs fortement intégrés au tissu industriel national.

Sur un autre plan, les autorisations de programme (AP) du PSRE allouent 62% des moyens mobilisés pour le développement local et les grands travaux. Cette répartition stimule

davantage la demande plutôt que l'offre qui doit cibler les entreprises et leur mise à niveau. Toutes ces relations expliquent, en partie, le mouvement et la nature imprimés à cette relance pour lui donner une assise durable. Cette croissance vient d'être située par rapport aux secteurs qui la génèrent comment va s'effectuer sa consolidation et par le secteur de la monnaie et des finances publiques ?

1.3 - La monnaie et les finances publiques

Le rétablissement des équilibres macro-économiques et les actions initiées dans le cadre des réformes ont eu des retombées positives sur le secteur de la monnaie et des finances publiques. Mais le renforcement des réserves officielles de change et le désendettement du Trésor auprès de l'Institution d'émission, s'ils augmentent la crédibilité financière du pays, sont – ils le reflet d'un engagement du secteur financier à soutenir la croissance par un taux de change adéquat et des crédits à l'économie dans le cadre d'une inflation modérée ?

- Les réserves officielles de change

Les réserves officielles de change se sont consolidées en 2001 et ont atteint 23,10 milliards de dollars. Ce niveau a été favorisé par la bonne tenue du marché des hydrocarbures où le prix moyen du baril de pétrole a gagné 2%. Ainsi, l'augmentation de 28,61% des réserves officielles de change est reflétée par l'agrégat avoirs extérieurs nets qui a atteint 1745,5 milliards DA à fin décembre 2002, contre 1313,6 milliards DA à fin décembre 2001.

Sur cette situation, le constat établit qu'en dépit de la viabilité de la position extérieure du pays en 2002, la monnaie nationale s'est dépréciée de 8,9% par rapport à l'Euro et de 3,2% par rapport au dollar US. Le renchérissement des monnaies étrangères, particulièrement européenne, s'est répercuté négativement sur le stock de la dette extérieure qui a augmenté de 3% pour atteindre 23,10 milliards \$.

Mais la consolidation des réserves officielles de change pose d'abord la question du glissement du Dinar face aux principales monnaies d'une part, et sa convertibilité, d'autre part. Sur un autre plan, les crédits à l'économie se sont accrus en moyenne de 7% depuis 1998. Ils ont atteint 1266,8 milliards DA en 2002 dont 56% ont été alloués au secteur public dont la part était de 81% en 1998.

Dans cette évolution, le secteur privé a doublé ses crédits sur la période et sa part a atteint 551 milliards DA soit 44% du volume des crédits de 2002.

Mais par nature de financement, les crédits à court et moyen termes représentent 97% dont plus de la moitié soit 628 milliards DA ont été généralement consentis à des opérations d'importation de produits destinés à la revente en l'état. Le crédit à long terme pour financer les investissements lourds ne représente que 36 milliards DA soit 3%. Le crédit à moyen terme qui couvre les financements de l'exploitation et le renouvellement de certains équipements absorbe 602,8 milliards DA, soit 47%.

Ainsi, le système bancaire semble s'inscrire dans une vision de court terme soutenu dans sa démarche par la recherche de la commercialité, la non implication dans les risques que prennent les entreprises et la protection que le Trésor public procure pour les créances non performantes du secteur public.

Cette attitude des banques et de l'institution d'émission semblent exclure l'implication des acteurs bancaires dans la politique économique de relance. Dans ce cas, la politique monétaire se résume à une gestion centralisée des devises et un suivi administratif du taux de change qui ne répondent pas aux attentes des entrepreneurs (publics et privés) et ne favorise pas le développement de l'épargne des ménages. Ceci est conforté par l'importance du multiplicateur monétaire qui a atteint 3,4 en 2002, soit une augmentation de 6,25%.

- L'action budgétaire de l'Etat

La loi de finances complémentaire pour 2002 a été initiée dans une logique de renforcement de l'investissement, du soutien à la croissance et d'une couverture sociale élargie. Dans ces objectifs, les dépenses budgétaires ont été fixées à 1602 milliards DA, en augmentation de 7% par rapport à 2001, et dont 34,27% ont représenté les dépenses du budget d'équipement. Les ressources budgétaires mobilisées pour couvrir les dépenses ont été évaluées à 1500 milliards (plus 7% par rapport à 2001) et dont 61% proviennent de la fiscalité pétrolière.

Au niveau des réalisations (en termes de clôture), les recettes budgétaires ont atteint 1603 milliards DA, soit un dépassement de 7% par rapport aux prévisions. Les dépenses budgétaires ont enregistré un montant de 1634,74 milliards de DA, soit une augmentation de 2% par rapport à la loi de finances complémentaire qui a été élaborée sur la base de 19 \$ le baril, mais il ressort qu'elle a été réalisée avec un prix supérieur.

Sur le plan de l'évolution, les recettes budgétaires ont enregistré une croissance de 6,9% par rapport à 2001, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 11,02% et les dépenses d'équipement de 8,99%. Ainsi, la politique budgétaire de l'année s'est caractérisée par le rétablissement des équilibres des finances publiques. Le déficit de l'année 2002 a été de 32 milliards de DA, soit 0,7% du PIB et les ressources du Trésor ont été même excédentaires de 0,2% en pourcentage du PIB.

Dans cette tendance, l'équilibre des finances publiques tend à se consolider; malgré, l'évolution à la baisse sur l'année des recettes de la fiscalité pétrolière qui sont passées, selon les ratios du Délégué à la Planification, de 74,4% en 2000 à 58,8% en 2002.

Tab 1 : Evolution des principaux ratios

Ratios	2000	2001	2002
Recettes budgétaires / PIB	38,50	35,50	36,00
Fiscalité pétrolière / recettes budgétaires	74,40	63,50	58,80
Solde global Trésor hors principal de la dette publique (%PIB)	9,80	4,10	0,200

Source : Délégué à la Planification

L'étude et l'analyse de ces composantes du budget de l'Etat traduisent la volonté des pouvoirs publics de mettre à profit le cadre et les finances publiques pour soutenir la relance et la population vulnérable dans cette phase de mutations économiques.

Cet engagement des finances publiques ne se retrouve pas affirmé dans la politique monétaire qui demeure rigide et extravertie dans la perspective de relance et de sortie de crise.

1.4 - Les échanges extérieurs

La conjoncture favorable du marché des hydrocarbures, avec un prix moyen du baril de pétrole de 25,2 \$ en 2002 contre 24,76 \$ en 2001, a contribué au renforcement des équilibres macro-financiers. Au cours de cette année, la situation du commerce extérieur demeure satisfaisante, avec une hausse de 2,55%, par rapport à 2001, de la valeur globale (importations + exportations) des échanges qui ont atteint 30,56 milliards \$.

Les exportations de marchandises ont enregistré un niveau de 18,81 milliards \$, soit une baisse de 1,9% par rapport à 2001. Elles restent dominées, à hauteur de 96,16% par les hydrocarbures pour un montant de 18,10 milliards \$.

Le recul des exportations est le résultat de la baisse des hydrocarbures dans la proportion de 2,33% conséquence de la diminution de la valeur des exportations, notamment les hydrocarbures gazeux (-19%). Le reste des exportations hors hydrocarbures s'est accru de 11,4% avec une valeur de 722 millions \$, dont 74% sont constitués de demi-produits.

Les importations, avec un montant de 11,749 milliards \$, sont en augmentation de 18,2% par rapport à 2001. Cet accroissement est le fait des groupes de biens d'équipement industriels (+25,71%), des demi-produits (+25,21%) et de l'alimentation (+11,82%).

Au niveau de la structure des importations, les biens d'équipement industriels occupent le premier rang avec une valeur de 4,31 milliards \$ (36,75%), suivi de l'alimentation avec 2,67 milliards \$ (22,79%) et des demi-produits pour 2,31 milliards \$ (19,95%).

Le reste des importations a concerné les biens de consommation durables avec une proportion de 13,53%, les produits bruts pour 4,61%, les biens d'équipement agricoles pour 1,26% et l'énergie et lubrifiants pour 1,1%. Dans cette structure d'importation, 41% des imports sont constitués par des biens

d'équipement industriels et agricoles, ce qui conforte le niveau de croissance de cette année.

Le volume des échanges a dégagé, en 2002, un surplus commercial de 7,1 milliards\$, soit une baisse de 23% par rapport à 2001. Cette régression s'explique par la baisse des exportations d'hydrocarbures de 2,33% et l'augmentation des importations de 18,2%. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations passe de 192% en 2001 à 160% en 2002.

Tab 2 : *Eléments de la balance des paiements*

<i>Rubriques</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Solde compte courant BP (G \$)	9,3	6,96	4,58
Ratio du service ce de la dette/exportation de Biens et Services	20,8	21,9	21,7
Réserves de change en milliards \$	11,9	18	23,1

Source : Délégué à la Planification.

Au niveau de la balance des paiements, les échanges de l'année 2002 ont donné lieu à un recul du solde du compte courant de 2,38 milliards \$, soit 34,2%, à une stabilisation du ratio de la dette rapporté aux exportations de biens et de services et à une tendance à l'augmentation des réserves de change qui ont atteint plus de 23 milliards DA en 2002.

Dans ce flux d'échange, la balance des paiements a réalisé un solde excédentaire qui va consolider les réserves de change et offrir des liquidités supplémentaires pour l'économie.

La croissance de 2002 a été tirée par le BTP et les services ; elle se situe dans une tendance de reprise ayant pour cadre les plans de soutien à la relance et celui du développement de l'agriculture. Elle a été consolidée par un niveau appréciable de réserves officielles de change.

Compte tenu des améliorations des agrégats macro-économiques, il est important de situer la répartition de cette croissance entre revenus, consommation et accumulation. Cette répartition sera développée et analysée au niveau du chapitre 2 de la deuxième partie : redistribution et transferts sociaux.

Chapitre 2 : La démographie

La décennie 90 a été marquée par un ralentissement sensible du rythme d'accroissement démographique. L'objectif fixé au début de la période pour parvenir à un taux d'accroissement naturel de 1,9 % en l'an 2000 a été atteint en 1995.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 entérine le recul de la natalité enregistré par l'Etat civil, et les modifications de la pyramide des âges, avec un rétrécissement de sa base et un élargissement progressif de son sommet, confirment le caractère structurel de la transition démographique amorcée en 1986.

La population algérienne est estimée à 31,6 millions au 31 décembre 2002 contre 31,1 millions en 2001. L'augmentation enregistrée sur l'année reste similaire à celle de l'année 2001 respectivement de l'ordre de 0,479 million d'habitants. La structure par sexe de la population se maintient à 50,5% d'hommes contre 49,5% de femmes.

La stabilisation du solde naturel de la population se traduit par un recul simultané et quasi- identique des naissances vivantes et des décès entre 2001 et 2002 qui passent respectivement de 619 000 à 617 000 et de 141 000 à 138 000. En conséquence, le taux d'accroissement s'est stabilisé également autour de 1,5% (1,53% en 2002 contre 1,55% en 2001).

Cette stagnation, enregistrée en 2002, est liée, en fait, aux effets inverses engendrés par la baisse à la fois de la natalité et de la mortalité. La natalité dont le taux brut est passé de 20,03 pour mille en 2001 à 19,68 pour mille en 2002 a joué en faveur de sa baisse et la mortalité, en passant de 4,56 pour mille à 4,41 pour mille, de son augmentation.

Bien que le taux d'accroissement naturel ait connu de légères augmentations ces deux dernières années par rapport à l'année 2000 où il a été enregistré un accroissement naturel de 1,48%, il est loin de celui consigné sur toute la période post- indépendance jusqu'à 1985 et qui dépassait les 3%.

Pour rappel, ce n'est qu'à partir de 1986 que le taux d'accroissement démographique a amorcé sa baisse en se situant pour la première fois en dessous de 3% et depuis, il ne cesse de décroître, pour atteindre 1,53 % en 2002.

Tab 3 : Évolution des principaux indicateurs démographiques

Indicateurs	1998*	1999*	2000*	2001*	2002
Taux brut de natalité/1000	20,58	19,82	19,36	20,03	19,68
Taux brut de mortalité/1000	4,87	4,72	4,59	4,56	4,41
Taux d'accroissement naturel/100	1,57	1,51	1,48	1,55	1,53

Source: -ONS- Données revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002).

La mortalité générale observant une baisse continue au cours des cinq dernières années, les fluctuations enregistrées entre 2000 et 2002, restent liées essentiellement aux flottements de la natalité générés par l'effet de la structure par âge qui comprend d'année en année, conséquence de l'essor démographique des années 70 et 80, un potentiel en âge de procréation de plus en plus grandissant. Ces fluctuations risquent de perdurer encore pendant des années.

A ce titre, il est à souligner que l'effectif des femmes en âge de procréer (15-49 ans) continue d'augmenter. Il est estimé à 8,62 millions en 2002 contre 8,38 millions en 2001 soit une évolution annuelle de 2,90 % contre un taux d'accroissement naturel égal à 1,53%. En valeur relative, cet effectif représente 55,53% de la population féminine en 2002 contre 54,79% en 2001.

Etroitement corrélé à ce dernier, le nombre de naissances vivantes qui s'est décri d'une façon continue entre 1986 et 2000, en passant de 764.537 à 589.000 naissances vivantes, tend à augmenter à partir de cette date (619 000 et 617 000 naissances vivantes respectivement en 2001 et 2002).

L'évolution de la structure par âge de la population algérienne met en évidence une transformation de la pyramide des âges. Bien que le poids des moins de 25 ans dans la population totale est passé de 55,6% à 54,7 entre 2001 et 2002, il reste substantiellement important. Cette proportion représente plus de 17 millions d'habitants.

Selon certains principaux groupes d'âges de population et durant la même période, la proportion des moins de 5 ans a enregistré un léger recul en passant de 9,61% à 9,48%. Celle des 5 à 14 ans a baissé de 23,18% à 22,28%.

En revanche les classes d'âges de 15 à 59 ans et 60 ans et plus ont connu des augmentations en passant respectivement de 60,36% à 61,29% et de 6,85% à 6,95%.

Ces tendances qui ne font que confirmer la transition démographique, annoncent également des changements considérables et probablement inattendus dans le système familial, culturel, social, économique et même politique.

2.1- L'espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance, qui constitue à la fois un indicateur de santé et de développement continue d'enregistrer des améliorations. Elle a atteint 73,4 années en 2002 contre 72,9 années en 2001.

Cependant, contrairement à la tendance universelle de longévité féminine, l'écart entre les hommes et les femmes n'est que de 1,9 année à l'avantage de ces dernières dont l'espérance de vie est estimée à 74,4 années contre 72,5 années pour les hommes.

L'espérance de vie à 40 ans et 60 ans s'est également légèrement améliorée en 2002. Elle est estimée respectivement à 38,2 ans et 20,4 ans contre respectivement 37,6 ans et 20,0 ans en 2001 (les deux sexes confondus).

2.2- La mortalité :

- Infantile et juvénile

La mortalité infantile, après une augmentation en 2001 où elle a atteint 37,5 pour mille contre 36,9 pour mille en 2000, a régressé en 2002 en affichant 34,7 pour mille (36,1 pour mille pour le sexe masculin et 33,3 pour mille pour

le sexe féminin.). Pour rappel, le taux de mortalité infantile était estimé pour 2001, avant les redressements, à 51,7 pour mille.

Ce dernier, ainsi que tous les autres indicateurs affichés sur la période allant de 1998 à 2001, ont été revus par l'Office National des Statistiques dans sa dernière publication à l'issue des résultats de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF) menée dans le cadre du projet Pan Arabe sur la Santé de la Famille (PAPFAM), en 2002, conjointement avec le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Par souci de comparaison entre deux enquêtes similaires et partant des données issues de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (EASME) réalisée en 1992 ; on peut constater que la mortalité infantile a baissé de presque un point par an au cours de la décennie, en passant de 44 pour mille en 1992 à 34,4 pour mille en 2002 selon l'enquête algérienne sur la santé de la famille (EASF2002).

Cette baisse reste fortement liée à l'amélioration des conditions générales d'existence de la population notamment à travers l'élévation du niveau d'instruction des couples, à la baisse de la fécondité par la réduction des risques liés aux accouchements répétés et rapprochés en espaçant les naissances, au recul des mariages précoces et au renforcement du programme national de lutte contre la mortalité infantile, dans lequel la vaccination occupe une place de choix.

En effet, les décès post néo-natal liés notamment aux maladies contrôlables par la vaccination ne représentent que 36,5 % du total des décès de moins d'un an enregistrés en 2002 (PAPFAM 2002) contre respectivement 49,4 % en 1992 (PAPCHILD1992).

- Des personnes âgées de moins de quarante ans

probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans a enregistré des améliorations sensibles durant la dernière décennie en enregistrant une baisse continue. Dans cette tendance, elle est passée de 12,08% en 1993 à 7,85% en 2001 pour se situer à 7,19% en 2002. Cette évolution est à mettre en relation avec le recul de la mortalité infantile.

- Maternelle

Estimé à 117 pour 100.000 naissances vivantes en 1999, le taux de mortalité maternelle serait de l'ordre de 106,7 en 2001 (estimation MSPRH), en considérant stable le taux de couverture des décès maternels enregistrés en milieu hospitalier. Cette diminution est liée à la baisse de la fécondité d'une part, et d'autre part à l'amélioration de la prise en charge de la grossesse et à l'augmentation de la part des accouchements en milieu assisté qui passe à 90,2 % en 2002 contre 87% en 2000 (EDG2000).

Cependant, eu égard aux potentialités du pays, le taux enregistré reste préoccupant et très en-deçà du niveau tolérable. En outre, l'enquête sur la mortalité maternelle menée par l'Institut National de Santé Publique en 1999 met en exergue des disparités importantes entre les wilayate et les régions. A

titre d'illustration, le taux de mortalité maternelle passe de 50/100.000 dans la région « nord » du pays à 200/100.000 dans la région « sud ».

2.3- La fécondité

Corollaire de la natalité, la fécondité continue de baisser et ce depuis la fin des années 80. L'indice synthétique de fécondité observé en 2002 (PAPFAM 2002), 2,4 enfants/femme, confirme la tendance. Son niveau a été estimé à 2,61 enfants/femme en 2001.

Cette baisse a été le fait de plusieurs facteurs dont l'âge moyen au mariage qui ne cesse pas de reculer.

Il est passé entre 1987 et 1998 pour les femmes de 23,7 ans à 27,6 ans et pour les hommes de 27,7 ans à 31,3 ans. En 2002, il atteint 29,6 ans pour les femmes et 33,0 ans pour les hommes. L'infléchissement de la fécondité est lié également à l'augmentation de la pratique contraceptive qui concerne 64% des femmes mariées en 2000 (Enquête EDG2000) contre 56,9% en 1995 et 50,9% en 1992.

Cependant, l'enquête EAFF fait ressortir un recul de la contraception à 57,1% qui semble être affectée par une baisse dans les méthodes traditionnelles puisque les méthodes modernes ont connu une augmentation de 50,1% en 2000 à 51,8% en 2002.

2.4- La répartition spatiale de la population et l'urbanisation

La population est inégalement répartie sur l'étendue du territoire national. Si la densité moyenne de population est estimée en 2002 à 13,16 habitants/km² au niveau national; les disparités dans l'occupation de l'espace par la population à travers le territoire sont importantes et varient entre environ 2 habitants/km² dans le sud du pays et plus de 250 habitants/km² sur la bande littorale.

La population urbaine est estimée en 2002 à 61,7% de la population totale, soit 19,3 millions d'habitants.

Tab 4 : Structure de la population selon la strate

	1966	1977	1987	1998	2000*	2001*	2002*
Population urbaine en %	31,4	40,0	49,67	58,3	59,9	60,8	61,7
Population rurale en%	68,6	60,0	50,33	41,7	40,1	39,2	38,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Sources : O.N.S (R.G.P.H.)

*M S P R H

Malgré les progrès enregistrés dans le domaine, qui se traduisent par un taux d'accroissement naturel de 1,53% en 2002, l'inertie des faits démographiques fait que la variable "population" va demeurer encore contraignante au cours des prochaines années.

La politique nationale de population reste donc une conduite indispensable et requiert une démarche multisectorielle. En effet, la variable démographique doit être prise en compte à tous les niveaux de la politique nationale de développement économique et social.

C'est dans ce cadre qu'il a été procédé durant l'année 2002 à l'élargissement du Comité National de Population à d'autres secteurs et à la déglobalisation de la

politique nationale de population en mettant en place les comités de population de wilaya.

Dans cette approche élargie et décentralisée, le Comité National de Population est conçu comme un organe de consultation et de concertation qui doit contribuer à l'élaboration, à la coordination, à l'animation, au suivi et à l'évaluation de la politique nationale de population, à la mesure des défis à relever pendant les années à venir.

CHAPITRE 3 : Les institutions politiques, droits des citoyens, droits de l'homme.

La question des droits de l'homme occupe les devants de la scène aussi bien sur le plan international que sur le plan national. Des organismes internationaux ont pour rôle de suivre l'application du droit au développement et des droits de l'homme.

Sur le plan national, de nouveaux mécanismes d'alerte et de surveillance en matière de droits de l'homme ont vu le jour tels que la CNCPPDH créée en mai 2001 pour succéder à l'ONDH et qui a été chargée en 2002 par le Président de la République d'élaborer un plan national sur les droits de l'homme. La protection et la promotion des droits de l'homme peuvent être observées par le biais des actions des secteurs.

Sur le plan sécuritaire, la situation, notamment dans les grands centres urbains, s'est nettement améliorée.

Pour une meilleure garantie des droits des prévenus et de la défense de nouveaux concepts ont été introduits dans le code de procédure pénale concernant le contrôle de la police judiciaire et la garde à vue. Des améliorations dans les conditions de détention ont été apportées par l'administration pénitentiaire. Certaines questions jusque là taboues, comme par exemple celle des disparus, sont abordées. C'est ainsi que la CNCPPDH a, dès son installation, pris en charge ce dossier.

La participation féminine à la gestion des affaires publiques est considérée par les organismes internationaux comme étant un indicateur important du développement humain et des droits de l'homme. En Algérie, cette participation, bien que faible eu égard, notamment, aux énormes progrès fait en matière d'éducation et de formation des femmes, connaît en ce début du XXIème siècle, une progression régulière. De plus en plus de femmes sont candidates aux élections locales et législatives, participent au gouvernement, au pouvoir exécutif, au pouvoir judiciaire et politique.

Des élections pluralistes se sont déroulées en 2002 avec un taux de participation de 46,17% pour les élections législatives et de 50,11% pour les élections locales. Plus de 20 partis ont présenté leurs candidats.

La liberté de la presse et le droit à l'information est aussi un indicateur des droits de l'homme considéré comme important. La presse écrite continue à se développer (06 nouveaux titres ont vu le jour en 2002). Les radios locales connaissent elles aussi un développement en 2002. Les journalistes étrangers sont régulièrement accrédités en Algérie. Par ailleurs, aucun journaliste n'a été condamné pour délit d'opinion en 2002.

3.1- Droits de l'Homme et gouvernance dans le développement humain

- Le contexte international

Lors de la conférence mondiale sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Vienne du 14 au 25 juin 1993 le droit au développement a été défini comme étant un droit universel et inaliénable faisant partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine.

Dans la déclaration de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur le droit au développement de 1996, l'être humain est considéré comme étant le sujet central du processus de développement et, en conséquence, il devrait être le principal participant à ce processus et son principal bénéficiaire.

Dans la déclaration du Millénaire en 2000, les Chefs d'Etats et de gouvernements ont pris l'engagement de faire du droit au développement une réalité pour tous, de créer, aux niveaux national et international, un climat propice à l'élimination de la pauvreté et de ne ménager aucun effort pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie, pour renforcer l'état de

droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales universellement reconnues.

Les 8 objectifs du Millénaire ⁶ s'inscrivent dans la concrétisation du Pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté.

La réalisation du droit au développement suppose donc un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, des politiques de développement efficaces à l'échelon national et un environnement favorable sur le plan international.

L'efficacité de la gouvernance implique l'existence d'un environnement adéquat, d'un Etat solide, d'une société civile mobilisée et d'un secteur économique efficient.

Aujourd'hui, on mesure le degré de développement d'une société au degré de respect, en son sein, des droits de l'homme. Quand ces droits sont garantis au plus grand nombre de citoyens la société dans laquelle ils vivent est dite « développée ».

Habituellement, on considère qu'il existe, d'une part, les droits fondamentaux de la personne humaine parmi lesquels on inclut le droit à la vie et à la sécurité, le droit au respect de la dignité, le droit à l'information et, d'autre part, les droits économiques, sociaux et culturels.

En fait, la distinction entre droits fondamentaux et droits économiques, sociaux et culturels est factice. C'est le respect de l'ensemble de ces droits qui fait que l'être humain peut vivre décemment.

En effet, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme reconnaissent que la création des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels ainsi que de ses droits civils et politiques est nécessaire à la réalisation de l'idéal de l'être humain libre (libéré de la misère et de la crainte).

Ainsi définis, les droits de l'homme et le droit au développement occupent les devants de la scène internationale et nationale et se voient promus à un rang de priorité absolue.

La gouvernance n'est plus seulement une affaire interne mais elle est devenue dépendante de ce qui se fait dans le reste du monde, et principalement dans le monde occidental.

Pour sa crédibilité, son efficacité et son maintien au pouvoir d'une manière démocratique, le gouvernement d'un pays en voie de développement doit s'inspirer des règles de la gouvernance dans les pays développés.

Une nouvelle tendance se fait jour, c'est le droit de regard des organismes internationaux sur l'application du droit au développement et des droits de l'homme notamment par la mise en place de mécanismes de suivi et de supervision (groupes de travail, réunions d'experts, comités, rapporteurs, ONG etc ...) [résolutions 56/150 du 19 décembre 2001 et 2002/69 du 15 avril 2002.]

- Le contexte national

Les constitutions algériennes et les droits de l'homme

En Algérie, « la lutte pour l'indépendance était en priorité une lutte pour la reconnaissance des droits de l'Homme. » (RNDH-1998) Les constitutions successives du pays ont toujours mis l'accent sur la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme. Elles ont constamment mis en exergue la libération de l'individu et sa promotion en tant que citoyen responsable ainsi que le respect scrupuleux des droits fondamentaux de l'homme et notamment :

- l'égalité, la justice et la promotion de la femme
- les libertés de conscience, de pensée, d'expression et d'opinion.

A chaque étape, il a été enregistré la réaffirmation de ces principes de base qui régissent la vie politique, économique et sociale de la nation.

⁶ Cf. infra, zème partie : Réalisation des objectifs du Millénaire ?

A cet égard, le chapitre « Droits et libertés » de la Constitution du 28 novembre 1996, à l'instar des constitutions précédentes, comporte un éventail important de droits et libertés dont l'application judicieuse est de nature à favoriser le processus de développement humain dans toutes ses dimensions. (cf. encadré ci-dessous).

De nouvelles institutions ont été mises en place à la faveur de la révision constitutionnelle du 28 novembre 1996. Les mécanismes de promotion des droits de l'homme déjà en vigueur ont été renforcés et certains aspects de la législation économique, sociale et culturelle mis en conformité avec les nouvelles réalités.

La justice, l'éducation et les missions de l'Etat font l'objet de réformes profondes. Enfin, le mouvement associatif, de plus en plus encouragé, a connu un développement remarquable. Ces actions sont autant d'avancées vers l'instauration d'un véritable Etat de droit.

Les pouvoirs publics n'ont cessé de réaffirmer la volonté de l'Algérie de se conformer aux idéaux de novembre 1954 et aux textes internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le pays.

Encadré n° 1

Constitution Algérienne du 28 Novembre 1996

Chapitre IV : Des droits et libertés

Art. 32- Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis. Ils constituent le patrimoine commun de tous les Algériens et Algériennes qu'ils ont le devoir de transmettre de génération en génération pour le conserver dans son intégrité et son inviolabilité.

Art. 34- L'Etat garantit l'inviolabilité de la personne humaine.

Toute forme de violence physique ou morale ou d'atteinte à la dignité est proscrite.

Art. 35- Les infractions commises à l'encontre des droits et des libertés ainsi que les atteintes physiques ou morales à l'intégrité de l'être humain sont réprimées par la loi.

Art. 36- La liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables.

L'Algérie et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

L'Algérie a signé et ratifié les textes concernant la protection et la promotion des droits de l'homme et les conventions sur les droits fondamentaux des travailleurs, textes qui ont déjà fait l'objet d'une publication dans le RNDH 1998 et repris également en annexe du présent rapport.

Le 29 octobre 1999, le Président de la République a procédé à l'installation d'une Commission nationale de la réforme de la justice (CNRJ) ayant pour mission, notamment, de rendre les instruments juridiques et les moyens d'action plus performants.

Dans un document en date du 11 juin 2000, la CNRJ a identifié des lacunes et des entraves dans le dispositif législatif et a recommandé la révision des textes ainsi que l'harmonisation de la législation et sa mise en conformité avec les dispositions des instruments internationaux.

En application de ces recommandations, en janvier 2002, deux comités ont été installés par le Ministre de la Justice pour engager la révision des codes civil, pénal, de procédure civile et de procédure pénale.

Les rapports du CNES sur le développement humain

Dans le RNDH 2001 il est souligné que :

« La participation populaire sous toutes ses formes et l'élimination de toutes les formes de discrimination, de violence et d'exclusion sont en même temps le corollaire et la condition du développement humain durable. »

En plus des rapports sur le développement humain (RNDH 1998- RNDH 2000- RNDH 2001), le CNES s'est intéressé à des questions en relation avec les droits de l'homme et la gouvernance.

Les questions relatives notamment à l'environnement, aux risques naturels, à l'éducation, à la santé de la mère et de l'enfant, à la délinquance, à la pauvreté, aux catégories de personnes fragiles ont fait l'objet de rapports accompagnés de recommandations.

Par ailleurs, le CNES n'a pas manqué, à chaque fois, lors des rencontres internationales et des sommets euro-méditerranéens des CES et institutions similaires ainsi que de l'UCESA et de l'AICESIS de mettre l'accent sur les incidences positives mais aussi les dangers de la globalisation en référence aux déséquilibres multiformes qui affectent les nations des pays les plus pauvres.

La 8^{ème} rencontre de l'AICESIS qui s'est déroulée à Alger a traité le thème de « la lutte contre la pauvreté par le développement durable pour une approche en partenariat », sans occulter la sauvegarde et la promotion des droits de l'Homme.

3.2- Le cadre juridique général de la protection des droits de l'homme.

Des dispositifs d'alerte et de surveillance ont été mis en œuvre en matière de droits de l'homme.

Les dispositifs politiques

Le Conseil de la Nation et l'Assemblée Populaire Nationale sont des institutions où les préoccupations des citoyens sont librement exprimées par le biais de leurs élus. Les débats sur des questions relatives aux droits de l'homme sont pris en charge par des commissions permanentes au niveau des deux chambres.

Le pluralisme politique, garanti par la Constitution (art. 42) figure parmi les avancées en matière de droits de l'homme.

L'article 3 de la loi du 8 juillet 1989 amendée en mars 1997 dispose que : « dans toutes ses activités, le parti politique est tenu de se conformer aux principes et objectifs suivants :

- le respect des libertés individuelles et collectives et le respect des droits de l'homme ;
- l'attachement à la démocratie dans le respect des valeurs nationales ;
- l'adhésion au pluralisme politique
- le respect du caractère démocratique et républicain de l'Etat.

Les mécanismes judiciaires

Le Conseil d'Etat prévu par l'article 152 de la Constitution a été installé le 17 juin 1998. Cet organe régulateur de l'activité des juridictions administratives est composé de 44 membres.

Le même article prévoit aussi l'institution d'un tribunal des conflits chargé du règlement des conflits de compétence entre la Cour suprême et le Conseil d'Etat. La loi relative au tribunal des conflits a été adoptée par le Parlement.

Les mécanismes associatifs et syndicaux

Dans l'article 33 de la Constitution algérienne la défense individuelle ou associative des droits fondamentaux de l'homme et des libertés individuelles est garantie.

« Le droit de créer des associations est garanti. L'Etat encourage l'épanouissement du mouvement associatif » (art. 43).

La liberté syndicale a été réaffirmée dans la Constitution : « Le droit syndical est reconnu à tous les citoyens » (art. 56).

La Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme (CNCPPDH)

La CNCPPDH a été créée par le décret présidentiel n° 01-71 du 25/05/2001 pour succéder à l'ONDH. C'est un organe de surveillance et d'alerte, d'évaluation et de proposition sur les droits de l'homme. Il est rattaché auprès du Président de la République, le garant de la Constitution, des droits fondamentaux des citoyens et des libertés publiques. L'assemblée plénière de la CNCPPDH comprend 45 membres dont 13 femmes. 10 d'entre elles sont issues des organisations de la société civile. La CNCPPDH dispose de cinq délégations régionales localisées à Alger, Oran, Constantine, Béchar, et Ouargla.

La CNCPPDH a été chargée par le président de la République en date du 1^{er} avril 2002 d'élaborer un plan national sur les droits de l'homme.

Dès son installation, la CNCPPDH s'est préoccupée de la question des disparus et a organisé des entrevues avec leurs familles.

Les premiers cas de disparition signalés par les familles sont survenus en 1992. Entre 1995 et 1998 le nombre de cas signalés a connu un pic avec 3069 cas sur 4.623 entre 1992 et 2002.

Alors qu'en 2000 et 2001 aucun cas n'a été signalé, neuf disparitions sont survenues en 2002. Par ailleurs, suite aux incendies qui se sont déclarés dans plusieurs établissements pénitentiaires et qui ont causé la mort d'un certain nombre de détenus, la Commission s'est auto-saisie de la question et dépêché une mission d'enquête à la prison de Chelghoum El Aïd et à la clinique Pasteur d'Alger où se trouvaient les blessés suite à l'incendie de la prison de Serkadji.

Dans son rapport d'étape envoyé au Président de la République, la Commission a fait des propositions (au nombre de 26) relatives à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

- Information sur les droits de l'homme

Des modules portant sur les droits de l'homme ont été créés dans certaines universités, celles d'Oran, de Tizi-Ouzou et de Annaba. Les droits de l'homme sont également enseignés aux élèves de l'Institut national de la magistrature, à l'Ecole supérieure de police, à l'Ecole nationale d'administration et à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.

3.3- Le champ d'observation des droits de l'homme à travers les indicateurs

Nécessité d'une observation permanente des indicateurs des droits de l'homme à travers les actions des secteurs

Si la justice sociale est une des conditions de la stabilité politique, un véritable dialogue social est une des garanties de la bonne gouvernance et un moyen de préserver la cohésion sociale.

Lorsque les dysfonctionnements sociaux persistent, lorsque le nombre des exclus augmente et que les poches de pauvreté ne cessent de s'élargir, la cohésion sociale se trouve gravement menacée.

L'avancée des droits de l'homme est mesurée par des indicateurs reconnus universellement bien que certains d'entre eux ne prennent pas en charge les réalités spécifiques des pays en développement.

On distingue des indicateurs dits objectifs tels que la participation, le taux de syndicalisation, le nombre d'organisations non gouvernementales, la ratification de textes protégeant les droits fondamentaux et des indicateurs dits « subjectifs » tels que ceux relatifs à la bonne gouvernance, la stabilité politique, l'indice de perception de la corruption, le trafic d'influence.

Ces derniers sont laissés à l'appréciation d'experts internationaux.

Cette situation ne peut que rendre complexe la mesure de l'avancée des droits de l'Homme.

Les actions des secteurs à travers les indicateurs des droits de l'homme .

La défense des droits de l'Homme et leur promotion ne sont pas l'apanage d'un seul secteur, mais relèvent d'un processus d'intersectorialité garant de la bonne gouvernance et de la durabilité dans l'action.

A cet effet, les mesures engagées par les secteurs en 2002 sont ici appréciées à travers les indicateurs des droits de l'homme suivants :

- le droit à la vie, à la sécurité et à la dignité
- la participation des femmes
- le mouvement associatif et les organisations syndicales et patronales
- les élections pluralistes
- le droit à l'information et la liberté de la presse.

Concernant le droit à la vie, à la sécurité et à la dignité

- L'action des services de sécurité pour la protection des personnes et des biens.

La violence terroriste qui est la négation du droit fondamental de la personne humaine, à savoir le droit à la vie, et à laquelle se trouve confronté le pays depuis plus d'une décennie, est en nette décroissance en 2002 grâce aux efforts de l'ensemble des services de sécurité et à la vigilance des citoyens.

Depuis le 11 septembre 2001, la perception de la communauté internationale concernant ce phénomène a nettement évolué et la lutte que mène l'Algérie connaît depuis une légitime compréhension.

La lutte contre le terrorisme est devenue une tendance lourde du mouvement de la communauté internationale (la résolution 2002/35 : Droits de l'homme et terrorisme, adoptée par la Commission des Droits de l'homme à sa 58^{ème} session le 22 avril 2002, fait suite à la résolution 2001/37 adoptée par la Commission des Droits de l'homme à sa 57^{ème} session le 23 avril 2001).

L'Algérie a été l'un des rares pays à avoir pris en charge l'indemnisation des familles de victimes du terrorisme.

La prise en charge de la violence :

- Par l'Education nationale

Le Ministère de l'Education nationale a installé une commission nationale regroupant des représentants des différents secteurs et des ONG activant dans le domaine de l'enfance et des associations des parents d'élèves pour l'instauration de la paix et la lutte contre la violence et les fléaux à l'école.

Dans ce cadre, un programme national a été mis en oeuvre dans l'ensemble des établissements scolaires. Par ailleurs, avec le concours de l'UNICEF un programme intersectoriel de prise en charge psychologique des enfants traumatisés par la violence liée au terrorisme comporte, entre autres, des opérations de sensibilisation et de formation en direction de tous les professionnels intervenant auprès des enfants.

- Dans les programmes de santé

En 2001, il a été recensé à travers 42 wilayas 1439 femmes victimes de violences conjugales, chiffre en deçà de la réalité car de nombreuses femmes préfèrent taire les sévices qu'elles endurent.

L'enquête EDG-2000 a intégré un module relatif aux traumatismes liés aux violences subies par les femmes et les enfants : l'incidence des traumatismes est de l'ordre de 32 pour mille chez les enfants de moins de 15 ans (42 pour mille pour les garçons et 18 pour mille pour les filles) et une incidence de 18 pour mille chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans).

Les actions de soutien psychologique en direction des victimes de violence sont renforcées par des programmes de formation des personnels de santé.

Un séminaire international sur la prise en charge de la violence à l'égard des femmes a été organisé par l'Institut national de santé publique en octobre 2001 et a adopté une plate-forme d'actions dans ce domaine.

Les recommandations ont particulièrement insisté sur la nécessité :

- de rendre visible la violence contre les femmes et de les sortir du statut de victimes ;
- d'intervenir sur la législation pour agir contre les discriminations (code de la famille) ou pour pallier des vides juridiques (exemple du harcèlement sexuel).

A ce titre, le comité chargé de la révision du code pénal mis en place par le Ministère de la Justice en janvier 2002 a pris en considération certaines atteintes à la personne humaine comme le harcèlement sexuel.

Garantie des droits des prévenus et de la défense.

- Contrôle de la police judiciaire

De nouveaux concepts ayant pour but de renforcer le contrôle du parquet de la République sur les actions de la police judiciaire en matière de protection des droits des prévenus ont été introduits dans le code de procédure pénale : loi n°01-08 du 26 juin 2001 modifiant et complétant les articles 17 et 36 du code de procédure pénale et introduisant l'article 18 bis sur les nouveaux concepts.

- La garde à vue

La loi n°01-08 du 26 juin 2001 modifiant et complétant les articles 51, 52 et 65 du code de procédure pénale et introduisant les articles 51 bis et 51 bis1, renforce le respect des droits des prévenus au cours de la garde à vue en insistant sur le contrôle obligatoire du parquet de la République à partir du moment où la décision de mettre le prévenu en garde à vue est prise jusqu'à sa présentation devant le procureur, sous peine de responsabilité pénale et administrative.

- L'amélioration des conditions de détention

Le nombre de la population carcérale était de 34.966 en 2002 dont 624 femmes et 620 mineurs. Pour améliorer les conditions de détention de cette population 05 nouveaux établissements pénitentiaires ont été ouverts et 02 autres agrandis. Des bâches d'eau ont été réalisées, ce qui a augmenté les capacités d'approvisionnement des établissements en eau potable. Dans certains centres pénitentiaires le chauffage central a été installé.

Pour une meilleure prise en charge médicale, 43 médecins, 20 chirurgiens dentistes, 32 psychologues, 4 assistantes sociales, 6 infirmiers, 3 laborantins et 1 technicien en radiologie ont été recrutés par l'administration pénitentiaire et de rééducation en 2002.

Le lien des détenus avec l'extérieur a été renforcé :

- Le nombre des visites autorisées pour les familles des détenus est passé de 02 à 04 par mois.

- Les conditions d'accueil des familles ont été améliorées et des parloirs rapprochés ont été réalisés pour les mineurs.

- Les journalistes de la presse écrite et de la radio et de la télévision ont été reçus dans les centres pénitentiaires tout au long de l'année.

L'ensemble des centres pénitentiaires ont été dotés de postes de télévisions et certains centres pilotes disposent d'un système de réception des émissions de la radio nationale.

Pour promouvoir la rééducation, 04 établissements ont été aménagés en milieu ouvert : régime de détention allégée. D'autre part, 16.003 détenus répartis entre 44 établissements pénitentiaires ont bénéficié d'une formation professionnelle. Le sport est une autre activité qui entre dans le cadre de la rééducation. L'administration pénitentiaire et de rééducation a acquis un matériel de sport pour promouvoir cette activité.

La participation de la femme :

- à la gestion des affaires publiques

La première Constitution de l'Algérie indépendante, celle de 1963, a reconnu à la femme le droit de voter et d'être éligible. Elle est soumise aux mêmes conditions que l'homme.

Depuis la promulgation de l'ordonnance 97-07 du 6 mars 1997 portant promulgation de la loi organique relative au régime électoral, le vote par procuration est soumis à des conditions (hospitalisation, éloignement du pays...). Avant cette loi, le conjoint pouvait user de manière abusive du vote par procuration ce qui remettait en cause l'exercice personnel du droit de vote de la femme algérienne.

Lors des dernières élections locales et législatives, la participation des femmes en tant que candidates, bien qu'encore faible, a connu une nette évolution. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à exprimer leur volonté de participer à la gestion du pays.

Tab 5 : *Evolution de la participation des femmes aux élections locales et législatives 1997-2002*

	1997		2002	
	Candidates	Elues	Candidates	Elues
Assemblées populaires communales	1.281	75	3.679	147
Assemblées populaires de wilayas	905	62	2.684	113
Assemblée nationale populaire	322	11	694	27

Source :MICL

Le nombre des candidates dans les élections communales de 2002 a triplé par rapport à celui de 1997 et celui des élues a presque doublé. Cependant, le pourcentage des femmes élues reste insignifiant. Sur un total de 13.302 sièges dans les assemblées populaires communales, 147 ont été occupés par des femmes soit 1,09% de femmes pour 98,91% d'hommes.

Sur les 27 élues à l'APN en mai 2002, 03 ont été désignées comme membres du Gouvernement.

07 siègent au Conseil de la Nation (Sénat).

- au Gouvernement

Depuis 1982, 17 femmes ont occupé des postes au Gouvernement. En juin 2002, cinq femmes ont fait leur entrée au Gouvernement dont une ministre déléguée, chargée de la famille et de la condition féminine ayant en charge les questions relatives à la protection et à la promotion des droits de la femme et de la famille.

- aux fonctions supérieures de la Nation

En 1999, pour la première fois, une femme a été nommée wali (Tipasa). Depuis, plusieurs femmes ont été nommées walis hors cadre (02), wali délégué (01 à Bouzaréah), secrétaires généraux de wilaya (Mostaganem, Taref, Bordj bou Arreridj), inspectrices générales de wilaya (03 + 01 inspectrice à la

wilaya d'Alger) et chefs de daïra (07 : Boumerdès, Mansoura, Skikda, Arzew, Hassi Messaoud et Tizi Ouzou).

- dans le corps de la police

Jusque là réservé aux hommes, le corps de la police a commencé à se féminiser. Dans chaque sûreté de daïra il y a au moins une femme assurant la réception et l'orientation des citoyennes et cela dans le but de les encourager à venir exposer leurs problèmes.

Le corps de la police comprend au total 5.979 femmes dont 3.007 agents civils .

Tab 6 : *Personnels féminins en fonction à la Direction Générale de la Sûreté Nationale*

<i>Grade</i>	<i>Nombre</i>
Commissaire principal de police	01
Commissaire de police	21
Officier de police	217
Inspecteur de police	331
Brigadier chef de l'ordre	11
Enquêteur principal de police	85
Brigadier de l'ordre public	50
Enquêteur de police	68
Agent de l'ordre public	1492

Source : DGSN

- au pouvoir judiciaire

Des femmes sont aujourd'hui présidentes de cours (02), présidentes au niveau des tribunaux (34 femmes sur un total de 56) et procureur de la République (01). Les femmes magistrats sont au nombre de 846 sur un total de 2.751 . 137 femmes sont juges d'instruction sur un total de 404.

- dans le secteur des finances

Une femme a occupé le poste de vice gouverneur et une autre a été membre intuitu personae au niveau du Conseil national de la monnaie et du crédit.

- à la gestion de l'université

Des femmes sont à la tête d'une université des sciences de la nature, d'une faculté des sciences et de la technologie et d'une faculté des lettres.

- au plan international

Quatre femmes sont ambassadeurs (Autriche, pays scandinaves (02) et Afrique du Sud). Deux candidates ont été élues depuis 2000, une au sein de la sous commission des droits de l'homme aux Nations Unies et une au comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

- au plan des formations politiques

Deux femmes dirigent leur parti.

- la participation dans l'emploi féminin en général

Globalement, **le taux d'emploi de l'effectif féminin a connu un accroissement dans tous les secteurs. La parité a même été dépassée en faveur des femmes s'agissant de la santé et du troisième cycle de l'enseignement secondaire.** Cependant, le taux de femmes actives reste faible compte tenu de leur nombre, de leurs progrès en matière d'éducation et de formation et en comparaison avec les pays similaires.

Si l'on considère la participation des femmes à la vie sociale et économique comme étant une avancée en matière de droits de l'homme, la faiblesse de la participation des femmes algériennes, malgré toutes leurs potentialités, est le signe qu'elles ne jouissent pas pleinement des droits que la Constitution et la législation leur octroient. Les blocages sont plus d'ordre socioculturel que législatif.

L'essor du mouvement associatif et des organisations syndicales et patronales

De 1962 à 1989 il existait 167 associations nationales. Depuis la promulgation de la loi 90-31 du 4 décembre 1990, relative aux associations à caractère social leur nombre a atteint 66.231 au 31 décembre 2002 (elles étaient 52.026 en 1998). 890 d'entre elles sont à caractère national.

Cette éclosion d'associations s'explique par la souplesse de la loi 90-31 et est significative de l'intérêt de la société civile pour une participation à la gestion des affaires de la collectivité.

Le champ d'activités du mouvement associatif s'est considérablement élargi pour+ toucher l'ensemble des domaines.

Certaines wilayas enregistrent plus d'associations que d'autres comme les wilayas d'Alger, Béjaïa et Tizi Ouzou.

Le mouvement associatif est confronté à des problèmes divers dont :

- le financement de leurs activités,
- des conflits internes entraînant parfois dissidences et blocages,
- la confusion dans les missions prévues par la loi (caractère revendicatif et syndical non conforme aux dispositions statutaires, liens avec des partis politiques),
- absence de fonctionnement démocratique.

De nombreuses organisations syndicales et patronales sont très actives sur le terrain, ce qui permet aux différentes catégories socioprofessionnelles de mieux défendre leur droits.

Les élections législatives et locales

Le 30 mai 2002 se sont déroulées les élections législatives pour le renouvellement des membres de l'APN. Le taux de participation à ces élections a été de 46,17%. 24 femmes et 364 hommes ont été élus, soit une répartition par genre de 6,19% pour les femmes et de

93,81% pour les hommes. Dix (10) partis politiques se sont partagés les 389 sièges à pourvoir. En octobre 2002, des élections locales se sont déroulées sous le contrôle de commissions indépendantes de surveillance. L'élection des assemblées populaires communales et des assemblées populaires de wilayas a permis le renouvellement des deux tiers des membres du Conseil de la Nation par un collège composé d'élus d'APC et d'APW.

Les élections locales communales ont enregistré un taux de participation de 50,11%. 24 partis se sont partagés les 13.471 sièges à pourvoir dans les APC et 14 les 1960 sièges à pourvoir dans les APW.

Le droit à l'information et à la liberté de la presse.

Depuis 1989, avec l'émergence de la presse privée, la presse écrite connaît un développement spectaculaire. 06 nouveaux titres sont parus en 2002.

L'activité d'impression comprend cinq sociétés publiques d'impression de journaux et trois imprimeries de travaux de labeur (impression d'ouvrage, affiches, dépliants etc...). Les cinq sociétés d'impression de journaux relevant du secteur public sont organisées en sociétés par actions (SPA)

Trois sont localisées à Alger, une à Constantine et une à Oran. Elles assurent les prestations de tirage de l'ensemble des titres de la presse écrite soit, en 2002, 42 quotidiens, 50 hebdomadaires et 18 autres périodicités. Le volume du tirage global est, en moyenne, de l'ordre de 2 millions d'exemplaires par jour et la masse des lecteurs est estimée à environ 9 millions par semaine.

En 2002, aucun journaliste algérien n'a été condamné pour délit d'opinion.. La presse en Algérie est considérée comme étant l'une des plus libres dans le Tiers-Monde, ce qui n'explique pas le classement du pays fait en la matière par les instances internationales.

Il y a lieu de souligner également que le siège du bureau pour l'Afrique du Nord de la Fédération Internationale des Journalistes se trouve à Alger et que les principales agences de presse internationales ont un représentant dans le pays.

Des journalistes étrangers sont régulièrement accrédités en Algérie pour faire des reportages ou couvrir des événements.

Tab 7 : Séjours de journalistes étrangers en Algérie (envoyés spéciaux et ou permanents)

Date	1997	1998	1999	2000	2001	Au 30/12/2002
Nombre	1.200	626	839	706	654	593

Source : Ministère de la Communication et de la Culture

Dans le but de développer une information qui tienne compte des préoccupations directes des populations de l'intérieur du pays et de leur offrir la possibilité de s'exprimer, des radios locales ont été créées.

Vingt et une radios locales sont opérationnelles au 31 décembre 2002 : Mitidja, Oran, Tlemcen, Naama, Béchar, Tindouf, Laghouat, Ouargla, Adrar, Tamenrasset, Illizi, El Oued, Annaba, Tebessa, Constantine, Batna, Sétif, Béjaia, Tiaret, Biskra, Ghardaia.

Un programme de réalisation de sept nouvelles radios locales a débuté au cours de l'année 2002.

Des conventions ont été passées entre le CSA, l'ENTV et l'ENRS pour permettre la diffusion en France des programmes de Canal Algérie, des Chaînes I, II et III de la radio nationale ainsi que Radio El Bahdja par satellite et par câble.

Les chaînes de télévision et de radio diffusent des programmes et des spots de prévention concernant des questions relatives aux droits de l'homme. Certaines émissions connaissent un grand succès auprès des auditeurs et des téléspectateurs.

Dans le cadre du droit à l'information, une opération de promotion du livre et de la lecture initiée par le Ministère de la Communication et de la Culture en novembre 2002, a mis en œuvre un système de bibliothèques itinérantes et de 12 bibliobus en faveur de 12 wilayas, notamment des localités enclavées. 80.000 ouvrages ont été gracieusement offerts aux lecteurs.

De nouvelles bibliothèques ont été également réalisées dans les wilayas de Ouargla, Tiaret, Mila, El Bayadh, Alger, Djelfa, Jijel, Saïda, Médéa, El Tarf, Tissemsilt, Khenchela, Aïn Temouchent et Bord Bou Arreridj.

Dans le but d'encourager la création littéraire, 150 titres dont les auteurs sont de jeunes écrivains ont été publiés et distribués par le Ministère de la Communication et de la Culture sur le fonds d'aide à la création .

En tout état de cause des progrès ont été réalisés quant à l'amélioration des conditions de vie de la population et ce, dans tous les domaines. Cependant, ces efforts ne sont pas suffisamment médiatisés.

Le déficit de communication aux différents niveaux, entre les administrations et les citoyens, érode la crédibilité et la confiance générales et génère incompréhension et malentendus que seuls le dialogue et la concertation sont en mesure de dissiper.

Il est incontestable que cet effort participatif sur toute question liée à la bonne gouvernance, impulsé dans les différents processus engagés dans le champ d'observation des droits de l'Homme en Algérie sera de nature à engendrer des avancées plus significatives encore dans la dynamique du développement durable.

DEUXIEME PARTIE

LE MODELE SOCIAL ALGERIEN
ET LA REPARTITION DES RICHESSES

CHAPITRE 1 : L'évolution de la situation sociale

1.1- Pauvreté et inégalités

La pauvreté est à la fois un domaine complexe et sensible étant donné qu'il s'agit d'un phénomène multidimensionnel et les dépenses des ménages sont insuffisantes pour la cerner. Il y a d'autres aspects qui peuvent compléter sa mesure comme l'emploi, l'analphabétisme, l'accès aux services de santé, à l'éducation, aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

Tous ces aspects sont à situer en référence à l'état de la gouvernance.

L'élargissement de la pauvreté dans le pays a pris une dimension importante avec la mise en œuvre des réformes économiques et du Programme d'Ajustement structurel (PAS). Ainsi, selon l'étude de la Banque Mondiale⁽¹⁾, réalisée sur la base de l'enquête sur le niveau de vie (ONS 1995). Les dimensions de la pauvreté se présentent comme suit :

Tab 8 : Estimations Nationales de la Pauvreté pour 1988 et 1995

Indicateurs	1988/1995					
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Seuils de pauvreté (DA/personne/an)						
- Seuil de pauvreté alimentaire	2 181	2 165	2 172	10 991	10 895	10 943
- Seuil de pauvreté inférieur	2 771	2 809	2 791	14 706	14 946	14 827
- Seuil de pauvreté supérieur	3 158	3 265	3 215	17 666	18 709	18 191
nombre de Pauvres(en 1000)						
- Pauvreté extrême	210,5	639,5	849,9	504,3	1 107,10	1 611,40
- très pauvres	531,7	1352,7	1 884,60	1 246,80	2 739,30	3 986,20
- Pauvres	808,6	2 041,40	2 850,10	2 059,40	4 300,60	6 360,00
Nombre de pauvres en pourcentage						
- Pauvreté extrême	1,9	5,2	3,6	3,6	7,8	5,7
- très pauvres	4,8	11	8,1	8,9	19,3	14,1
- Pauvres	7,3	16,6	12,2	14,7	30,3	22,6

Ainsi, cette étude identifie trois seuils de pauvreté :

Le seuil de pauvreté alimentaire ou seuil de pauvreté extrême. Ce seuil était estimé comme étant la somme d'argent nécessaire pour satisfaire les besoins alimentaires minimums, évalués pour l'Algérie à 2 100 calories par personne et par jour, soit 10 943 DA par an par personne en 1995. Ce seuil concerne 1 611,40 personnes soit 5,7% de la population totale dont 1 107 100 personnes vivent en milieu rural.

Le seuil de pauvreté inférieur qui intègre en plus des dépenses non alimentaires. Ce seuil était estimé à 14 287 DA par personne et par an en 1995 et cible 3 986 200 personnes soit 14,1% de la population dont 2 739,30 personnes vivent dans le monde rural.

Le seuil supérieur de pauvreté, estimé à 18 191 DA par an et par personne prend également en compte l'accès aux dépenses non alimentaires. Ce dernier concerne les catégories fragilisées

susceptibles de basculer dans la pauvreté en cas de variation même modeste de leur revenu. Ils sont au nombre de 6 360,00 personnes soit 22,6% de la population. Sur un autre plan, en l'absence de données opposables à ces évaluations de la pauvreté nous retiendrons le critère universel de 1 dollar en Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) par jour et par habitant qui correspond à la pauvreté extrême. A ce seuil de pauvreté évalué à 9 096 DA/personne/an, soit 758 DA par mois ou encore 25 DA environ par jour. la proportion des pauvres, à ce seuil, est de 1% de la population totale en 2000, alors qu'elle était de 1,9% en 1988.

ENCADRE N° 2

L'étude élaborée par l'Agence Nationale du Territoire (ANAT), pour le compte du PNUD, et dont les principales conclusions seront présentées ci-dessous, s'est fixé pour objectif de localiser à travers les territoires les populations les plus vulnérables, et ce par le biais des manifestations de la pauvreté en termes d'accès aux services de base.

Pour ce faire, une approche à double entrée a été utilisée ».

- Par le « territoire », l'unité de base étant la commune (unité statistique, mais aussi entité d'administration des populations et de gestion du territoire)
- Par les populations, à travers leur comportement social et démographique.

Le traitement des informations relatives à l'éducation, la santé, le logement ainsi que les ressources financières des communes ainsi que la combinaison des indicateurs les plus pertinents de ces domaines, ont permis le classement des 1541 communes à travers un indice global de pauvreté. De même, cela a permis de les positionner par rapport à chacun de ces domaines.

D'autres domaines, tels que l'emploi, l'urbanisation, la dispersion, les revenus, l'encadrement des structures éducatives et sanitaires... auraient permis à cette étude d'être plus complète, mais la disponibilité des données à l'échelon communal ou leur faible niveau de fiabilité nous ont amenés à les écarter de l'analyse.

Toutefois, les résultats obtenus apportent des éclairages intéressants et complémentaires aux approches plus classiques de la pauvreté et du développement humain.

Encadré n° 3 : LES MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE A TRAVERS LE TERRITOIRE NATIONAL⁷

Trois grands ensembles territoriaux couvrant le territoire national s'étagent du Nord au Sud.

- **Le Nord de l'Algérie**, regroupe une population de 19 millions d'habitants sur 4,3 % du territoire national et 65% des communes algériennes. Il recouvre les plaines littorales et les bassins intérieurs insérés entre les deux chaînes telliennes internes et externes, et présente les meilleures conditions naturelles, climatiques, le dotant des terres agricoles les plus riches, de ressources en eau, d'un potentiel forestier et d'un potentiel littoral.

Cette région offre également les meilleures conditions de localisations d'activités et d'établissements humains (bon maillage infrastructurel, réseaux de ville, équipements de formation, bon encadrement etc...). Cependant, cet ensemble territorial est loin d'être homogène. Le littoral, regroupe à lui seul près de 44 % de la population du Nord et près de la moitié de la population urbaine de la région, dont l'essentiel est localisé dans les métropoles d'Alger, Oran et Annaba. En dehors des grandes agglomérations littorales ou bien celles situées en plaine, le reste de la région souffre d'enclavement et de sous- développement chronique.

⁷ Extrait de la communication sur la carte de la pauvreté de Mme Benzaghoul, Directrice au MATE ,

- **Les Hauts Plateaux**, insérés entre deux grandes chaînes montagneuses, l'Atlas tellien au Nord, et l'Atlas saharien au Sud. Peuplée de 7.711.662 habitants, (26,5 % de la population de l'Algérie sur 12,7% du territoire national), cette région est caractérisée par un climat aride et une faible pluviométrie (200 à 300 m de pluie en moyenne). L'activité agropastorale y est dominante. Cette région est particulièrement menacée par la désertification, causée essentiellement par le surpâturage qu'impose un troupeau de 8.700.000 têtes d'ovins sur les 20 millions d'hectares de parcours, entraînant de ce fait la disparition totale de la végétation, et rendant les sols sensibles à l'érosion.

- **Le Sud** : Au Sud de l'Atlas saharien, peuplé de seulement 2.561.899 habitants (8,8 de la population algérienne), s'étend un vaste territoire de 1.975.744 KM2 (83% du territoire national), constitué de bas plateaux, d'ergs et de reliefs montagneux très élevés. L'aridité du climat et la faiblesse des précipitations (10 à 100 mm/an) constituent une contrainte majeure pour le développement des activités et des établissements humains. Dans l'ensemble, les conditions naturelles de la région, ont fortement déterminé l'occupation de l'espace, se traduisant par une forte tendance à l'agglomération des populations. A l'extrême Sud, la rareté des ressources en eau, la rudesse des conditions climatiques ainsi que l'importance des distances n'ont pas permis un développement important des centres de vie. Ces grands ensembles territoriaux ont connu des évolutions très différenciées : de l'ordre de 1,9% en moyenne par an entre 1987 et 1998 (dates des RGPH)⁸ pour le Nord, à 2,6% pour les Hauts Plateaux, et 2,9% au Sud, pour une croissance annuelle moyenne nationale de 2,15%. Les comportements démographiques des régions expliquent en grande partie ces évolutions : en effet le nombre d'enfants par femme en âge de procréer varie de 2,5 au Nord, à 3,4 dans les hauts plateaux et 4 au Sud, cet indice se situant à 2,8 pour l'ensemble national. De même, l'examen des structures par âge de ces ensembles régionaux, confirme cette tendance : la proportion des 0 - 5 ans est de 12 % dans la région Nord- Centre , alors qu'elle se situe à 17 % dans la région Hauts plateaux centre et 18% dans la région Sud - Est, la moyenne nationale des 0 -5 ans étant de 13,3%.

Indicateur par excellence du niveau d'évolution sociale, tant son impact est grand sur le comportement démographique et le profil social, le taux d'analphabétisme des femmes (11 ans et plus), varie de 24% dans la région Nord -Centre à 62% dans les régions Hauts Plateaux-Centre (wilaya de Djelfa).

La taille des ménages varie également d'un ensemble régional à un autre : au Nord, les ménages sont composées de 6,4 personnes, et de 7 et plus de 7 personnes dans les régions Sud et les Hauts Plateaux. C'est généralement dans les régions où la taille des ménages est la plus importante, que les taux d'analphabétisme des chefs de ménage, sont les plus élevés : près de 60 % dans les régions des Hauts Plateaux.

L'Enquête Nationale sur la Mesure des Niveaux de Vie des ménages (ENMNV) de 1995 a montré la forte corrélation entre le niveau d'éducation des chefs de ménage et la pauvreté des ménages. Elle a également révélé que les taux de pauvreté sont plus élevés parmi les chefs de ménage travaillant dans le secteur agricole.

Or l'activité agricole est fortement dépendante du potentiel en ressources naturelles (eau, sol : la SAU (ha / hab.) d'environ 0,20 actuellement, risque de passer à 0,13 en 2025, sous la pression de l'urbanisation, de l'érosion, de la désertification et de la dégradation du couvert végétal).

La population urbaine actuellement de 16,8 millions de personnes, a évolué ces 10 dernières années au rythme annuel moyen de 3,61 % et de plus de 5 millions d'urbains supplémentaires, induisant un inévitable sacrifice des terres agricoles à la construction.

⁸ Recensements généraux de la population et de l'habitat - 1987-1998 -

De même, la configuration du relief, comme les caractéristiques du climat, rendent les potentialités naturelles encore plus vulnérables : milieux naturels contrastés, irrégularité des précipitations, amplitude des écarts de température et fragilité des sols.

LES COMMUNES PAUVRES.

La démarche adoptée par l'étude, a permis d'identifier 3 classes de communes : pauvres, moyennes, riches (une richesse bien évidemment relative puisque la typologie est basée sur les disparités entre communes sans aucune référence à une norme).

Un premier ensemble de 177 communes, abritant une population de 1.569 637 personnes, pour lesquelles tous les indicateurs signalent une précarité avancée, celles qui jouissent d'une situation moyenne dans l'ensemble, au nombre de 230, et 1. 131 communes, soit près de 75 %, qui connaissent une situation favorable.

L'examen de la répartition des classes de communes, à l'intérieur des régions, met en évidence le fait que ce sont bien les zones des Hauts Plateaux avec 17,6 % de leurs communes ayant un indice global défavorable, qui subissent le plus le phénomène de pauvreté.

Il faut également souligner le cas de la région Nord- Centre où se situe un peu moins de la moitié des communes à indice critique (49 %), dans les communes montagneuses ou boisées des wilayas de Médéa, Chlef et Ain - Defla.

Les résultats convergent pour désigner les territoires situés principalement en zones de montagnes ou de steppe et dans une moindre mesure ceux du Sud, comme ceux de l'extrême pauvreté.

On peut également conclure, qu'au vu de leur enclavement, de leur mode d'habitat de type dispersé et de la tendance à la concentration des équipements dans les chefs lieux, que les disparités internes des communes de ces territoires, sont certainement encore plus marquées.

1. Les domaines de la pauvreté.

L'indice de pauvreté a permis de faire ressortir les communes les plus pauvres globalement. Les indices synthétiques par thèmes mettent, quant à eux, en évidence les collectivités qui accusent pour un domaine donné une situation problématique.

Les quatre domaines qui ont permis la construction de l'indice de pauvreté s'impriment différemment sur le territoire. Leur impact plus ou moins large pourrait traduire le niveau de retard du domaine au plan national, pour ce qui concerne les secteurs de la santé, de l'éducation, ou des utilités du logement ; comme il informerait, tel le ratio de richesse, sur la dynamique des communes en relation avec leur poids démographique.

L'examen de chaque domaine a révélé des situations plus ou moins préoccupantes à l'échelle nationale, ils se déclinent en fait du :

-ratio de richesse, avec 967 communes en situation défavorable, révélant une précarité quasi générale, avec une situation des plus critiques pour ce qui est des communes des Hauts plateaux et du Sud Ouest.

au logement, avec 229 communes en situation défavorable, où les faibles taux de branchement aux différents réseaux (eau potable, assainissement, électricité) se conjuguent aux plus fortes proportions de logements précaires et aux taux d'occupation par pièce les plus élevés. La répartition géographique de la classe critique discrimine les régions Centre et Est du pays ; que l'on soit au Nord ou sur les Hauts Plateaux: 76% (198 communes) de la classe critique se concentrent dans cette partie du pays.

à la santé, avec 168 communes en situation défavorable, marquées par de grandes disparités régionales, au détriment des communes des Hauts Plateaux et du Sud : au nombre de 168, les communes défavorisées , se répartissent à 11% dans les régions Nord et pour 53 % dans les régions Hauts Plateaux et 36 % pour le Sud.

jusqu'à l'éducation, avec 98 communes en situation défavorable. %. Près de 33 % des communes des régions Hauts Plateaux, ont un indice défavorable, alors que ce même indice ne concerne que 17 % des régions Nord du pays,

2. Profil des territoires pauvres.

La combinaison des indices synthétiques des quatre domaines retenus pour l'analyse a permis d'extraire les communes les plus démunies où les manifestations de la pauvreté se font ressentir de manière aiguë.

En effet, ce sont les communes qui se présentent avec les situations les plus défavorables pour aux moins trois domaines sur quatre qui ont été mises en exergue: elles sont au nombre de 177.

Il est à relever que parmi ces communes :

- 92 soit 51,4 % ont une mortalité supérieure à 58 %,
- seules sept (07) ont un ratio de richesse supérieur à 500 DA par habitant et par an,
- 78 % ont un indice synthétique du logement défavorable,
- et 100 % ont un indice de l'éducation très défavorable ou défavorable.

Parmi ces communes ressortent celles qui cumulent pour tous les indices, les caractéristiques extrêmes : il s'agit de 46 communes qui concentrent le quart des populations des communes pauvres. On les retrouve principalement dans seize (16) wilayas , totalisant 410.407 habitants et situées pour la plupart dans les régions des hauts plateaux, mais aussi dans les zones montagneuses du nord.

L'examen des communes à travers des indicateurs tels que :

- le nombre d'enfants par femme,
- la taille des ménages,
- l'analphabétisme des chefs de ménages,
- la répartition des communes selon leur nombre d'habitants,

souligne les facteurs aggravants d'un état déjà fort préoccupant.

L'indice global de fécondité (IGF) :

Un comportement de type nataliste prédomine dans ces territoires : pour 24 % des communes l'indice global de fécondité est de plus de 5 enfants par femme, alors qu'il a été ramené à 2,8 au niveau national durant la dernière décennie.

Ce sont surtout les communes pauvres des wilayas du Sud, Adrar, Biskra, Tamanrasset, Ouargla et El Oued et dans une moindre mesure, celles de Tiaret et Msila qui répondent à cette caractéristique.

Le comportement des communes pauvres de Djelfa se démarque nettement quatorze (14) communes sur dix sept (17) dépassent les 6 enfants par femme et cinq d'entre elles, Guettara, Ain Chouhada, Oum Laadham, Douis et Zaccar vont même au delà de 10 enfants par femme.

On relève les cas des communes où l'IGF est assez faible mais où la taille des ménages est importante. Ce phénomène peut être révélateur soit de l'attachement persistant à une famille de type élargi, soit de regroupements familiaux dus à la situation difficile du point de vue sécuritaire que connaissent ces communes.

La taille des ménages:

Les communes pauvres, se distinguent également par la taille de leurs ménages, 7,64 personnes, nettement supérieure à celle de la moyenne nationale qui est de 6,57. C'est encore dans les wilayate de Médéa, Djelfa et Mostaganem où l'on retrouve en moyenne les ménages qui dépassent 8 personnes et même 10 personnes, pour certaines communes de Djelfa où la taille moyenne des ménages atteint 9,4 et jusqu'à 13 personnes.

L'analphabétisme des chefs de ménage:

Cette caractéristique de ménages élargis est aggravée par les taux d'analphabétisme alarmants de leurs chefs de ménage.

En effet, en moyenne 80 % des chefs de ménage de ces communes sont analphabètes.

La proportion des chefs de ménages analphabètes culmine à plus de 88% pour les communes pauvres de Chlef et à plus de 90 % pour celle de Djelfa. Dans huit communes de cette wilaya la quasi totalité des chefs de ménage (plus 94 %) est analphabète.

La taille des communes:

Les communes les plus défavorisées sont en général de petite taille au regard des populations qui y résident. Elles ne dépassent pas 30.000 habitants et 115 d'entre elles soit 65 % n'atteignent pas le seuil de 10.000 habitants.

Si l'on tente de dresser le profil type de la commune pauvre en Algérie, on pourra dire:

- qu'elle est située généralement en zone rurale des steppes, de la montagne ou des frontières,
- qu'elle est de petite taille,
- qu'elle a très peu de revenus propres,
- qu'elle n'offre presque aucune commodité du logement,
- que la non scolarisation des enfants rejoint l'analphabétisme des adultes,
- que les femmes ont tendance à y avoir plus d'enfants.

Tous ces éléments confirment la précarité actuelle et les entraves que les communes pauvres doivent dépasser pour engager un processus de développement si une intervention forte n'est pas entreprise en leur direction.

La situation sociale en 2002

En Algérie, la lutte contre la pauvreté a connu un tournant au début des années 1990. Cette dernière qui se confondait avec la politique globale de développement économique et social, s'est convertie dès 1991 avec le désengagement de l'Etat des diverses subventions, en aide directe aux catégories défavorisées.

Les politiques alternatives d'emploi, le filet social, bien qu'atténuant les conséquences du Programme d'Ajustement Structurel, se sont avérées insuffisantes et inadaptées face aux importantes pertes d'emplois dues à la restructuration des entreprises et à l'ampleur des besoins exprimés par une population caractérisée par sa jeunesse.

Cette caractéristique est de taille puisqu'elle influera pendant longtemps sur la nature des besoins et sur leur mode d'expression et de revendication.

Cette situation est de nature à élargir la perception de la pauvreté à celle de la dégradation réelle du niveau de vie, du déclassement social, et également de frustrations multiples.

Elle alimente par là-même un creuset de contestations, exploitées par certains pour remettre en cause des valeurs constitutionnelles, religieuses, spirituelles et morales du pays.

Les activités informelles occupent un champ de plus en plus large, elles constituent une source de revenu pour un grand nombre de populations, mais n'altère pas pour autant le sentiment de précarité qui en découle, notamment chez celles qui en font leur principale source de survie.

Le chômage est aujourd'hui la principale source de pauvreté, la conjugaison du chômage des jeunes et des compressions d'effectif lui confère un caractère prépondérant dans la cause de la pauvreté.

Mais il ne saurait à lui seul expliquer toutes les tensions sociales. Les frustrations deviennent en effet de plus en plus nombreuses, et ont rapport aux difficultés d'accès à l'emploi, au logement, aux loisirs, à la culture, alors que par ailleurs des fortunes trop facilement acquises par la spéculation continuent de s'accumuler.

Si l'on devait mesurer le degré de pauvreté par le mécontentement social, il faut dire qu'au cours de l'année 2002 celui-ci a persisté et s'est manifesté aussi bien dans les cadres organisés que non organisés.

Les différentes mesures prises par les pouvoirs publics en faveur des secteurs sociaux, au cours de l'année 2001, ont certainement contribué à atténuer ces tensions mais sans les endiguer d'une manière durable.

Ces mesures nombreuses ont concerné rappelons le :

- la revalorisation des salaires et des retraites,
- l'accès au logement,
- l'aide à la scolarisation des enfants (prime de scolarité).
- la création d'emplois, dans le cadre des politiques publiques (PSRE, PNDA, FNSEJ),
- le développement des zones rurales dans le cadre du Plan de Développement Agricole et Rural.

Les inégalités dans les dépenses de consommation se sont réduites, passant de 1 à 12 entre le premier et le dixième décile à 1 à 10 au cours de la période 1988-2000, et selon l'enquête consommation. L'indice de Ginni (qui est un indicateur de mesure des inégalités) est passé de

0,4036 en 1988 à 0,3690 en 2000, ce qui classe l'Algérie dans les pays ayant peu d'inégalités selon le critère du PNUD (indice de GINI Inférieur à 43%).

Il est évident que l'analyse de la pauvreté par les dépenses de consommation reste insuffisante, car ces dernières ne permettent pas de distinguer ce qui relève du niveau des revenus de ce qui est lié au mode de consommation et au comportement. Ce paradoxe entre l'amélioration des indicateurs macro-économiques et la persistance des tensions met en évidence:

- le décalage entre la nature et l'évolution des besoins de la population avec l'accroissement de la productivité dans les divers secteurs de l'économie ,
- les questions d'efficacité des politiques publiques et de gouvernance, face à des exigences de plus en plus grandes des populations,
- les retombées de la mondialisation sur la nature des besoins et les aspirations d'une population caractérisée par sa jeunesse.

En conclusion, s'il paraît évident d'admettre la situation de pauvreté et d'appauvrissement de certains groupes de population, au regard d'indicateurs tels que le niveau de chômage qui a un caractère endémique depuis l'indépendance. C'est l'évolution de la pauvreté, son profil, la frontière entre les nouveaux besoins nés de la transformation des modes de vie et des modèles de consommation et le phénomène d'appauvrissement, qui sont difficiles à identifier et qui ne font pas toujours l'unanimité des analyses.

Dans le précédent RNDH, la question de l'évolution de la pauvreté et des inégalités avait été abordée notamment par le biais des premiers résultats de l'enquête consommation.

Cette approche de la pauvreté monétaire, comme soulignée dans le rapport n'est que partielle, puisque le revenu à lui seul n'explique pas entièrement les évolutions constatées dans la consommation des ménages, tant du point de vue global, qu'au sein des différents déciles, la consommation dépendant de trois facteurs principaux :

- les facteurs démographiques,
- les revenus des ménages (revenus individuels et transferts),
- la nature de l'offre et son évolution,

auxquels il faut adjoindre les modes de consommation, avec leur impact sur la consommation alimentaire particulièrement.

Les instruments de lutte contre la pauvreté

Les instruments de lutte contre la pauvreté initiés depuis 1992 à destination des catégories sociales vulnérables se sont converties en 2001 en une intervention plus large de l'Etat sur le plan spatial et sectoriel. Le PSRE, le PNDA, le PNDAR sont venus en 2001 s'ajouter au filet social introduit en 1992, pour atténuer les effets du PAS sur les catégories défavorisées.

Le Plan de Soutien à la Relance

Le PSRE initié au mois de septembre 2001, visait trois objectifs qualitatifs majeurs :

- la lutte contre la pauvreté,
- la création d'emploi,
- l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien

Au cours de l'année 2002, 8822 projets ont été achevés et ont permis la création de 457.431 emplois dont 49% permanents.

Ils ont eu également un impact direct sur la satisfaction des besoins essentiels de la population dans les domaines suivants :

- amélioration du cadre de vie au bénéfice d'une population de 4 300 000 habitants,
- désenclavement au profit de 4. 000. 000 d'habitants
- alimentation en eau potable pour une population de 3.900.000 habitants,
- développement des infrastructures sportives et de loisirs pour plus de 3 700 000 habitants,
- raccordement d'assainissement d'une population estimée à 2 500 000 habitants
- amélioration des conditions de scolarisation au profit de 2.100.000 élèves, tous cycles confondus (y compris les centres de formation professionnelle)
- raccordement au réseau d'énergie, gaz et électricité au profit de 1 900 000 habitants,
- développement des infrastructures de santé au profit d'une population de 1.700.000 habitants,
- développement des infrastructures culturelles et des équipements de proximité pour une population de 988.000 habitants,
- extension des capacités en lignes téléphoniques au bénéfice de 700 000 habitants.

L'enveloppe financière mobilisée au cours de la période 2001/2002 s'est élevée à 380 milliards de DA dont 102,2 milliards consacrés à l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones défavorisées (Hauts Plateaux et Sud).

Le PNDRA

Au cours de l'année 2002, les missions du Ministère de l'Agriculture se sont élargies au développement rural, par la création du Ministère délégué au développement rural.

Le programme du gouvernement qui visait particulièrement la consolidation et la sécurité alimentaire du pays à travers le PNDA, a pris en compte également le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers le PNDRA.

Les zones rurales en effet concentrent près de la moitié des pauvres : elles connaissent une forme de pauvreté plus sévère inhérente au déficit en revenus tirés principalement de l'agriculture et à une situation défavorable de l'environnement des exploitations agricoles.

Dans ce cadre, le programme du Gouvernement mentionne :

- le développement rural ciblera la revitalisation des espaces ruraux qui devront être perçus non comme des substrats périphériques, subsidiaires, mais comme des milieux physiques centraux où les populations qui y vivent entrevoient un mode de vie spécifique, adapté, confortable et favorisant leur stabilisation »
- l'encouragement des investissements en milieu rural, l'amélioration des conditions d'accès au financement et le renforcement de la protection des revenus des populations rurales se fera par notamment :

-l'intégration à la base des dispositifs d'accompagnement des activités économiques dans les zones rurales(eau, énergie, habitat, santé, infrastructure de base, activités sociales...),

-la mise en place de mécanismes suscitant et favorisant l'adhésion des travailleurs et exploitations agricoles aux dispositifs de la protection sociale.

Les actions réalisées au cours de l'année 2002, selon la note de conjoncture du deuxième semestre 2002 du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, s'articulent autour de la mise au point d'approches nouvelles de développement, adaptées à la diversité des territoires ruraux, à leurs atouts et contraintes spécifiques.

La notion de « mise en valeur de proximité » s'est ainsi substituée aux politiques globales ou sectorielles, qui, selon les appréciations du secteur, ne répondaient pas à la volonté de promouvoir un développement intégré.

Le projet de mise en valeur de proximité étant considéré comme un « réceptacle de toutes les actions visant le développement humain par l'amélioration des revenus »

De nouveaux dispositifs de soutien et d'aide aux populations rurales, ainsi que les conditions d'intégration des dispositifs existants ont été définis au cours de l'année 2002 à travers :

-l'élaboration du dispositif de soutien au développement rural à partir du fonds de la mise en valeur des terres par la concession (FMVTC) , jusqu'à la fin de 2002, pour répondre à la nécessité d'une action urgente au niveau des zones rurales défavorisées.

-l'élaboration du dispositif de mise en œuvre du fonds de lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS),

-la mise en place, en relation avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, d'un dispositif d'aide au logement dans le cadre de projets de mise en valeur de proximité,

-l'organisation des interventions entre les services du MADR et ceux du Ministère des Ressources en Eau pour la réalisation de retenues collinaires,

Des actions visant à renforcer l'intersectorialité et à harmoniser les modes d'intervention en milieu rural ont été initiées avec les secteurs de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Le nombre d'emplois créés dans le cadre du PNDAR, s'élève à 163.500 au cours de l'année 2002.

Par ailleurs, des enquêtes socio-économiques ont été lancées auprès de 600 communes et ont permis d'identifier environ 700 projets qui toucheront près de 100.000 ménages, soit près de 700.000 personnes.

La solidarité nationale

Le nombre d'emplois créés dans le cadre des dispositifs d'emploi au cours de l'année 2002 s'élève à 380 195 contre 366950 en 2001. Ils se répartissent ainsi :

Emplois Salariés d'Initiative Locale :151495, soit 72 961 équivalents permanents,

Contrats Pré Emploi 1855,

IAIG : 167 000,

TUPHIMO : 7638,

Micro- entreprise et micro crédit : 20 600 emplois permanents,
Le programme de développement communautaire a permis quand à lui de réaliser 87 projets répartis sur 43 wilayate.

Pour ce qui concerne l'Allocation Forfaitaire de Solidarité et l'Indemnité pour activité d'Intérêt Général, deux formes d'aide à destination des inactifs et des actifs sans revenus, les données montrent que le nombre de personnes prises en charge reste globalement stable.

AFS : l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 2002 s'élève à 7, 4 milliards de DA, pour la prise en charge mensuelle de 600 000 personnes,

IAIG : l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 2002 s'élève à 7,098 milliards de DA et concerne 167 000 participants en moyenne mensuelle

Il faut mentionner que ces deux catégories bénéficient également d'une prise en charge par la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité pour ce qui concerne l'AFS. Les prestations sont élargies aux accidents de travail et aux maladies professionnelles pour ce qui concerne les participants aux activités d'intérêt public.

Le montant des cotisations sociales est calculé sur 6% du SNMG (8000DA), par bénéficiaire et versé à la CNAS.

L'enveloppe globale pour l'année 2002 s'élève à 4 ,417 920 milliards de dinars.

La sécurité sociale

La période de crise économique dans laquelle est entrée l'Algérie depuis la fin des années 1980 , caractérisée sur le plan social par la montée du chômage, les pertes d'emploi, et l'apparition de nouvelles conditions d'emploi dominées par la flexibilité et la précarité, a fortement ébranlé le système de sécurité sociale.

Le passage à l'économie de marché impose au système de sécurité sociale un nouveau mode de fonctionnement et une révision de son champ d'intervention, afin que l'équilibre financier des caisses mis à rude épreuve depuis plusieurs années soit assuré.

La réforme du système de sécurité sociale est à l'ordre du jour du débat social.

La préservation du système par répartition actuel fondé sur la solidarité entre les générations fait face non seulement à des difficultés financières, mais aussi à un déficit dans la qualité et le niveau des prestations servies (restriction dans le remboursement des médicaments, soins hospitaliers, lenteurs dans les remboursements,..).

Les caisses de sécurité sociale sont en effet confrontées à un déséquilibre financier structurel dû à l'écart entre le rythme d'évolution des recettes et celui des dépenses.

Le rythme d'accroissement des ressources s'est en effet ralenti sous l'effet de la baisse du nombre de cotisants liée :

- au recul de l'emploi structuré,
- à l'extension de l'emploi informel avec ses conséquences sur « l'évasion sociale », et au recrutement des retraités,
- à la tendance à la baisse du niveau moyen de cotisations due à l'extension de droits accordés par l'Etat à des catégories particulières : moudjahidine, handicapés, étudiants, bénéficiaires de l'AFS, de l'IAIG, CPE, apprentis...
- à l'abaissement de la durée minimale de cotisations,
- aux difficultés de recouvrement des créances et du patrimoine...
alors que les charges se sont alourdies sous l'effet :
- de l'augmentation des prix des médicaments et des actes médicaux,
- du poids du forfait hôpitaux et de l'extension de la population bénéficiaire non cotisante,
- de l'allongement de l'espérance de vie,
- de l'abaissement de l'âge moyen de départ à la retraite..

Plusieurs actions internes ont été initiées par le secteur et ont contribué à atténuer les déficits, voire même réaliser des excédents, on citera :

- l'augmentation du taux de cotisation,
- l'amélioration du taux de recouvrement,
- l'impact de la revalorisation des salaires.

Mais les questions fondamentales restent posées et se situent autour :

- de l'élargissement de l'assiette des cotisations par l'emploi ,
- de la délimitation des domaines d'intervention de la sécurité sociale,
- du rôle dévolu aux différents intervenants dans le système de sécurité sociale à savoir :
les caisses de sécurité sociale, l'Etat, les entreprises et les ménages.

A travers la réforme de la sécurité sociale et la réforme hospitalière, c'est toute la question du mode de redistribution, à la fois par les prélèvements et par les prestations, qui émerge et qui occupe encore la scène des débats sociaux au cours de l'année 2002

La nécessité de faire une évaluation objective du système de sécurité sociale est préconisée dans le PSRE.

La situation financière des deux principales caisses (CNAS et CNR) est caractérisée au cours du second semestre 2002 par un excédent financier, quoiqu'il faille rappeler que l'appréhension ainsi que l'analyse de la situation financière des caisses partagent les partenaires sociaux.

La CNR couvre en 2002, 1.416.163 pensionnés contre 1.334.759 en 2001.

Le nombre de pensionnés à fin décembre 2002 s'est ainsi accru de 6% au cours de l'année, soit un accroissement supérieur à celui de la population active, ce qui, conjugué au taux de chômage élevé, peut faire craindre la poursuite de la détérioration du rapport : nombre de cotisants / retraités. En 1986, le rapport salarié- retraité était de 8 pour 1, en l'an 2000 ,il n'est plus que de 3 pour 1.

D'autre part, il faut rappeler que ce rythme d'évolution, supérieur à celui de la population active, aurait dû contribuer à atténuer le chômage par la libération de nouveaux postes de travail.

Or , les mesures relatives à la réduction de la vie active (retraite sans condition d'âge, réduction de la durée de cotisation etc..) n'ont pas eu l'effet pour lequel elles ont été conçues. Elles ont même contribué à cumuler des emplois et des revenus pour les uns sans pour autant libérer des emplois pour les chômeurs, augmentant ainsi les écarts liés à une distribution inégale des chances d'accéder à un emploi d'une part, et les charges de la CNR d'autre part.

La situation financière de la CNR, selon les données du département ministériel, se caractérise par un excédent estimé à 9,62 milliards de DA durant l'année 2002 contre 8,58 milliards en 2001.

La CNAS, quand à elle, enregistre un excédent financier de 1,71 milliard de DA.

Les recettes sont passées de 78,96 milliards en 2001 à 90,28 milliards en 2002, soit un accroissement de 14,33%, alors que les dépenses sont passées de 76,20 milliards à 88 ,57 milliards, soit un accroissement de 16,20% au cours de la même période.

On relèvera que les dépenses de fonctionnement ont baissé aussi bien en termes absolu que relatif. Elles s'élevaient à 12,2 milliards de DA en 2001, soit

15,8% des dépenses et à 9,11 milliards de DA en 2002, soit 10,3% des dépenses.

Le nombre d'assurés sociaux est passé de 6.207.950 en 2001 à 6.701.28 en 2002, soit un accroissement de près de 8% en une année.

Les catégories particulières dont la cotisation est à la charge de l'Etat regroupent 1.157.552 personnes en 2002 contre 1.845.858 en 2001. Les données disponibles ne permettent pas de situer et analyser l'origine de cette importante baisse de 37%.

IL faut rappeler, qu'au cours de l'année 2001, diverses mesures visant une meilleure maîtrise des dépenses avaient été mises en œuvre :

-fixation des tarifs de référence servant de base au remboursement des produits pharmaceutiques (arrêté ministériel du 21 juillet 2001)

-fixation de la liste des produits pharmaceutiques remboursables par la sécurité sociale (arrêté interministériel du 31 MAI 2001).

-campagne de sensibilisation auprès des prescripteurs sur les avantages des médicaments génériques, actions visant l'amélioration des recouvrements de cotisations,

-lutte contre les phénomènes de sous- déclaration et non déclaration,

La situation de la CNAS reste néanmoins préoccupante, même si globalement un solde positif est enregistré pour l'année 2002. Le recul du chômage encore à ses prémices n'infléchit pas encore la tendance de déclin du système de sécurité sociale.

D'autre part, il est utile de mentionner que l'importance du taux de couverture de la population, qui se situerait à plus de 80% de la population, ne doit pas faire perdre de vue les aspects suivants :

-une frange importante de la population active n'est pas couverte par la sécurité sociale. Il s'agit des primo - demandeurs d'emploi non inscrits au filet social, et des travailleurs non déclarés à la sécurité sociale (dont le nombre était déjà évalué à 1.500 000 environ en 1996 selon une enquête de l'ONS).

-les inégalités existantes entre les travailleurs affiliés et non affiliés à la sécurité sociale, s'accroissent aujourd'hui avec l'adjonction des inégalités entre les salariés à statut précaire et salariés permanents,

-les inégalités entre les chômeurs primo- demandeurs et ceux ayant déjà travaillé et cotisé à l'assurance chômage. Il faut souligner que la CNAC prend en charge uniquement les travailleurs compressés au titre de l'assurance chômage.

Les pertes d'emploi issues des autres formes de cessation de la relation de travail, et notamment celles relatives :

-à l'arrivée à terme du contrat de travail à durée déterminée,

-à la cessation d'activité légale de l'organisme employeur,

-aux départs volontaires, ne sont pas prises en considération.

1.2 - Redistribution et transferts

La répartition de la croissance est au centre des arbitrages entre la consommation finale, l'accumulation et la rémunération des facteurs de la production (le travail et le capital). Les choix opérés dans ces arbitrages sont inspirés par la volonté de clarifier les correspondances entre l'inflation et la productivité.

Ceci suppose que les salaires en général devraient croître au même rythme que la productivité. Dans ce schéma, toute hausse de la demande trouve sa contrepartie dans les biens et services issus de la productivité et écarte par conséquent une pression inflationniste sur les prix.

Lorsque la répartition de la croissance tend vers ce schéma, une régulation s'impose pour préserver les équilibres entre le niveau de productivité celui des salaires et freiner tout processus inflationniste.

La répartition de la richesse nationale, mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB), peut être cernée à partir des revenus, des transferts, du soutien des dispositifs, de la consommation, de l'épargne et de l'investissement.

Les revenus

Entre 1995 et 2002, la valeur ajoutée au coût des facteurs est passée de 1568,8 milliards DA à 3622,9 milliards DA. Sur cette période, en termes de structure, la contribution des hydrocarbures a augmenté de 8,3%. En revanche, celles des autres secteurs ont régressé de 4% pour l'Industrie, de 2% pour l'Agriculture, de 2% pour les Services et 0,7% pour le BTPH. Ainsi, la performance des hydrocarbures a compensé les inefficacités des autres branches de l'économie nationale.

En 2002, la contribution à la croissance s'établit dans les proportions de 42% pour les Hydrocarbures, de 27% pour les Services, de 11% pour l'Agriculture et le BTPH et de 8% pour l'industrie.

L'affectation des ressources a concerné la consommation finale pour 2647,6 milliards DA, soit 60% du PIB, l'accumulation avec un montant de 1319,1 milliards DA, soit 30% et le solde des échanges extérieurs qui a atteint 468 milliards DA, soit 10% du PIB. De cette répartition, l'on peut retenir les efforts faits en direction de l'accumulation qui s'est accrue, en moyenne annuelle, de 5% sur la période 1995 – 1998 et de 11% entre 1999 et 2002.

Sur un autre plan, l'excédent net d'exploitation, destiné à la rémunération des moyens de production et des entrepreneurs individuels a atteint 2341,7 milliards DA soit 53% du PIB.

La rémunération des salariés a atteint 979,3 milliards DA soit 22% du PIB et les prélèvements effectués par l'Etat au titre des impôts indirects ont été de 789 milliards DA soit de 17% du PIB.

En termes d'évolution et en moyenne annuelle, sur la période 1995-2002, l'excédent net d'exploitation s'est accru de 12,6 %, la rémunération des salariés a augmenté de 7% et les impôts indirects liés à la production ont enregistré un accroissement de 9,3%

La rémunération des salariés passera de 821 milliards de DA en 1999 à environ 870 milliards, en clôture 2000, soit une augmentation de 6%. Les revenus des indépendants augmenteront environ dans la proportion de 10% et se situeront à la hauteur de 875 milliards de DA ; en parallèle, la productivité apparente a évolué en moyenne annuelle (1995-2002) de 9,15%.

Au niveau de la répartition de la masse salariale de 2002, la proportion des salaires des occupés de l'agriculture a été de 4,2%, celle des salariés non agricoles a atteint 47,2%, et enfin les salaires en provenance de l'Administration ont eu un poids de 48,6%

Pour ce qui est des indépendants, leur revenu a atteint en 2002 1006,3 milliards de DA dont 36,95% pour les indépendants agricoles, 59,48% pour les indépendants non agricoles et 3,5% pour les indépendants des affaires immobilières.

*** Les transferts**

Au titre de 2002, les transferts ont atteint 546 milliards DA et se répartissent comme suit :

Transferts de la sécurité sociale :	37%
Transferts de l'Etat :	35,8%
Autres transferts :	27,2%

Les transferts constituent de ce fait un apport important pour les ménages au travers desquels se trouve, en partie, matérialisée l'action sociale de l'Etat.

*** Les dispositifs**

L'action sociale de l'Etat s'articule autour des programmes de lutte contre l'élargissement de la fracture sociale et le développement de la précarité.

En 2002, l'action sociale dans le cadre du filet social a pris en charge 767 000 personnes dont 600 000 au titre de l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et 167 000 au titre de l'Indemnité d'Activité d'Intérêt Général (IAIG).

La progression de l'AFS est de 4,7% et celle de l'IAIG est de 18,4% pour l'IAIG. Les bénéficiaires du filet social ont atteint 1 003 000 de personnes pour lesquelles plus de 11,4 milliards DA ont été alloués.

Pour l'année 2002, l'action des dispositifs au titre des ESIL, des TUP-HIMO, des CPE a mobilisé plus de 5 milliards de DA et a donné lieu à la création de 82493 emplois dont 73 000 équivalents permanents.

*** La consommation**

La consommation des ménages, selon les données de la Délégation à la Planification, a atteint 1932 milliards DA en 2002, soit une augmentation de 4,54%. Cette évolution intègre un effet prix de 1,4% et un effet volume de 3,1%.

Sur un autre plan, la consommation par habitant a connu une amélioration de 1,56%.

Cependant ces indications ne renseignent pas sur l'état alimentaire et nutritionnel de la population. En effet, les résultats quasi définitifs de

l'enquête «consommation 2000 » révèlent que les dépenses d'alimentation, de logement et d'habillement sont les plus prioritaires pour les ménages.

En termes de structure, 64,50% des dépenses totales sont alloués à l'alimentation (44,6%), au logement (13,6%) et à la santé et l'hygiène corporelle (6,4%). Ces indications convergent sur une amélioration de l'état alimentaire de la population cerné à travers la consommation.

Partant de ces données et de la baisse probable des quantités consommées entre 1988 et 2000, il ressort que la situation des ménages ne peut connaître une amélioration significative.

*** Les prix**

La tendance baissière des prix amorcée en 1997 s'est estompée en 2000 avec un accroissement des prix de 0,3%. En 2002, l'inflation a enregistré une augmentation de 1,4% Hors prix réglementés et prix des produits à fort contenu d'importation, l'augmentation des prix a été de 0,8% en moyenne annuelle.

Cette hausse a concerné les groupes des produits divers pour 2,8%, du transport et communications pour 2,9%, de la santé et de l'hygiène corporelle pour 2,6%, de l'habillement chaussures pour 1% et l'éducation, culture et loisirs pour 1%. En parallèle, les produits à fort contenu d'import ont enregistré une baisse de 0,4% ; les produits réglementés (eau, électricité, gaz, carburants) ont connu une hausse de 4,9%.

En termes d'impact, l'inflation s'est répercutée sur les différents déciles par des niveaux de hausse de prix sensiblement identiques. En effet, les déciles deux et neuf ont enregistré une hausse modérée de 1,3%, alors que le décile trois a connu une augmentation de 1,7% , la plus importante sur l'année.

*** L'épargne et l'investissement**

L'évolution du PIB en 2002 s'est traduite, selon les données du Délégué à la Planification, par un accroissement des ressources disponibles de plus de 7 % et par une augmentation de la consommation des ménages de 0,4 % .

En relation avec ces évolutions, l'accumulation brute de fonds fixes (ABFF) s'est améliorée de 5 points en 2002. Cet effort de la Nation a été supporté par l'épargne nationale, mais beaucoup plus par l'épargne intérieure que par l'épargne extérieure.

Sur un autre plan, 70% de l'ABFF sont opérés dans le cadre des opérations du budget de l'Etat. Les entreprises publiques et privées et les ménages participent à hauteur de 30%.

Tab 9 : Epargne -Investissement (en % du PIB)

Rubriques	2000	2001	2002
Epargne Intérieure	44,5	41,7	40,4
Epargne Extérieure	-3,5	-1,8	-1,9
Epargne Nationale	40,0	39,9	38,6
Consommation finale	55,5	58,3	59,6

Accumulation brute de fonds fixe	21,5	22,8	24,7
----------------------------------	------	------	------

Source : Délégué à la Planification

Pour qui est des investissements directs étrangers (IDE), il a lieu de noter que près de 65% ont été drainés par le secteur des hydrocarbures devenu attractif avec la loi portant sur le domaine minier, promulguée en 1996.

Sur un autre plan, le flux des IDE en direction du pays est en nette progression :

438 millions \$

1,2 milliards \$

1,0 milliard \$

Source : Délégué à la Planification

Sur la période 1991-2002, le pays a reçu 4,3 milliards de \$. Ce montant est inférieur à celui de certains pays de la rive sud de la Méditerranée occidentale.

Conclusion

L'année 2002 s'est caractérisée par un niveau de croissance qui se démarque de la tendance observée depuis 1998 (5,2%). Face à cette performance, l'ensemble des évaluations semble s'orienter vers une dynamique de reprise insufflée par le Plan de Soutien à la Relance

Economique qui aurait contribué pour un 1% à la croissance de l'année.

La relance est, dans une proportion importante animée par les pouvoirs publics et elle s'inscrit dans la relation : investissement croissance économique emploi. Enfin, les rapprochements envisagés devraient tenir également compte des principales initiatives que le pays a connu en matière de redémarrage de l'économie à savoir le PNDA et le PSRE et qui ont été grâce à la consolidation des équilibres macro-économiques et à l'amélioration des réserves officielles de change qui, sont les éléments qui ont renforcé la crédibilité du pays.

Sur le plan de la tendance, les années performantes au sens «économique» depuis 1990 sont 1995 (4%), 1998 (5,2%) et 2002 (4,1%) ces résultats se produisent en moyenne tous les 3 ans ou 4ans. Dans ce cas, s'agit-il d'une évolution cyclique ou d'une reprise économique réelle avec des niveaux supérieurs de croissance ?.

En 2002, la croissance a été tirée certes par le BTPH, et les Services, mais bien qu'elle intervienne dans un contexte de déflation, elle reste toujours dépendante de l'environnement international et par conséquent risque d'être éphémère avec une incidence limitée sur l'emploi permanent. En plus, elle repose encore sur le budget d'équipement de l'Etat et pourrait ne pas s'inscrire dans une dynamique auto- entretenue. Néanmoins elle a eu un impact positif sur les revenus des ménages (salaires et transferts) et sur la consommation qui a enregistré une amélioration de 3,1 % au cours de cette année.

CHAPITRE 2 : Evolution des principaux Indicateurs de Développement Humain.

2.1- Santé

Les progrès enregistrés à ce jour, en matière de couverture sanitaire et de lutte contre les maladies dites des pays en développement qui ont accusé un recul sensible (certaines éradiquées) par rapport aux premières années d'indépendance sont indéniables.

Ces résultats sont le fruit d'efforts soutenus de l'Etat pour l'amélioration sanitaire du citoyen. Cependant un décalage important, entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus, persiste encore. Ainsi,

- Le taux de mortalité infantile reste toujours élevé, soit 34,7 pour mille en 2002 ;
- Le taux de mortalité maternelle demeure tout aussi important , soit 117 pour cent mille naissances vivantes en 1999 ⁹
- La pathologie, bien que son centre de gravité se soit déplacé vers les maladies non transmissibles (maladies chroniques, cancers,...), les maladies transmissibles, en particulier celles liées à la transmission hydrique sont toujours présentes, ce qui a abouti à un « cumul épidémiologique ».

Les contraintes financières et les retards enregistrés dans la mise en place des réformes nécessaires, se traduisent par une dégradation lourdement préjudiciable au fonctionnement des établissements de santé, à la prise en charge des malades et à la qualité des soins dispensés.

Au plan organisationnel, cette crise que connaît le secteur a mis en exergue les limites et caractéristiques du système qui se manifestent par :

- Une extraversion qui le rend sensible aux fluctuations des importations en médicaments, consommables, équipements et autres instruments médicaux dont les conséquences sont à chaque fois ressenties au niveau du fonctionnement des structures de santé ;
- Un système autocentré sur l'hôpital, avec concentration des ressources réservées au curatif au détriment des programmes de prévention ;
- Une gestion aléatoire des ressources sans rapport avec les notions d'économie sanitaire.

Cette situation impose une convergence des efforts pour une évaluation du secteur, tant dans ses structures et son mode de fonctionnement que dans son financement. L'organisation des structures de santé devra permettre une utilisation optimale des ressources (humaines, matérielles et financières) dont bénéficie le secteur.

L'état de santé est examiné ici à travers l'évolution de la situation épidémiologique, l'offre de services des soins de santé publics et privés et enfin les dépenses de la nation à la lumière des premiers résultats de la comptabilité nationale de santé établie par le Ministère de la Santé et de la Réforme Hospitalière.

⁹ Enquête nationale sur la mortalité maternelle MSRH.

*** Evolution de la situation épidémiologique.**

*** Les maladies transmissibles**

- Les maladies du Programme Elargi de Vaccination (PEV)

La maîtrise de ces maladies dépend essentiellement de la qualité de la couverture vaccinale et du respect des injections de rappel propres à chaque vaccination.

En 2002, les résultats de l'enquête PAPFAM font ressortir que la vaccination des enfants est en amélioration par rapport à 2000 (Enquête EDG) qui donnait un taux de couverture global de 87%. Les enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés en 2002 représentent 88,9% de l'ensemble des enfants. La proportion des enfants vaccinés est relativement plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural 91,2% contre 86,1%.

Tab 10 : Evolution du taux de couverture vaccinale en %

Années	2000*	2002**
BCG	93	-
DTCP1	91	-
DTCP2	91	-
DTCP3	89	-
VAR	83	-
Ensemble	87	88,9

Source: Enquête EDG 2000(*) Enquête PAPFAM 2002(**)

***La rougeole:** le nombre de cas observés en 2002 est supérieur à celui observé l'année précédente (2716 cas contre 2423 cas en 2001).

La maladie est survenue durant l'année 2002 par épidémies apparaissant dans 7 wilayas. Elle était souvent grave, puisque l'état des patients a justifié l'hospitalisation dans 49% des cas, et que huit décès ont été déplorés.

Le taux d'incidence semble marquer une légère augmentation en enregistrant 8,66 cas pour 100 000 habitants en 2002 contre 8,01 cas pour 100 000 habitants en 2001.

*** Le tétanos :** les seules données disponibles en 2002 concernent le tétanos néonatal. Il a été recensé 4 cas contre 15 cas en 2001;

*** La diphtérie :** Aucun cas n'est déclaré en 2002 contre 3 cas de diphtérie en 2001;

*** La poliomyélite :** Aucun cas n'a été enregistré depuis 1996;

*** La coqueluche :** l'incidence est passée de 0,46 pour 100 000 habitants en 2001 à 0,18 pour 100 000 habitants en 2002;

*** La tuberculose :**

Le nombre de cas de tuberculose toutes formes confondues est de 18 878 cas en 2002, soit une incidence de 60,8 cas pour 100 000 habitants contre 18 250 cas en 2001, soit 60,1 cas pour 100 000 habitants;

*** Les zoonoses :**

Les maladies à réservoir animal ou zoonoses représentent encore des causes importantes de morbidité et de mortalité. De plus, dans certains cas, il existe une tendance à la propagation de l'affection.

*** L'envenimation scorpionique** pose un vrai problème de santé publique notamment dans les régions du Sud, où chaque année des milliers de cas sont signalés avec une centaine de décès en moyenne. Ainsi, en 2002, il a été enregistré 42.777 cas de piqûres de scorpion et 81 décès contre 48 818 piqûres et 119 décès en 2001.

*** La brucellose:** il est enregistré en 2002 une incidence de 9,92 cas pour 100 000 habitants contre des taux d'incidence de 10,42cas pour 100 000 habitants en 2001 ;

*** La leishmaniose cutanée:** il est enregistré en 2002 une incidence de 23,45 cas pour 100.000 habitants contre des incidences de 14,03 cas pour 100.000 habitants en 2001;

*** La rage humaine:** 25 cas de rage humaine ont été déclarés en 2002 contre 20 cas en 2001.

- Les maladies à transmission hydrique (MTH).

L'incidence des maladies à transmission hydrique a diminué au fil de ces dernières années. La fièvre typhoïde survient par vagues épidémiques , elle a enregistré une augmentation de son taux d'incidence qui passe de 4,96 pour 100 000 habitants en 2001 à 7,65 pour 100 000 habitants en 2002 .

Tab 11 : *Maladies à transmission hydrique (MTH)*

	2000	2001	2002
MTH (Taux global) : Incidence pour 100 000 ha	26,87	25,58	-
Choléra : Incidence pour 100 000 habitants	0,0	0,0	0,0
Fièvre typhoïde : Incidence pour 100 000 habitants	9,28	4,96	7,65
Dysenterie : Incidence pour 100 000 habitants	8,65	936	-
Hépatite virale : Incidence pour 100 000 habitants	8,94	8,94	-

- Les autres maladies prévalentes :

- **Les méningites** : Le taux d'incidence est passé de 10,73 cas pour 100.000 habitants en 2001 à 8,31 cas pour 100.000 habitants en 2002;

- **Le paludisme** : Au 31 septembre 2002, 271 cas (dont 261 cas importés) ont été enregistrés contre 435 cas (dont 382 cas importés) en 2001.

- **Le SIDA** : La situation cumulée sur l'évolution de la maladie au 31 décembre 2002 fait ressortir :

a) 571 cas de maladie (527 cas à fin 2001) ;

b) 1 317 cas de séropositifs.(1 067 cas à fin 2001)

Les informations disponibles sur l'évolution de la maladie au 31 décembre 2001 faisaient ressortir que le sexe masculin était concerné pour plus de 71% par la maladie et le sexe féminin pour moins de 29%.

La fréquence maximale était retrouvée au niveau de la tranche d'âge 20-49 ans pour les deux sexes : 79,13 % de l'ensemble des cas .

- Les maladies non transmissibles

La transition épidémiologique que connaît l'Algérie depuis une dizaine d'années, se traduit par l'accentuation de l'impact des maladies non transmissibles et dont l'incidence reste, dans l'ensemble, encore méconnue.

Les résultats préliminaires de l'enquête PAFAM-2002 confortent les chiffres qui étaient avancés soit sur la base des données du recensement de la population de 1998, soit sur la base de projections faites à partir d'enquêtes plus limitées.

Les maladies cardio-vasculaires viennent au premier rang; en effet, l'hypertension artérielle a été retrouvée dans 3% de la population enquêtée, et de surcroît, les autres maladies cardio-vasculaires ont été retrouvées dans 1% des cas. Rapportés à la population totale, ces chiffres montrent que dans le pays, plus d'un million de personnes présentent des affections cardio-vasculaires.

Par ordre de prévalence, les maladies articulaires sont retrouvées au second rang chez 1,6% des personnes enquêtées.

Le diabète est pour sa part retrouvé dans 1,5% des cas.

L'asthme est retrouvé dans 1,3% des cas, et il faut ajouter que les maladies respiratoires chroniques sont signalées pour 0,5% des personnes.

Enfin, les résultats de cette enquête confirment les chiffres avancés par le RGPH-98 pour les maladies mentales (prévalence de 0,5%).

Ils confirment les hypothèses faites sur la base de l'exploitation des registres du cancer (0,1% de cancers) et attirent l'attention sur les maladies rénales (prévalence de 0,5%).

-Variations selon l'âge

L'analyse de ces résultats en fonction des âges des personnes enquêtées, montre que ces maladies chroniques voient leur prévalence augmenter avec l'âge. Ce phénomène est particulièrement important pour l'hypertension artérielle et pour les maladies des articulations. Ainsi, en ce qui concerne l'hypertension artérielle retrouvée dans 3% de la population générale, elle est observée dans 20% des cas dans le groupe des 60 à 69 ans, et dans 26% des cas chez les sujets âgés de 70 ans et plus.

De la même façon, le diabète est observé dans 10,6% dans le groupe des 60 à 69 ans.

Les maladies articulaires, quant à elles, sont observées chez 13% des personnes de plus de 70 ans. Dans l'ensemble, 50% des personnes âgées de 60 ans et plus ont déclaré être atteintes d'au moins une de ces maladies, et 17% de ce groupe ont déclaré deux maladies chroniques.

-Variations selon le sexe

Le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les maladies des articulations et l'asthme sont plus fréquents chez la femme que chez l'homme, alors que les maladies mentales sont plus fréquentes chez l'homme que chez la femme.

Il n'y a par contre pas de différence en ce qui concerne la prévalence des cancers.

-Variations selon la strate

Les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les maladies respiratoires sont plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par contre, les maladies articulaires et les maladies mentales sont également réparties dans les deux milieux.

Tab 12 : Prévalence des maladies chroniques selon le type de maladie et la strate

Prévalence %	Urbain	Rural	Ensemble
Hypertension	3.4	2.4	2,9
Maladies articulaires	1.6	1.6	1.6
Diabètes	1.8	1.1	1.45
Maladies de l'estomac	1.2	1.5	1.35
Asthme	1.4	1.1	1.25
Cardio- vasculaire	1.1	0.8	0 :95
Maladies rénales	0.5	0.5	0.5
Maladies respiratoires	0.6	0.4	0.5
Maladies mentales	0.5	0.5	0.5
Migraines /céphalées	0.3	0.5	0.4
Anémie chronique	0.3	0.2	0.25
Cancers, tous types	0.1	0.1	0.1

Source : PAPFAM-2002

- Les personnes handicapées

La population handicapée est estimée, à partir de l'enquête PAPFAM 2002, à 2,3% de l'ensemble de la population algérienne résidente totale. Les hommes sont plus affectés que les femmes, dans la mesure où la proportion des hommes qui présentent un handicap physique ou mental est de 3,6 % alors que la même proportion est de 1,1% pour les femmes.

En ce qui concerne la nature du handicap, la plus importante proportion concerne les handicapés physiques avec 43,8% de l'ensemble des handicapés, les personnes qui ont des difficultés de compréhension et de communication avec un peu plus du tiers (33,9%) et la vue qui concerne plus d'un cinquième (21,2%) de la population handicapée.

Par ailleurs les résultats obtenus à travers l'enquête révèlent que les raisons congénitales ou héréditaires constituent les principales causes du handicap. Presque le tiers des handicapés (30,8%) ont déclaré que leur handicap est apparu suite à une maladie congénitale ou héréditaire.

Les handicapés dont les causes sont inhérentes aux maladies infectieuses ou virales et aux accidents ou blessures sont classés respectivement en seconde et troisième position avec 18,5 et 18 % de l'ensemble des handicapés.

***L'offre de soins et de services**

- Hospitalisation

A la fin de l'année 2001, le nombre de lits, y compris le privé, s'élève à 57 910, soit 1,8 lit pour 1000 habitants. Cependant cet indicateur masque de grandes disparités tant sur le plan de la couverture que sur le plan de la fonctionnalité

- Les structures de consultation

Les infrastructures de santé de base sont au nombre de 7 749 unités en 2001 contre 6 573 unités en 2000 soit une infrastructure pour 3 985 habitants contre une infrastructure pour 4 627 habitants respectivement en 2001 et en 2000.

Tab 13 : Au plan de la couverture en infrastructures

Indicateurs	1998	1999	2000*	2001*
Lits/ 1000 habitants	2	2	2	1,88
Hab/ 1 polyclinique	60 731	60 627	60 762	60 666
Hab/ 1 centre de santé	25 454	23 750	24 020	23 680
Hab/ 1 salle de soins	6 667	6 709	7 171	6 615
Hab/1 officine pharmaceutique	5 780	5 652	5 449	5 324

Source : M.S.P.R.H * Estimations

***Equipements et personnel médical et para-médical.**

Le taux d'immobilisation anormalement élevé des équipements médicaux, qui se situe autour de 20%, réduit l'efficacité et la qualité des soins au niveau des établissements publics de santé.

Les taux de panne par nature d'équipements se répartissent comme suit :

- Imagerie médicale : 22,88%
- Anesthésie- soins intensifs : 20,18 %
- Techniques Opératoires : 9,89%
- Stérilisation et Désinfection : 29,86%
- Exploration Fonctionnelle : 41,44%

- Au plan de la couverture en personnel médical et para-médical :

L'effectif du personnel médical dans les secteurs public et privé est passé entre 2000 et 2001 de 45 919 (dont 18 258 privés) à 47 292 (dont 19 134 privés). Dans cette évolution, le nombre de médecins est passé de 32 908 (dont 10 325 privés) à 33 654 (dont 10 376 privés), celui des chirurgiens dentistes de 8 197 (dont 3 346 privés) à 8 408 (dont 3 580 privés) et enfin,

l'effectif des pharmaciens est passé de 4 814 (dont 4 587 privés) à 4 976 (dont 4 778 privés).

Le nombre des praticiens privés en exercice dans le secteur de la santé ne cesse d'augmenter. Néanmoins, en valeur relative il a marqué une stabilité entre 2000 et 2001 par rapport à

l'ensemble du personnel. Sa proportion représente 40% .

L'effectif du personnel para-médical a reculé de 87 018 en 2000 à 85 853 en 2001, soit une baisse de 1,3%. Ce recul est dû à la chute des effectifs des brevetés et aides paramédicaux respectivement de 4,9% et 7,2%. Les diplômés d'Etat dont l'effectif est passé de 47 742 à 48 755 ont connu une augmentation de 2,1%

Tab 14 : Taux de couverture en Personnels Médical et Paramédical

Indicateurs	1999	2000*	2001*
personnel médical			
Hab / 1 médecin	962	923	916
Hab / 1 chirurgien dentiste	3 704	3 707	3 673
Hab / 1 pharmacien	6 511	6 312	6 206
Personnel			
paramédical			
Hab / 1 diplômé d'Etat	658	636	633
Hab / 1 breveté	1 049	1 084	1 158
Hab / 1 aide paramédical	2 493	2 701	2 956

Source : M.S.P.R.H, Estimations (*)

*Activités de Maternité

Les services de maternités publiques comportent 8 424 lits en 2001 et ont enregistré 555 607 accouchements contre 515 744 en 2000.

Le taux de mortalité maternelle en milieu hospitalier a évolué de 45 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 47,27 pour 100 000 naissances vivantes en 2001. En revanche, il est enregistré, entre 2000 et 2001, une baisse des taux de mortinatalité et de mortalité néonatale passant respectivement de 25,4 pour mille à 24,25 pour mille et de 11,58 pour mille et 9,92 pour mille.

Par établissement sanitaire, le taux de mortalité maternelle se situe entre une valeur maximale de 80,22 décès pour 100.000 naissances vivantes au niveau des CHU et une valeur minimale de 40,46 décès pour 100.000 naissances vivantes au niveau des secteurs sanitaires. Les EHS enregistrent un taux intermédiaire de 63,95 décès pour 100.000 naissances vivantes.

<u>Années</u>	<u>lits</u>	<u>Nombre d'accouchements</u>	<u>Nombre de Naissances vivantes</u>	<u>Taux de mortinat Pour 1000</u>	<u>Taux de Mortalité Néonatale. Pour 1000</u>	<u>Taux de décès Maternel Pour 100.000 Nais.viv.</u>
---------------	-------------	-------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	---	--

Tab 15 : Evolution de l'activité de maternité de 1999 à 2001

<u>1999</u>	<u>8 341</u>	<u>508 176</u>	<u>497 927</u>	<u>24,77</u>	<u>10,11</u>	<u>52,01</u>
<u>2000</u>	<u>8 351</u>	<u>515 744</u>	<u>508 288</u>	<u>25,4</u>	<u>11,58</u>	<u>45</u>
<u>2001</u>	<u>8 424</u>	<u>555 607</u>	<u>552 037</u>	<u>24,25</u>	<u>9,92</u>	<u>47,27</u>

SOURCE : MSPRH (statistiques sanitaires)

- Accès de la population aux soins de santé

En dépit d'une infrastructure et d'un potentiel humain en accroissement, à l'exception des personnels paramédicaux, l'accès aux soins reste inégalement répartis à travers le pays notamment dans la répartition des médecins spécialistes. En effet, une couverture en lits d'hospitalisation satisfaisante n'implique pas automatiquement une prise en charge médicale pour des soins curatifs en l'absence d'un personnel qualifié.

* La Santé de la mère et de l'enfant

Quelques résultats de l'enquête PAPPAM 2002 par rapport à l'enquête EDG 2000 :

- Sur le plan d'accès des femmes enceintes aux soins prénatals
- La proportion des femmes âgées entre 15 et 49 ans et qui ont consulté au moins une fois durant la grossesse un personnel de santé qualifié est de 79% en 2002 contre 80% en 2000 ;
- La proportion des femmes âgées entre 15 et 49 ans qui n'ont pas fait suivre leur grossesse est de 19,3% en 2002 contre 21% en 2000 ;
- Sur le plan du lieu d'accouchement ;

- La proportion des accouchements ayant eu lieu dans une structure de santé publique ou para -publique est de 90,2% en 2002 contre 87% en 2000,
- 3,6 % en 2002 contre 5% en 2000 des accouchements ont eu lieu dans des structures de santé privée ;
- 8,8% en 2002 contre 8% en 2000 des accouchements ont eu lieu à domicile.

* La nutrition

La malnutrition (sévère et modérée) des enfants semble avoir repris en 2002 après le recul enregistré en 2000 par rapport à 1995. La proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale est même plus importante qu'en 1992. En effet cette proportion est de 10,4 % en 2002 contre 7,3% en 2000, 13% en 1995 et 9,2% en 1992.

*Les dépenses de santé

Il est important de signaler que pour la première fois, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière a élaboré les comptes nationaux de la santé. Cette production permettra de suivre les efforts des différents agents dans la prise en charge de la santé.

Les dépenses nationales de santé représentent 4,1% du PIB en 2001 contre 3,8% en 2000.

Elles ont évolué en termes courants de 155,60 milliards DA en 2000 à 174,23 milliards DA en 2001, soit une augmentation d'environ 12%.

Rapportées à la dépense par habitant, elles sont passées de 5115 DA en 2000 à 5556 DA en 2001 soit une augmentation de 8,6%.

En termes constants, les dépenses nationales de santé en 2001 sont évaluées à 170, 93 milliards DA soit une évolution de 9,8% par rapport à 2000 et les dépenses par tête d'habitant ont atteint 5 450 DA soit une augmentation de 6,5% .

Exprimées en dollars, les dépenses nationales de santé par habitant sont passées de 67 \$ par habitant en 2000 à 72 \$ par habitant en 2001.

Tab 16 : Evolution des dépenses nationales de santé

Unité milliards DA

ANNEES	2000		2001	
	prix courants	prix constants	prix courants	prix constants
D. N.S.	155,60	155,60	174,23	170,93
dont : Etat	43,84	43,84	57,36	56,27
Sécurité sociale	64,88	64,88	72,38	71,00
ménages	37,11	37,11	35,15	34,48
Autres	9,77	9,77	9,34	9,16
DNS/PIB		3,8		4,1

Source : MSPRH (comptes nationaux de la santé)

-Les dépenses publiques de santé

Les dépenses publiques de santé ont connu entre 2000 et 2001 une augmentation de 18,24% en termes courants et de 16,00% en termes constants. En termes réels, les dépenses de l'Etat ont connu une augmentation de 28,35% et celles de la sécurité sociale de 9,43%.

Tab 17 : Evolution des dépenses publiques de santé (Unité : milliards DA)

ANNEES	2000		2001	
	prix courants	prix constants	prix courants	prix constants
Dépenses publiques de santé	109,72	109,72	129,74	127,28
dont : Etat	43,84	43,84	57,36	56,27
Sécurité sociale	64,88	64,88	72,38	71,00

Source : MSPRH (comptes nationaux de la santé)

- Les dépenses de fonctionnement des établissements publics de santé

Financé essentiellement par l'Etat et la sécurité sociale, le budget de fonctionnement des établissements publics de santé est passé de 64,12 milliards DA en 2001 à 74,46 milliards en 2002 soit, une évolution de 16,12%.

Par rapport au PIB, les dépenses budgétaires des établissements publics de soins représentent 1,68% en 2002 contre 1,47% en 2001. Cette proportion était de 3,6% en 1987.

La participation de l'Etat a connu un accroissement de 18,9% entre 2001 et 2002 passant de 41,39 milliards DA à 49,22 milliards DA. La contribution de la CNAS au fonctionnement des établissements sanitaires, en passant de 21,5 milliards DA à 24,0 milliards, a enregistré quant à elle, sur la même période, une augmentation de 11,62%.

La ventilation, en 2002, des dépenses de fonctionnement des établissements de santé montre que les dépenses de rémunération des personnels occupent la première place dans les dépenses avec 66,0% suivi des médicaments avec 16,5%. Cette situation confirme la tendance observée les années antérieures. Ces dernières années, les charges salariales tournent autour de 68% et celles du médicament autour de 15%.

2.2- Education, Enseignement Supérieur, Formation Professionnelle, Jeunesse et sports.

L'Education nationale.

Durant les quatre dernières années (1999-2002) on a assisté à une progression des effectifs dans leur ensemble de (+3,44 points) avec une augmentation différenciée chez les garçons (+2,02 points) et chez les filles (5,01 points).

Cette tendance est confirmée par les taux de participation des filles qui atteignent 46,98 % pour l'enseignement élémentaire, 48,04 % pour le moyen et 56,24 % pour le secondaire ; l'écart entre les deux sexes se rétrécit au niveau du cycle fondamental pour être favorable aux filles dans le secondaire.

Pendant quatre années consécutives et depuis 1998, les effectifs des nouveaux entrants en première année fondamentale ont connu des fluctuations à la baisse, sans répercussion immédiate sur l'évolution globale des effectifs.

La tendance à la baisse s'est corrigée en 2002 puisqu'il y a eu augmentation de plus de 14 % par rapport à 2001. Le taux de scolarisation des 6 ans a toutefois baissé de 0,71 point passant de 93,28% en 2001 à 92,57 % en 2002.

Globalement, le taux de scolarisation reste comme par le passé largement favorable dans les zones urbaines.

Par contre, dans les zones rurales, plusieurs facteurs ont agi défavorablement sur les taux de scolarisation : la baisse des revenus, l'exode rural accentué par la fuite devant le terrorisme...

Ceci s'est traduit généralement par la fermeture d'écoles en zones rurales d'accès difficile.

* Le niveau de scolarisation

Tab 18 : Evolution des taux de scolarisation 6 ans et 6 -15 ans (1999 – 2002)

<i>Années</i>	1999	2000	2001	2002	<i>Evolution de 1999-2002 en %</i>
Total 6ans	92,99	94,03	93,28	92,57	-0,14
	88,55	90,47	91,53	92,69	1,38
Garçons 6 ans	94,90	95,35	94,73	93,84	-0,35
	6- 15 ans	91,21	92,82	93,49	94,45
Filles 6ans	91,51	92,65	91,78	91,24	-0 ;09
	6-15 ans	85,78	88,02	89,48	90 ;86

Source : MEN

Les taux de scolarisation de la période 1999 - 2002 semblent avoir atteint le point de saturation, puisqu'ils évoluent très faiblement ; sauf pour la tranche des filles âgées de 6 – 15 ans qui progresse de plus de 1,69 point durant la période. Par ailleurs, on assiste à un recul du taux de scolarisation des nouveaux entrants chez les garçons.

***Les effectifs du système éducatif**

Les effectifs d'élèves, d'étudiants et de stagiaires sont de 8.515.744 en 2001, soit 27,40 % de la population totale. Ces effectifs ont très faiblement augmenté (+0,56 %) par rapport à 2000.

L'encadrement pédagogique est assuré par 354 210 enseignants et formateurs répartis par sous- système :

- Education nationale : 331 602 enseignants dont 48,28 % de femmes ;

- Enseignement supérieur : 17 780 enseignants ;

Formation professionnelle : 9 396 formateurs.

Tab 19 : Evolution des effectifs par secteur et par structure

Secteurs	2001		2002	
	Effectifs	Structure en %	Effectifs	Structure en%
Education :				
Enseignement	7 712 182	90,56	7 849 004	86,73
Fondamental	6 736 320	79,10	6 807 657	13,26
Enseignement Secondaire	975.862	11,46	1 041 047	
<i>Enseignement Supérieur</i>	<i>470.061</i>	<i>5,52</i>		
<i>Dont Graduation</i>	<i>466.084</i>	<i>5,47</i>		
<i>Formation Professionnelle</i>	<i>333 501</i>	<i>3,91</i>	<i>337.652</i>	
TOTAL	8 515 744	100		100

Sources : MEN – MERS – MFP.

Le réseau d'infrastructures du système éducatif en 2002 est constitué de 16 482 écoles primaires, 3 526 écoles d'enseignement moyen, 1289 établissements de l'enseignement secondaire, 56 établissements de l'enseignement supérieur et de 522 centres et 228 annexes de formation professionnelle.

Les objectifs à réaliser en 2002 par le secteur consistaient en l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du rendement du système éducatif et en l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants.

Le secteur de l'éducation en 2002 se caractérisait par :

- Les élèves :

Le nombre d'élèves tous cycles confondus est de 7 849 004 élèves, soit un accroissement global de 136 822 élèves (1,77 %) par rapport à 2001. L'effectif filles est passé de 3 726 603 en 2001 à 3 806 416 en 2002, soit un accroissement de 2,14 points.

Comme pour l'année 2000 / 2001, la parité globale filles/garçons en 2001/2002 est presque parfaite puisqu'elle atteint le seuil de 0,94 ; néanmoins, par sous-système cette parité est plus faible en ce qui concerne l'enseignement élémentaire puisqu'elle n'atteint que 0,89 et elle est plus élevée dans l'enseignement secondaire avec 1,28.

Le nombre de nouveaux entrants en 1^{ère} année fondamentale, en 2002 est de 697 823 élèves, le rapport de parité «filles/ garçons» est de 0,94, proche de l'égalité entre les deux sexes.

Tab 20 : Répartition des effectifs élèves 2001 /2002

	Total	Filles	Garçons	Parité (f/g)
1 & 2 ^e cycles (ex primaire)	4 691 870	2 204 374	2 487 496	0,89
3 ^e me cycle (ex moyen)	2 116 087	1 016 556	1 099 531	0,92
Enseignement Secondaire	1 041 047	585 486	455 561	1,28
Total	7 849 004	3 806 416	4 042 588	0,94

Source : MEN

Ces élèves se déploient au sein de 234 291 divisions pédagogiques encadrées par 331 602 enseignants qui assurent leurs activités à travers 21 297 établissements scolaires recensés sur le territoire national

Par ailleurs, la structure par sexe indique que des efforts de scolarisation restent à faire en direction des filles en particulier dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles du fondamental. La comparaison de la répartition des effectifs par palier indique d'importantes déperditions scolaires, signes des dysfonctionnements du système qui ne permet pas d'assurer la transition attendue entre les cycles.

Tab 21 : Structure des effectifs élèves par cycle et par sexe en %

Structure	Total	Filles	Garçons
1 ^{er} et 2 ^e cycles	59,78	57,91	61,53
3 ^e me cycle	26,96	26,71	27,20
Secondaire	13,26	15,38	11,27
Total	100,0	100,0	100,0

Source : MEN

Ces résultats montrent que des efforts soutenus doivent être entrepris pour éviter les déperditions importantes qui commencent à partir de l'âge de 12 ans, correspondant à la fin des deux premiers paliers.

De plus se greffent, sur ces déperditions, des problèmes liés à l'origine sociale des élèves et aux revenus des parents ; ces derniers étant parfois amenés à

privilégier la recherche d'un revenu complémentaire, par la mise au travail précoce des enfants à la poursuite d'une scolarité devenue trop coûteuse.

Par ailleurs, la répartition selon le genre, montre une scolarisation légèrement plus faible chez les filles relativement aux garçons dès l'âge de six ans, l'écart se creusant davantage à mesure que l'on avance dans l'âge. C'est ainsi qu'en moyenne, l'écart entre les garçons et les filles est de près de 4 points pour la tranche d'âge des 6 – 15 ans.

Comme souligné plus haut, le phénomène de « déscolarisation des garçons » est bien évident dans la tranche des 16-19 ans : l'écart entre les garçons et les filles est de 4,23 points en faveur des filles cette fois ci.

Si au début de la scolarisation le nombre de filles est inférieur à celui des garçons, plus on avance dans l'âge et dans la scolarité, plus la présence des filles est plus importante que celle des garçons.

Tab 22 : Effectifs scolarisés et taux de scolarisation des 6-15 ans et des 16-19 ans (2001-2002)

Age	FILLES		GARCONS		ENSEMBLE		Ecart entre g-f
	Effectifs	Taux Scolarisation	Effectifs	Taux Scolarisation	Effectifs	Taux Scolarisation	
6 - 15 ans	3 206 082	89,48	3 489 765	93,49	6 695 847	91,53	4,01
16 - 19 ans	599 796	38,98	535 213	34,75	1 135 009	36,86	-4,23

Source MEN

- Les infrastructures :

Le nombre d'établissements fonctionnels tous cycles confondus est de 21 297 en 2002, soit une augmentation de 438 établissements par rapport à l'année précédente.

Dans le primaire (cycles 1 et 2), le nombre d'écoles est passé de 16 186 à 16 482 soit 296 nouveaux établissements. Le nombre de classes correspondant est passé de 122 867 à 125 137, soit un accroissement de 2 270 classes par rapport à l'année dernière.

Il est à noter que le nombre de classes est plus important, soit 136 815. Cependant on a constaté que 3 055 classes sont utilisées comme moyens d'accompagnement de l'enseignement comme des salles de Sport, des bibliothèques ou des cantines scolaires. et parfois, comme des bureaux par des inspecteurs.

Par ailleurs, 3 433 classes sont fermées soit parce qu'elles sont en mauvais état, soit par manque d'effectifs surtout pour raisons sécuritaires et soit pour manque d'enseignement dans des zones éloignées. Certaines classes sont occupées par des sinistrés.

La taille moyenne de la division pédagogique est de 31,40 élèves et celle de la classe de 37,49. De l'analyse de ces informations apparaît un déficit de près de 24 309 classes dans le cycle de l'enseignement élémentaire.

Ce déficit est déduit de la différence entre le nombre de divisions pédagogiques et le nombre de salles de classe recensées.

En effet, pour assurer un enseignement et une éducation corrects, la parité, entre le nombre de salles de classe et le nombre de divisions pédagogiques, doit être parfaite.

Le 3^{ème} cycle du fondamental, compte 3 526 établissements contre 3 414 en 2001. Le nombre de divisions pédagogiques est de 55 655 dont la taille moyenne est de 38 élèves.

Dans le cycle d'enseignement secondaire général et technique, le potentiel en établissements a augmenté de 5,83 % en deux années en passant de 1 218 à 1 289.

Tab 23 : Evolution des établissements du secondaire

	2000	2001	2002
Lycées d'enseignement général (LEG)	52	62	85
Lycées d'enseignement polyvalent(LEP)	29	51	55
Technicums	37	46	49
Total	218	259	289

Source : MEN

Le tableau indique une augmentation dans la réalisation des LEP qui offrent les deux types d'enseignement (général et technique), avec une infrastructure moins lourde que celle des technicums et qui facilite l'orientation des élèves.

Un nombre important de ces établissements a été à l'origine des écoles et des CEM convertis en lycées, par manque de capacités d'accueil.

Dans les années à venir, étant donné le flux d'élèves qui se dirige vers ce cycle d'enseignement le problème risque de devenir plus critique .

La rentrée scolaire 2001/2002 a montré que par manque de moyens, certaines wilaya utilisent leurs infrastructures de manière intensive, ce qui précipite la dégradation des mobiliers et des infrastructures. Le taux de vacation moyen qui exprime le rapport entre les divisions pédagogiques et les salles de classe est de 1,19.

Des disparités existent entre les wilayate pour l'utilisation de leurs établissements. On relève que Jijel a un taux de vacation de 1,57 %, et Ghardaia de 0,97 % : l'une a un déficit en classes et l'autre un excédent.

- L'encadrement.

L'effectif des enseignants de tous les cycles est passé de 327 284 enseignants en 2001 à 301 602 enseignants en 2002 ,soit une augmentation globale de 7 455 en quatre années, d'où un taux d'accroissement moyen de 0,57 % par an.

L'effectif enseignant est de 99,93 % constitué par des nationaux ; le nombre d'enseignants étrangers n'est plus que de 238 (0,07%) en 2002. L'effectif femmes est de 160 090, soit une proportion de 48,3 %.

* Au niveau du primaire, en 2002 le nombre d'enseignants était de 170 039 dont 47,86 % de femmes. Le taux d'encadrement à ce niveau est de 27,6 élèves par enseignant. Ce taux est dans certaines régions inférieur à 20 comme dans la wilaya d'Illizi et il est supérieur à 34 élèves par enseignant comme pour la wilaya de Biskra.

* Au niveau du 3^{ème} cycle, l'effectif enseignant est de 104 289 enseignants dont 52 949 femmes (50,77 %). Le taux d'encadrement est de 20,29 élèves par enseignant.

* Au niveau du secondaire, les enseignants sont au nombre de 57 274 avec une participation féminine de l'ordre de 44,96 %. Le taux d'encadrement est de 18 élèves par enseignant.

Le personnel enseignant dans le fondamental est essentiellement issu des instituts de technologie de l'éducation (ITE).

Dans le secondaire, le corps des enseignants est constitué par les professeurs de l'enseignement secondaire (88,04 %), suivis des P.E.F (1,6 %) et des professeurs ingénieurs (8,52 %). Les professeurs techniciens sont au nombre de 525 soit, une proportion de 0,99 %. Les autres corps de soutien pédagogique représentent moins de 1%.

*** Les indicateurs de qualité**

-Le taux brut d'admission

A la rentrée scolaire 2001/2002, le taux brut d'admission en 1^{er} année d'enseignement fondamental qui exprime le nombre d'enfants ayant ou n'ayant pas l'âge légal d'entrer à l'école, inscrits en 1^{er} année, est de plus de 100,45 % ; ce taux est moins élevé chez les filles que chez les garçons, soit 99,24 % contre 101,63 %.

Ce taux brut d'admission par wilaya indique en 1999 une très grande disparité dans la mesure où il n'est que de 87 % dans la wilaya de Tamanrasset et atteint plus de 118 % dans la wilaya de Nâama.

Ce taux exprime en fait la capacité du pays à pouvoir scolariser les enfants ayant l'âge requis pour entrer à l'école.

-le taux net d'admission

Le taux net d'admission exprime le nombre de nouveaux entrants ayant l'âge légal d'entrer à l'école en pourcentage de la population du même âge. Ce taux est de l'ordre de 91,47 % globalement, de 90 % chez les filles et de plus de 92,76 % chez les garçons.

La répartition de ce taux net d'admission par wilaya indique en 1999 que ce dernier se disperse entre près de 57 % (wilaya de Illizi) et près de 95 % (wilaya de Skikda).

L'inexistence d'écart entre le taux brut et le taux net d'admission signifierait que ceux qui sont en âge d'être scolarisés le sont effectivement. Or, un écart important est constaté entre les deux taux calculés. Cela signifie que la réglementation relative aux conditions d'accès à l'enseignement au niveau de la

première année n'est pas respectée, et que des enfants de moins de six ans sont scolarisés, alors que des enfants de six ans révolus ne le sont pas.

-Le taux brut de scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans

Le taux brut de scolarisation exprime le rapport entre la population scolarisée et la population en âge d'être scolarisée. Ce taux était de l'ordre de 93,06 % dans l'enseignement fondamental. Les taux recensés chez les filles sont plus faibles que ceux recensés chez les garçons. Néanmoins on peut estimer que ces différences ne présentent pas de caractères significatifs.

-Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 15 ans

Le taux net de scolarisation pour la tranche d'âge 6 à 15 ans était estimé à 91,53 en 2001-2002. Il est de 89,48 % pour les filles et de 93,49 % pour les garçons. Le taux net exprime le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans la tranche d'âge concernée et la population ayant l'âge correspondant.

La déperdition qui est observée se rapporte aux enfants de plus de 12 ans et les fins de cycles du primaire et du moyen.

-Le rendement interne

A l'issue de l'année scolaire 2001-2002, il est constaté que les rendements internes du fondamental n'ont pas subi de changements. En effet, les taux d'élèves promus, redoublants et sortants sur un système de quotas sont pratiquement identiques à ceux de l'année 1999-2000.

Le système éducatif se caractérise par un très faible rendement interne qui se manifeste à travers un grand nombre d'élèves redoublants, d'exclus et d'échecs aux différents examens de passage (6^{ème}, BEF et BAC).

Le passage de la 6^{ème} AF vers la 7^{ème} AF au niveau national est de 78,94 %, des disparités existent entre wilayas. Ainsi, à Alger le taux de promotion est de 92,65 % contre 62,26 % à Chlef.

Pour le passage de la 9^{ème} AF à la 1^{ère} AS, le taux national est de 53,54 %. Les disparités sont avec plus de 66% à El Bayadh, Alger et Tizi Ouzou et à peine 38,82% à Sétif.

Les taux de réussite aux examens restent faibles bien qu'en amélioration relative ces dernières années. Au niveau national ces taux se présentent comme suit :

BEF : 41,5 % en 1998, 41,74 % en 2000, 41,59 % en 2001 et 37,66 en 2002.

La wilaya qui a le taux de réussite le plus élevé est EL BAYADH avec 74,82 % et celle qui a le moins de réussite est SETIF avec 20,84 %.

BAC : 24 % en 1998, 32,29 % en 2000, 34,48 % en 2001 et 32,92 % en 2002.

Au niveau des wilayate des disparités sont aussi enregistrées : le plus grand nombre de réussites au BAC se trouve à Tindouf avec 51 %, le taux le plus faible est à Djelfa avec 19,53%.

Les taux de redoublement varient tout au long du parcours scolaire entre 12 % et 16 %. S'agissant des abandons et des exclus définitivement, le nombre global de sortants de l'éducation nationale est de l'ordre de 486 582, dont près de 58 % sont des garçons.

Les filles réussissent mieux que les garçons quel que soit le niveau considéré mais, particulièrement au secondaire où la parité entre les deux sexes est plutôt en faveur des filles.

On assiste là, à un nouveau phénomène : la déscolarisation des garçons. Cette situation pourrait être due aux conditions économiques et sociales : les garçons attirés par «le gain facile » préfèrent la vie active alors que les filles cherchent la promotion sociale par le biais de l'instruction.

***Les dépenses publiques d'éducation**

Les déficits budgétaires persistants ont fait que les secteurs sociaux tels que la santé, la protection sociale et l'éducation se trouvent en concurrence pour obtenir les niveaux souhaités de financement. Le système de l'éducation en raison de la progression des effectifs élèves et enseignants, a nécessité un accroissement continu du niveau des dépenses et a longtemps bénéficié d'une allocation prioritaire de ressources.

La part du PIB consacrée à l'éducation en 2001 représente près de 3,9 %. La part du secteur a régressé de deux (2) points dans le budget de l'Etat (11,38 % en 2002 contre 13,3 % en 2001).

En 2002, les crédits réservés au fonctionnement représentent 15,01 % du budget de fonctionnement de l'Etat, contre 16,4 3% en 2001 soit, une régression de 1,42 point ; les crédits d'investissement ont eux aussi régressé de 2,77 %.

Tab 24 : Ventilation du budget de fonctionnement

	2000	%	2001	%	2002
Total Budget de fonctionnement du MEN	132,753.2	3.68	137,414.8	100.00	158,109.3
Participation des collectivités locales	3,010.0	-	10,762.0	-	12,234.0
Budget de fonctionnement de l'Etat	965,328.1	-	836,294.2	-	1,053,366.2
Part du MEN par rapport à l'Etat en %	13.8	-	16.4	-	15.0

Sources : MEN

MICL

Le budget de fonctionnement de l'éducation nationale a évolué à la hausse de 15,06% en 2002. Sa répartition pour les trois dernières années montre que les dépenses consacrées au personnel absorbent 90% des ressources.

Les dépenses à caractère social (bourses, cantines scolaires, santé scolaire, et activités culturelles et sportives) représentent 1% du budget.

Les collectivités locales apportent une contribution dans le cadre de la prise en charge des établissements des deux premiers cycles du fondamental pour couvrir les salaires de certaines catégories d'agents de soutien, de gardiennage et d'entretien.

Le montant de cette contribution représente environ 10% du montant global des versements forfaitaires des collectivités locales.

Tab 25 : Evolution du budget d'équipement

U : 10⁶ DA

	2000	2001	2002
Budget d'équipement du MEN	22,005.00	29,800.00	24,176.00
Participation des CL.	10,150.00	13,496.00	14,358.40
Budget d'équipement de l'Etat	290,239.00	415,500.00	548,978.00
Part du MEN dans B.Equi de l'Etat	7.58	7.17	4.40

Sources :- MEN

- MICL

Les dépenses publiques d'éducation exprimées en dotation budgétaire moyenne par an et par élève (à prix courant) sont pour :

- L'enseignement fondamental : 14 069 DA en 1999 et 15 049 DA en 2001 ;
- L'enseignement secondaire : 31 492 DA en 1999 et 31 597 DA en 2001.

La dépense moyenne par élève dans le fondamental s'est accrue de 3,4 % par an, alors que celle du secondaire a stagné. Cependant, les coûts unitaires de ce dernier sont 2 fois plus élevés que ceux de l'enseignement fondamental. La constance des niveaux de ces dotations s'explique par les restrictions budgétaires et l'évolution soutenue des effectifs d'élèves.

En résumé, la part de financement allouée au système éducatif reste globalement importante comparativement aux pays de niveau intermédiaire, cependant, les résultats demeurent insuffisants au regard des normes généralement admises.

L'action sociale

-Les bourses

Il existe deux types de bourses dans l'éducation nationale :

- Les bourses de demi-pension : 648 DA par élève et par an ;
- Les bourses d'internat : 1296 DA par élève et par an.

L'effectif des bénéficiaires de la bourse en 2002 est de 403 804 ; il a évolué de 9,29 % en moyenne par an. Dans le fondamental, le nombre de bénéficiaires est de 188 338, ceux du cycle secondaire sont au nombre de 168 600, soit une évolution de 16,36 %. Il est à noter qu'une bourse d'équipement, d'un montant de 300 DA / an, est attribuée à 46.666 élèves de l'enseignement technique pour soutenir l'achat du matériel didactique.

Tab 26 : Evolution des crédits alloués à la bourse

U : DA

	2000	2001	2002
Fondamental	110 528,00	114 436,60	162 000,00
Secondaire	103 828,00	110 600,00	141 500,00
Bourse d'équipement	13 216,00	12 753,60	14 000,00
Internat primaire	3744,00	4434,00	5 000,00

Source: MEN

-Les cantines scolaires

Leur nombre a fortement augmenté en passant de 4.384 en 1999 à 7 250 en 2002.

L'effectif d'élèves bénéficiaires a progressé de 35 % par an ; leur proportion représente 23 % et 30 % des élèves scolarisés respectivement en 2001 et 2002.

En 2001, sur 2.200.000 demandes du bénéfice de la cantine, 48 % ont été satisfaites.

Tab 27 : Evolution des effectifs élèves bénéficiaires et des subventions de l'Etat

Année	Crédits alloués (DA)	Nombre écoles bénéficiaires	%	Nombre de rationnaires	%	Nombre de cantines
1999	436.500.000,00	4.885	31,34	580.500	12,11	4.384
2000	462.690.000,00	5.295	32,77	600.100	12,45	4.652
2001	1.998.065.000,00	7.160	44	1.056.693	23	6.332
2002	2 460 000 000,00	7 250	48,68	1 406 200	29,87	7 250

Source : MEN

Pour que le réseau des cantines scolaires se développe et puisse prendre en charge l'ensemble de l'effectif élève, des crédits de fonctionnement adéquats doivent être dégagés, mais une partie devrait être prise en charge, par des contributions des parents d'élèves. Les élèves issus de familles nanties pourraient à cet effet, bénéficier de la cantine.

Les autres actions de solidarité : d'autres actions de solidarité sont également entreprises en direction des élèves issus des familles pauvres. Il s'agit notamment :

- Du trousseau scolaire constitué d'affaires scolaires et de tenues vestimentaires : les collectivités locales et des associations des parents d'élèves participent à son financement. En 2002, le nombre de bénéficiaires s'élève à 1.251.474, soit 15,94 % des enfants scolarisés.
- L'allocation de la prime de scolarité, d'un montant de 2000 DA par enfant scolarisé, est payée par l'Etat ; le nombre de bénéficiaires est de 3 millions d'élèves soit 38,22 % des élèves scolarisés ; le montant global dégagé annuellement s'élève à 6 milliards de dinars.
- La subvention du manuel scolaire à concurrence de 28% de son coût.

Par ailleurs, l'action de santé scolaire touche 5 529 653 élèves à travers 1 020 unités de dépistage de soins (UDS). Le budget alloué au fonctionnement de ces unités est évalué à environ 63 millions de DA par an. Le budget alloué au titre de la réhabilitation, de l'aménagement, de l'extension et du fonctionnement, s'élève à 630 511 000 de DA en 2002.

Le secteur de l'éducation nationale s'appuyant sur les données de l'année 2002 a proposé un programme d'investissement pour la décennie à venir (2003-2013).

Tenant compte de la réforme de l'éducation à mettre en œuvre et de son incidence sur la qualité de l'enseignement (amélioration des conditions de scolarisation : simple vacation, ratio élèves par classe de 32 sur tout le territoire national), et sur des projections faites des effectifs par wilaya et par cycle. Les besoins annuels sont les suivants :

2 400 classes,

85 CEM

47 établissements d'enseignement secondaire.

Ce programme prévoit de privilégier les zones déficitaires pour la réalisation de l'équilibre régional, en termes de conditions de scolarisation. Une enveloppe de 140,5 milliards de DA est prévue.

Compte tenu de l'intérêt accordé à l'éducation physique et afin de réhabiliter cette matière la construction de 100 installations sportives par an est envisagée par ce programme. Une enveloppe de 15 milliards est prévue à cet effet.

2.3- L'Enseignement supérieur¹⁰

L'enseignement et la formation supérieurs relèvent majoritairement du Ministère de l'enseignement supérieur ; d'autres secteurs, outre la formation professionnelle, dispensent également pour leurs besoins propres, des formations supérieures essentiellement de niveau technicien supérieur (niveau 5). Les établissements sectoriels qui dispensent ce type de formation sont généralement placés sous la tutelle pédagogique du ministère de l'enseignement supérieur.

Le réseau universitaire compte 56 établissements, organisés en universités, centres universitaires, instituts d'enseignement supérieur et écoles et instituts de formation spécialisés.

Cette infrastructure correspond à 417 000 places pédagogiques principales. Le taux global d'utilisation des capacités pédagogiques est estimé à 1,1 étudiant par place.

Ces établissements accueillent 488 617 étudiants, soit une progression de 14% par rapport à l'année universitaire 1999-2000.

La proportion d'étudiants inscrits en graduation est de 95,4% , dont 85 % dans le cycle long. La proportion des filles est de 52,6 % en continuelle évolution depuis 1998 où leur taux de participation n'était que de 43 %.

Les étudiants inscrits en post graduation sont au nombre de 22 533, soit 8% de plus qu'en 2000. Ils se répartissent en trois niveaux :

- Magister : 54,60%
- Doctorat d'Etat : 27,87%
- DEMS : 17,53%

***L'encadrement**

L'effectif des enseignants s'est accru de 1,8% par rapport à 2000. En termes absolus, cet effectif est passé de 17 460 à 17 780. Globalement, le taux d'encadrement des étudiants est de 01 enseignant pour 26 étudiants. Au plan qualitatif, les ratios d'encadrement selon le grade des enseignants sont :

01 enseignant de rang magistral pour 172 étudiants ;

01 enseignant (autres grades) pour 31 étudiants.

¹⁰ Les données sur l'enseignement supérieur concernent l'année 2 001, le MESRS n'ayant pas fourni celles sollicitées par le CNES pour l'année 2 002.

Les femmes au nombre de 4 806, représentent 27% du corps enseignant. Dans tous les grades la participation des femmes est moindre notamment, dans celui des professeurs et des maîtres de conférence avec 1,3% seulement.

Les enseignants de nationalité étrangère représentent 0,4 % de l'effectif total.

-Le rendement interne

Le nombre de diplômés en 2001 est de 65 192 dont 57,1% de filles contre 52.804 en 1999-2000, soit une augmentation de 23,46%.

La répartition des diplômés selon les cycles de formation se présente comme suit :

- 20,26% pour le cycle court, contre 19,59% en 1999-2001,

- 79,74% pour le cycle long contre 80,41%.

L'écart entre l'effectif des inscrits et celui des étudiants suivant réellement les cours se situe entre 2 et 4% par an.

-L'université de la formation continue (UFC)

L'enseignement dispensé par l'UFC est suivi par des travailleurs et par des lycéens exclus de l'enseignement secondaire ; cette formation leur permet d'élever leur niveau et d'avoir un diplôme de rang supérieur, essentiellement dans les cycles courts. Le réseau des infrastructures est constitué de 46 centres répartis à travers 38 wilaya. Il accueille 52.826 étudiants poursuivant des études en pré-graduation (62,6%) et graduation (37,4%).

Les enseignants de l'UFC sont pour la majorité ceux qui enseignent déjà dans les établissements de l'enseignement supérieur. Leur nombre est de 2 004 dont 28 seulement sont permanents. Le ratio d'encadrement est de 01 enseignant pour 26 étudiants, pratiquement similaire à celui de l'enseignement supérieur. Le nombre de diplômés en 1999-2000 s'élève à 3 326.

-La formation supérieure hors MESRS

Cette formation était assurée par les secteurs économiques et socioculturels durant la décennie 70-80. Elle tend à disparaître en raison de la crise économique qui a touché toutes les branches d'activités. Le nombre d'étudiants inscrits à ces formations est évalué à 6 920 dont 85 % dans le cycle court, en baisse de 30 % par rapport à l'année 2000. La structure de l'effectif des étudiants montre que 68,7 % relèvent du ministère de la santé et 16,7 % du secteur de la jeunesse et des sports.

Le nombre d'enseignants est de 1 187 en augmentation de 8,6 % par rapport à l'année 1999-2000 ; le taux d'encadrement est de 01 enseignant pour 6 étudiants contre 1 pour 9 étudiants l'année précédente.

Le budget de l'enseignement supérieur

Le budget de fonctionnement alloué au secteur s'est accru de 16,2 % par an entre 1999 et 2001. La part du budget de fonctionnement représente 5 % du budget de fonctionnement de l'Etat en 2001. Rapportées au PIB, les dépenses de fonctionnement du secteur représentent 1,10 % contre 0,94 % en 2000.

Tab 28 : Evolution des dépenses de fonctionnement

	U: 10 ⁶ DA					
	1999	%	2000	%	2001	%
Dépenses de personnel	20 349,90	58,38	21 427,80	55,54	26 662,70	56,60
Dont: bourses	3 666,00	10,52	3 522,90	9,13	4 669,00	9,91
Dépenses de fonctionnement	14 507,60	41,62	17 152,80	44,46	20 440,70	43,40
Dont: Activités culturelles	129,40	0,37	179,30	0,46	163,00	0,35
Alimentation	3 989,00	11,44	6 067,40	15,73	7 918,40	16,81
Transport	960,30	2,75	1 145,00	2,97	658,50	1,40
Total des crédits	34 857,50	100,00	38 580,70	100,00	47 103,40	100,00

Source : MERS

Ces données font apparaître que :

- Près de 57 % du montant est affecté aux dépenses de personnel, le reste va aux dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel ont évolué en moyenne annuelle de 14,5 % passant de 20 349,9 millions de dinars en 1999 à 26 662,7 millions de DA en 2001.

- Les dépenses de fonctionnement représentent 43% ; elles sont passées de 14 507,6 millions à 20 440,7 millions soit, un taux d'accroissement de 18,7% par an.

Les bourses représentent près de 10% des dépenses de personnel avec un montant qui est passé de 3 666 millions de DA en 1999 à 4 669 millions de DA en 2001, en accroissement de 12,7% en moyenne par an.

- Les œuvres universitaires (hébergement, alimentation, transport) représentent 17,56% des dépenses de fonctionnement. La rubrique alimentation vient en première position avec une part de près de 17% en 2001.

Le budget de fonctionnement du secteur est réparti entre les différents organismes et administrations qui émargent à l'enseignement supérieur :

- Les écoles et les instituts supérieurs : 45%;
- Les offices nationaux des œuvres universitaires(ONOU) : 40%;
- Le reste, soit 5 % est réparti entre les centres et agences de recherche, l'administration centrale et l'OPU.

La dotation budgétaire annuelle en termes courants par étudiant est passée de 85 108 DA en 1999 à 95 697 DA en 2001, soit un accroissement de 12%.

La politique d'aide aux étudiants a suivi la prise en charge intégrale des dépenses d'enseignement par l'Etat. Cette aide consiste en l'octroi de bourses d'études et en la prise en charge de prestations de services telles que le transport, la restauration, l'hébergement et les soins médicaux.

Le soutien de l'Etat vise à établir une certaine équité entre les étudiants en aidant les plus démunis d'entre eux. Cependant, ces prestations profitent à tous les étudiants sans distinction des niveaux de revenus des parents.

Le soutien de l'Etat se caractérise par :

- L'aide directe à travers la bourse ou le présalaire octroyé qui allège la charge financière des familles.

- L'aide indirecte à travers la subvention des coûts des services tel que le transport, l'hébergement, la restauration etc...

Théoriquement, l'octroi de la bourse et d'une chambre est tributaire de conditions précises :

- Le revenu des parents ;

- La distance du lieu de résidence.

Il est recensé environ 250 816 étudiants hébergés dans 122 cités universitaires. Ce nombre a augmenté de près de 30 % par rapport à l'année universitaire 1998-1999.

La restauration profite à la majorité des étudiants moyennant une participation symbolique de 1,20 DA pour un repas qui revient à 120 DA ; la différence est prise en charge par l'Etat.

La quasi- totalité des étudiants (83,55%) bénéficie de la bourse d'un montant qui varie en fonction du revenu mensuel des parents :

900 DA / mois pour ceux dont les parents ont un revenu inférieur à 32 000 DA ;

800 DA / mois quand le revenu des parents est compris entre 32 000 DA et 56 000 DA ;

600 DA / mois pour les étudiants dont le revenu des parents est compris entre 56 000DA et 64 000 DA.

Les étudiants inscrits en post-graduation bénéficient de 1 300 DA/ mois en première année et de 1 600 DA/ mois pour les années suivantes.

Certaines études réalisées sur les œuvres universitaires considèrent que le fait de faire bénéficier la majorité des étudiants de ces avantages grève lourdement le budget du secteur sans pour autant répondre aux objectifs d'efficacité et d'équité recherchés.

Malgré les sommes importantes qui lui sont consacrées annuellement par le budget de l'Etat, le secteur de l'enseignement supérieur n'atteint pas les normes de performance escomptées.

Le débat sur la réforme du secteur a été ouvert dans le cadre des travaux de la commission de réforme du système éducatif. Il se poursuit au niveau de la société et des propositions de mesures sont à l'étude.

*** La Formation Professionnelle**

*** Le secteur public de formation et d'enseignement professionnel (MFEP)**

Il a pour missions d'assurer aux jeunes une formation de base leur permettant l'accès à un emploi et de donner aux personnes actives une formation, complémentaire, de reconversion ou de perfectionnement, en vue d'entretenir

leurs qualifications et leurs connaissances en fonction de l'évolution de la demande du marché du travail.

- la formation initiale

Le secteur assure des formations à cinq (05) niveaux de qualification allant de l'ouvrier spécialisé (Niveau 1) au technicien supérieur (Niveau 5) selon différents modes de formation : résidentiel, par apprentissage, à distance et en cours du soir.

La formation fondamentale qualifiante s'est développée en 2002 par le lancement du cursus d'enseignement professionnel sanctionné par le Baccalauréat professionnel (BAC). Cette opération s'est traduite par l'incorporation de 280 élèves sur 700 candidats pré-sélectionnés.

-le potentiel de formation :

Le secteur dispose en 2002 de 824 établissements dont six (06) structures de soutien, d'études et de recherche. Il est enregistré la réception de 77 nouveaux établissements et annexes de formation, et l'équipement de 387 sections. Ce potentiel représente une capacité d'accueil de 201 215 postes de formation, en augmentation de 13120 postes.

La distribution géographique des structures de formation est relativement équilibrée ; elle obéit à la logique de satisfaire en priorité la demande sociale de formation au détriment des besoins réels engendrés par le développement incontrôlé de l'urbanisation et des activités. En conséquence, les taux d'utilisation de ces structures sont inégaux ; la moyenne nationale s'établit à près de 90% ; néanmoins, quinze (15) wilaya affichent plusieurs années consécutives des taux d'utilisation des capacités installées supérieurs à 100%.

En effet, les établissements implantés dans les grands centres urbains sont soumis à une forte pression induite par une demande croissante de formation. Pour pallier à cette situation, trois (03) mesures ont été prises visant la rentabilisation optimale des capacités et des moyens de formation :

- + Le redéploiement entre wilaya de 220 équipements technico-pédagogiques ;
- + l'application de la double brigade dans 1 228 sections contre 505 en 2001 ;
- + L'ouverture de 390 sections détachées en milieu rural pour un effectif majoritairement féminin de 10 954 stagiaires, soit 287 sections de plus qu'en 2001.

En revanche, dans certaines zones rurales, les capacités d'accueil sont excédentaires, se traduisant par la fermeture de sections faute de candidats ; ainsi au cours de l'année 2002, il est enregistré la fermeture de 219 sections.

-L'effectif des inscrits :

Il s'élevait en 2002 à 337 652 stagiaires tous modes de formation confondus, en augmentation de 1,58% seulement par rapport à l'année antérieure. La part

des filles dans cet effectif est estimée à 43,60% ; ce taux a baissé de 5,48 points de pourcentage en 2002 par rapport à 2001, alors qu'il se situait à 39% en moyenne en 1999 et 2000.

S'agissant des stagiaires handicapés, leur effectif a nettement progressé en passant de 811 stagiaires en 2001 à 3 672 stagiaires, mais ils ne représentent que 1,08% des inscrits. La multiplication par 4,5 fois l'effectif des stagiaires handicapés a été rendu possible grâce à l'élargissement des capacités d'accueil et des moyens pédagogiques spécifiques à travers l'ouverture progressive de quatre (04) centres spécialisés de 1000 places.

La répartition des stagiaires par mode de formation est la suivante :

- résidentiel	:	54,80%
- par apprentissage	:	35,53%,
- cours du soir	:	5,24%
- à distance	:	4,42%.

La formation résidentielle bien qu'en diminution par rapport à 2001, demeure le mode de formation le plus dominant. Elle est suivie par le mode par apprentissage qui cependant, ne progresse plus ces dernières années.

En revanche, les modes de formation à distance et en cours du soir enregistrent en 2002 des résultats relativement satisfaisants comparés à ceux de l'année précédente puisqu'ils gagnent respectivement 1,33 et 0,26 points de pourcentage.

- La répartition des stagiaires par branche d'activité et niveau de formation :

Elle reste encore déséquilibrée ; Il est enregistré 70% de stagiaires inscrits dans seulement huit (08) branches ; il s'agit de l'habillement-confection, Informatique, Administration et Gestion, Electricité-Electronique, BTPH, Artisanat et Services.

Globalement, il est observé que plus de 2/3 des stagiaires inscrits suivent des formations de niveaux 2 et 3 (ouvrier et ouvrier qualifié) et seulement 12% dans le niveau 5 (Technicien Supérieur). Ainsi, le secteur de formation ne semble pas tenir compte de l'amélioration du niveau d'instruction de base des nouveaux demandeurs de formation et des exigences en qualifications spécialisées et de plus en plus élevées du marché du travail.

La poursuite de formation dans un nombre réduit de branches et dans les niveaux 1 et 2 est une tendance lourde qui perdure.

Dés lors, elle constitue un obstacle sérieux pour l'assainissement de la nomenclature nationale des spécialités devenue obsolète et l'ouverture du secteur sur le monde professionnel par l'adaptation des profils de formation aux nouveaux besoins du marché du travail.

- Le personnel d'encadrement :

Il a progressé ; le nombre de formateurs en fonction s'élevait à 9 396 contre 9 146 en 2001, soit un accroissement de 2,73%.

Par catégorie, leur répartition est la suivante :

PSEP	1 520
PEP :	7 783
Moniteurs :	93

Plus de 60% des formateurs sont concentrés au niveau de cinq (05) branches professionnelles sur les vingt deux (22) inscrites dans la nomenclature ; il s'agit des branches suivantes : Techniques administrative et de Gestion. Informatique. Habillement et confection. Electricité-Electronique, BTPH.

Sur les 9 396 formateurs, on recense 438 affectés à des tâches autres que la formation professionnelle, soit 4,66%.

Sur les 8 958 formateurs réels, seulement 985 sont affectés en permanence à l'encadrement de l'apprentissage, soit 11%.

Le taux d'encadrement théorique global en 2002 est de 01 formateur pour 38 stagiaires ; il est légèrement en baisse par rapport à 2001. A titre indicatif, le taux d'encadrement normatif est fixé à 01 formateur pour 25 stagiaires.

Le taux d'encadrement dans le mode de formation par apprentissage est très faible ; il se situe à 1 formateur pour 122 stagiaires.

- Le rendement interne :

Il reste faible ; il se caractérise encore par des taux anormalement élevés d'abandons et d'échecs ; ainsi, il est dénombré en 2002 près de 52 000 abandons et 6 425 cas d'échecs à l'examen final pour l'obtention du diplôme . Si le nombre d'échecs a diminué de 11,28% par rapport à 2001, celui des abandons a quant à lui, augmenté de 7,83%.

L'effectif des diplômés en 2002 s'élevait à 127 528, soit 1 144 diplômés de plus qu'en 2001. Les diplômés des niveaux 1, 2 et 3 représentent plus de 80% alors que pour ceux du niveau 5 leur nombre ne dépasse pas 5%.

-Le rendement externe :Il se traduit par un faible taux d'insertion des diplômés dans la vie active ; il est de l'ordre de 15% selon des enquêtes réalisées par le CERPEQ.

*** La formation pour le compte des administrations et des secteurs économiques**

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2002.

-La concertation au niveau local :

Elle est assurée à travers l'impulsion et la dynamisation du fonctionnement des commissions de willaya de la formation professionnelle. L'objectif est d'élever le niveau et la qualité de la concertation entre les différents acteurs de la formation et les organisations professionnelles sur les questions de la formation, de l'emploi et de leur relation.

Le partenariat vise l'adaptation des formations aux besoins des employeurs par la signature de huit (08) conventions- cadres avec des ministères, des institutions , des organismes et des entreprises.

Ces conventions ont porté sur la formation dans le domaine des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), la formation des chauffeurs de taxi, des contrôleurs techniques d'automobiles, des spécialistes en éclairage public, d'agents spécialisés en maintenance et réparation automobile ainsi que sur des actions de perfectionnement dans diverses spécialités.

En termes de résultats, les conventions cadres ont donné lieu à la signature de 331 conventions locales pour un montant global de 31 408 000 DA ; leur application a permis la formation ou le perfectionnement de 13 444 personnes.

- Les actions de formation et de perfectionnement :

Elles ont concerné 12622 agents, personnels de ministères et d'entreprises publiques et privées et adhérents d'associations civiles..

Par ailleurs, le secteur a assuré le perfectionnement de 91 formateurs chargés de la formation continue et ce, en vue de satisfaire la demande des employeurs en nette augmentation.

*** La modernisation du secteur public de formation professionnelle.**

La mise à niveau engagée dans le secteur ,dès l'année 2001, vise la réhabilitation de la formation en l'adaptant aux besoins du marché du travail et l'élévation du niveau de performance des établissements.

Les objectifs de l'année 2002 consistent à poursuivre et à consolider les actions déjà entamées touchant plusieurs segments :

La formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement qui visent l'adaptation des compétences aux nouveaux programmes d'enseignement .

Cette action a permis de recycler

8 118 formateurs et de faire participer 4000 agents administratifs et de soutien pédagogique aux chantiers d'été.

La refonte de l'organisation pédagogique qui s'est traduite par l'élaboration et l'actualisation de 86 programmes pédagogiques et l'introduction de 08 nouvelles spécialités de formation.

- Les méthodes pédagogiques et didactiques ont été rénovées à travers :
- l'informatisation du fichier national et régional des compétences en ingénierie pédagogique ;
- l'élaboration du répertoire des plans d'équipements ;
- l'identification des besoins en documentation technique et pédagogique ;
- l'amélioration du système d'examen interne et externe.
- la mise en place d'un système d'équivalence et de certification définissant les conditions, les critères et modalités d'obtention des équivalences de diplômes.
- L'amélioration des performances de fonctionnement et la modernisation de la gestion des établissements de formation sont en cours grâce principalement à l'informatisation des services administratifs, techniques et de soutien des

établissements, et le développement des études et des programmes de recherche.

Le volet des études est mené par le CERPEQ, L'IFP, L'ITEM avec la collaboration de l'Agence allemande de Coopération GTZ . Ces études portent sur le diagnostic du système de formation professionnelle, l'adaptation des offres de formation du secteur et la qualité de la formation.

- La mise en place de l'Observatoire de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

Ce dispositif vise la mise en cohérence du secteur de la formation professionnelle avec l'environnement socio-économique.

Par ailleurs, plusieurs projets de modernisation du secteur sont en réalisation dans le cadre de la coopération internationale avec plusieurs pays et organismes spécialisés (France, Allemagne, Qatar, Afrique du Sud, Tunisie, Djibouti, UMA, BIT, BM, Banque Africaine).

***Le secteur privé de la formation**

La création de centres privés de formation à partir de 1991 visait l'accroissement et la diversification de l'offre de formation.

Le secteur privé de la formation est ouvert à toutes les catégories de population sans condition d'âge. Il couvre des formations initiales et de recyclage ; son développement a été rapide dans les premières années de sa création.

Les capacités du secteur sont estimées en 2002 à un peu plus de 46 000 places pédagogiques ouvertes sur des filières qui n'exigent pas d'équipements lourds; elles accueillent 23 807 stagiaires, soit un taux de rentabilisation de 52% ; ce faible taux s'explique principalement par :

- les coûts élevés de formation non soutenus par l'Etat, se traduisant par des prix dissuasifs pour les candidats potentiels de faible rendement externe en raison du rétrécissement du marché du travail qui, en quelque sorte, démotive les candidats à la formation,
- des contraintes liées à l'organisation des examens, à la validation des diplômes délivrés, à la cherté et/ou l'absence sur le marché des outils et matériels pédagogiques, et à la non adéquation aux normes exigées de ces établissements. Ces contraintes conjuguées au nombre de candidats à la formation régulièrement en baisse, ont entraîné la fermeture de 126 établissements sur 769 agréés sur la période 1991-2001.

En définitive, l'appareil national de formation (secteur public et secteur privé) se caractérise encore par d'importants déséquilibres et insuffisances liés, notamment à son fonctionnement interne et son rendement externe. Il souffre aussi d'une faible relation avec le marché du travail, conséquemment aux insuffisances des modes de formation d'adaptation, de perfectionnement et de reconversion.

Aussi, est-il urgent de mettre en œuvre une stratégie opérationnelle en faveur de dispositifs et de programmes centrés sur la demande et la formation continue.

La société et les Pouvoirs Publics prennent conscience que désormais, le recours à une main-d'œuvre de moins en moins nombreuse, mais de plus en plus qualifiée devient une forte exigence du marché du travail. Ceci pose en des termes nouveaux la problématique de la Relation Formation-Emploi.

Encadré n° 4 : Jeunesse et Sports .¹¹

Le principe d'intégration au sein du Rapport National sur le Développement Humain pour l'année 2 002 du paramètre « Jeunesse et Sports » est considéré comme un facteur important de développement humain en raison des impacts qu'il peut avoir sur les différents indicateurs en la matière.

Encadré n° 4

Une politique active de la jeunesse et des sports, facteur de bien-être.

Les activités de jeunesse et de sport se situent au cœur des activités de chaque citoyen et citoyenne. Leur nature, leur diversité et surtout leur impact sur le développement humain, soulèvent la problématique de la place du secteur au sein des institutions de l'Etat.

Les jeunes constituent l'écrasante majorité de la population – les 6-29 ans estimés à 15 264 766 personnes- et représentent 52,15 % de la population, dont 50,82% de sexe masculin et 49,18% de sexe féminin.

Ils sont souvent confrontés à l'échec scolaire, au chômage, à la marginalisation et à l'exclusion sociale.

C'est pourquoi, la promotion d'une politique de la jeunesse, répondant efficacement aux mutations de la société algérienne et contribuant à la consolidation démocratique, culturelle et sociale doit être mise en œuvre et impliquer les jeunes à tous les niveaux de décision au travers d'espaces consultatifs.

Les activités sportives couplées à la formation citoyenne et basées sur l'épanouissement de l'être , constituent des garants d'un développement harmonieux.

Ainsi mobilisée, la jeunesse en tant que force vive de la nation est un facteur de progrès incontestable.

Les activités sportives ont des impacts multiples, et notamment :

- sur le développement intégré et équilibré de l'individu,
- comme moyen de lutte contre les principales causes de pathologies lourdes et handicapantes telles que les maladies cardio-vasculaires et les pathologies d'origine psychosomatique.
- comme facteur d'amélioration des relations sociales, de canalisation de l'agressivité et d'inhibition de la violence,

¹¹ Extraits du document du Ministère de la Jeunesse et des Sports : Politique nationale de la jeunesse et des sports-Perspective décennale 2 004- 2014.

- garant d'intégration et de cohésion sociales enracinant une culture de solidarité, de tolérance et de paix ,

-moyen de lutte contre l'oisiveté et les fléaux sociaux .

-promotion de la culture du fair-play et de la paix sociale .

Elles constituent un indicateur important du développement économique et social d'un pays. Actuellement, le sport représente 2,5% du commerce mondial et concerne des dizaines de millions de pratiquants, sans compter les milliards de consommateurs de l'image sportive.

L'éducation de la jeunesse et de l'enfance, à travers la moralisation de la vie communautaire sportive, s'inscrit dans l'esprit des conventions et chartes ratifiées par l'Algérie : la Convention internationale des droits de l'enfant, la charte de l'éducation physique et des sports de l'UNESCO, ainsi que dans les résolutions des conférences mondiales des Ministres de la jeunesse et des sports .

L'effort de démocratisation de la pratique sportive

Le taux actuel de pratiquants au niveau national est de 1 pour 20 habitants, le nombre de licenciés étant de 1 500 000 pour 30 millions d'habitants. ¹²

Dans la perspective décennale, des efforts significatifs sont prévus pour traduire dans les faits un processus de démocratisation effective de la pratique sportive ouverte à tous les citoyens, principalement en direction des jeunes et des catégories particulières.

A ce titre, il convient de réhabiliter le rôle de l'Etat et des collectivités locales dans le développement du sport à tous les niveaux, et dans ses dimensions sociales, éducatives et culturelles.

Cette approche prend également en charge les recommandations de l'OMS en matière de santé publique selon lesquelles 1 dollar investi dans le sport équivaut à 2 dollars économisés dans les dépenses de santé publique.

Selon le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, l'Etat dépense annuellement 73,2 dollars pour la santé de chaque citoyen.

Cette démarche s'insère en outre pleinement dans la problématique universelle du développement humain durable, qui accorde une place importante à l'éducation physique et aux sports à travers les trois principes :

* droit reconnu à tous les citoyens,

* éléments fondamentaux de l'éducation

*facteur prépondérant de cohésion sociale nationale.

2.3- L'Emploi et le chômage.

L'année 2002 a vu le retour d'une croissance qu'il s'agit de rendre durable en améliorant son contenu en emplois durables et décents. Les mesures prises vont certes dans ce sens mais le développement du secteur informel devient problématique sur les plans fiscaux et surtout social. (1 pour 2 habitants en Allemagne, 1 pour 3 habitants en France),

¹² Ce taux est de 1 pour 2 habitants en Allemagne et de 1 pour 3 habitants en France.

En effet, le réaménagement des structures du Gouvernement intervenu au milieu de l'année 2002, a permis de regrouper sous une même tutelle (MESN) les structures en charge de l'emploi, mais en aucun cas ceci ne signifie que l'emploi doit se développer contre les normes de protection sociale et de travail. Il y a là, alors, une forme de dumping social contraire au droit national du travail. Opposer les impératifs d'emploi au droit du travail est dangereux.

Ce regroupement devrait offrir une meilleure visibilité pour mieux appréhender de façon cohérente les solutions à apporter aux difficultés d'insertion professionnelle, jusque là menée sans coordination par plusieurs organismes. Mais par ailleurs, faire coexister des dispositifs d'emploi avec la lutte contre la pauvreté implique une forte coordination interne et intersectorielle qui jusqu'à ce jour ne semble pas avoir joué.

En effet, la mise en place de dispositifs d'emploi, avec des systèmes de gestion distincts bénéficiant à des catégories différentes, et la multiplication des structures chargées d'intervenir dans la politique de l'emploi (ANEM, CNAC, ANSEJ, ADS) ont augmenté la confusion dans les rôles et missions des institutions chargées d'intervenir dans la gestion du marché du travail.

Les dispositifs d'emploi mis en œuvre, depuis les années quatre vingt dix(90), ont été construits sur un mode cumulatif de mesures corrigeant ou s'ajoutant à chaque fois aux insuffisances des précédents programmes.

Ce mode d'élaboration, sans cesse soumis au verdict des chiffres du chômage, ne pouvait pas produire, au regard notamment des sommes mobilisées et de la nature des emplois offerts par les différents programmes, des résultats importants sur la résorption du chômage.

La mise sous une même tutelle des dispositifs d'emploi (à l'exception de la CNAC) et compte tenu des taux de croissance de l'économie en 2002, devrait inciter les pouvoirs publics à transformer progressivement les mesures d'emploi d'attente en des dispositifs qui privilégient l'insertion professionnelle des chômeurs dans des emplois durables décents. Si une attention plus soutenue au développement de l'emploi informel n'est pas apportée l'on risque de voir celui-ci devenir majoritaire encourageant ainsi les emplois hors normes. La tendance à l'inflexion du chômage enregistrée en 2001 semble se poursuivre pour l'année 2002 au vu de l'évolution positive que l'économie a enregistrée au cours de cette même année, soit 4,1% de taux de croissance en raison de :

- la baisse des compressions des effectifs,
- la mise en œuvre du PSRE et du PNDA,
- la reprise de la croissance dans le secteur du BTP,
- la persistance de l'emploi informel.

La mise en œuvre du PNDA en 2001 a permis la création de près de 400 000 emplois en équivalents permanents dont 93.167 au cours du premier semestre 2003.

Selon les résultats du recensement général de l'agriculture ce secteur emploie 2.357.963 personnes dont 1.285.894 permanents, soit un nombre presque deux

fois plus important que celui déclaré jusque-là par l'Office National des Statistiques.

L'augmentation du taux d'insertion professionnelle enregistré par les différents dispositifs spécifiques d'emploi serait de l'ordre de 2,4%.

Les programmes de construction de logements participatifs et sociaux engagés, devraient impulser certainement une nouvelle dynamique au secteur du BTP qui enregistre une évolution positive. Ce secteur a contribué à la croissance du PIB au cours de l'année 2002 à hauteur de 1 point contre 0,2 point en 2001 (source ONS).

L'existence et la persistance du travail informel en dépit de sa nature hors normes qui continue à absorber une partie des chômeurs.

Compte tenu, de ces considérations on peut estimer que le taux de chômage a connu une baisse.

Toutefois, quelle que soit la baisse du taux de chômage, son niveau demeure toujours préoccupant d'autant que l'alternative, offerte à travers les programmes d'emploi, ne se conjugue ni avec sécurité de l'emploi ni avec protection sociale au regard de la proportion d'emplois précaires générée par ces programmes.

En dépit des résultats positifs enregistrés dans les volumes d'emploi, il demeure que la part des emplois temporaires est toujours plus importante comme l'indiquent les résultats des placements effectués par l'ANEM qui sont de l'ordre de 85% en 2001 et 86% en 2002.

Pour ce qui est des autres programmes d'attente, la précarité des insertions reste également dominante avec 94% en 2002 et 94,4% en 2001.

Quant aux caractéristiques du chômage, celles-ci ne devraient pas enregistrer de changements notables : c'est à dire que le chômage continue d'affecter, dans une grande part, les jeunes et les moins qualifiés.

L'intervention de l'Etat en matière de Régulation et de Promotion de l'emploi

-La régulation du marché du travail

L'ANEM, placée sous la tutelle du Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale depuis juin 2002, a pour mission la gestion de l'offre et de la demande d'emploi et la régulation du marché du travail.

Une stratégie de mise à niveau de l'agence a été engagée en 2002 dans l'objectif d'améliorer l'efficacité de son intervention en direction des actifs et des opérateurs économiques.

Dans ce cadre, cette institution a bénéficié d'un financement inscrit à l'indicatif du programme de soutien à la relance économique afin de moderniser ses outils et ses méthodes d'intervention.

Actuellement, l'action des pouvoirs publics, pour sa modernisation et sa dynamisation pour lui permettre de jouer son rôle de services publics est toujours en cours car elle demeure le cadre d'intervention public privilégié dans la sphère de l'emploi.

Les actions des pouvoirs publics pour sa réhabilitation semblent produire leurs effets comme en témoignent les résultats enregistrés par l'ANEM, même s'ils restent insuffisants.

Durant l'année 2002, on enregistre une meilleure pénétration du marché du travail par les services de l'agence. Cette amélioration a concerné aussi bien la demande que l'offre d'emploi qui augmentent en une année (2001-- 2002) respectivement de 48% et 22%.

Toutefois, les performances de l'ANEM, en matière de gestion de l'offre et de la demande d'emploi demeurent faibles.

Les données de l'ANEM enregistrent ; comparativement à l'année 2001, un recul dans la satisfaction de la demande d'emploi qui passe de 23,8% en 2001 à 18,3 en 2002 et de l'offre d'emploi qui recule de 92,5% à 86% au cours de la même période.

-La Promotion de l'Emploi

Le bilan des actions au titre de l'année 2002 fait ressortir des réalisations en adéquation avec les objectifs fixés. C'est le cas plus particulièrement des programmes d'emplois d'attente dont la mise en œuvre a permis d'insérer 468.982 demandeurs d'emplois dans des emplois temporaires de durée variable. Ces emplois, qui sont générés par des projets de petite et moyenne envergures, proposés généralement par l'échelon local des secteurs, s'inscrivent, en droite ligne, dans la dynamique de développement social et de lutte contre la pauvreté, retenus comme axe d'intervention prioritaire dans toutes les actions du secteur.

En revanche, pour ce qui est des dispositifs d'emplois durables, leur performance qui reste tributaire du niveau de financement consenti par les partenaires des programmes, les banques en l'occurrence, reste en deçà des objectifs fixés.

Quant au dispositif "micro entreprise", il a généré 19.631 emplois permanents sur l'objectif attendu de 30.000 au cours de 2002.

Le dispositif du "micro crédit" réalise pour la première fois depuis sa création des résultats significatifs avec 10.104 emplois durables réalisés en dépassement sur l'objectif fixé à 8000 pour l'exercice 2002. Les emplois générés par ce dernier dispositif se concentrent essentiellement dans les activités agro-pastorales.

Par ailleurs, on relève que les placements obtenus ont concerné pour une grande part des emplois de nature temporaire et précaire avec 85% en 2001 et 86% en 2002.

Selon la nature du programme, les principales évolutions suivantes sont à mettre en exergue :

Globalement les programmes d'emploi d'attente maintiennent durant l'année 2002 un niveau d'opportunité d'insertion en évolution par rapport à celui de l'exercice 2001.

L'évolution en parts relatives du nombre d'actifs insérés (+ 2.4 %) demeure cependant en deçà de l'évolution des ressources supplémentaires mobilisées (+ 2.8 milliards de DA soit 17%)

La précarité des insertions réalisées reste dominante puisque la part des emplois temporaires avoisine les 94 % en 2002 par rapport au nombre total d'emplois recensés (94.4 % en 2001).

***Eléments d'appréciation des dispositifs publics de promotion de l'emploi :**

Nonobstant le caractère précaire de la majorité des insertions réalisées, les dispositifs de promotion de l'emploi enregistrent pour la période 2001 – 2002 un volume moyen d'insertion de plus de 460.000 actifs. Ce chiffre, rapporté aux estimations du nombre de chômeurs pour la période, ne couvre que 17 % du nombre d'actifs estimés, en chômage

Ce constat est à apprécier cependant à la lumière des ressources consacrées au financement de ces dispositifs (17 milliards de DA en moyenne annuelle pour 2001/2002) qui ne représente que 0.4 % du PIB.

La faiblesse des ressources consacrées aux différents programmes, sans remettre en cause leur utilité dans une conjoncture marquée par l'augmentation constante de l'écart entre l'offre et la demande de travail, trace toutefois des limites à leur impact et leur efficacité.

Cette situation de faiblesse des ressources a amené l'administration en charge de l'emploi à intervenir pour une rationalisation plus grande de la gestion des dispositifs, notamment en confiant leur gestion à des organismes spécialisés. L'année 2002 a été marquée dans ce cadre par deux mesures importantes :

- . + La gestion unique de l'ensemble des programmes d'emploi d'attente par l'agence de développement social.

- . + La mise en place progressive de la Direction de l'emploi de Wilaya, qui hérite des moyens humains et matériels des services de l'ex délégué à l'emploi des jeunes, et dont la mission essentielle est de coordonner les actions des différents services impliqués au plan local dans les actions de promotion de l'emploi.

-Appréciations des programmes d'emploi d'attente : (ESIL, AIG, TUP HIMO, et CPE)

Ces programmes constituent le moyen quasi- exclusif d'embauche pour des catégories de demandeurs d'emploi de plus en plus nombreuses qu'elles soient en zones rurales ou urbaines.

Il est important de préciser que la rémunération de l'emploi ESIL demeure fixée depuis 1993 à 2500 da / mois brut, c'est à dire nettement en dessous du

SNMG. Ce niveau de la rémunération n'altère en rien la demande d'insertion en direction de ces programmes.

Cette situation signalée par les différents services à l'échelon local tend à se renforcer d'année en année en l'absence de relance significative de l'emploi structuré.

Cette tendance peut être étayée par quelques éléments d'analyse en rapport avec chaque type de programmes :

ESIL : Le nombre moyen de postes ESIL ouverts au titre des exercices 2001 et 2002 est de 72.500 postes / an. Le nombre, d'insertions moyen enregistré pour ces programmes durant la même période est de 165.000. Ce nombre d'insertions s'explique par le recrutement sur un même poste d'une durée d'une année de plusieurs bénéficiaires afin de satisfaire le maximum d'actifs en chômage eu égard à la demande sensiblement supérieure à l'offre.

Aussi, les principales durées d'insertion en ESIL pour les années 2001 et 2002 sont-elles les suivantes :

Tab 29 : Evolution des durées d'insertions des ESIL 2001-2002

ANNEE	Total insertions	Durée = et < à 3 mois	Durée = 3 à 6 mois	Durée > 6 mois
2001	165.512	55%	35%	10%
2002	165.495	55%	35%	10%
Total	165.007	55		5

-TUP HIMO :

Ce programme pilote lancé à compter de 1997 introduit de nouvelles formes de lutte intensive contre le chômage. Il a permis par son intersectorialité, et sa conduite obéissant aux nouvelles règles d'efficacité de l'économie de marché de concilier plusieurs objectifs qui peuvent être résumés comme suit :

- + Création d'un nombre significatif d'emplois temporaires dans des zones particulièrement affectées par le chômage. Ces emplois temporaires sont encadrés de manière à garantir leur conformité avec les règles régissant les relations de travail, notamment la rémunération alignée sur le SNMG, et la déclaration du travailleur auprès des organismes de sécurité sociale.

- + Réalisation à coût relativement modéré, de travaux à impact économique et social avérés dans des zones souffrant d'un grand retard de développement.

De par leurs objectifs et leur encadrement par les services techniques des différents secteurs, les emplois créés dans le cadre de ce programme s'imposent comme moyen d'embauche privilégié pour les actifs des zones touchées. En outre la multiplication du nombre de chantiers TUP HIMO tend à

promouvoir et à pérenniser de petites entreprises de réalisation et de services dans les zones reculées du pays.

-AIG :

Ce programme qui s'insère dans le dispositif du filet social ne répond que partiellement à la demande d'insertion recensée et exprimée par les communes auprès des Directions de Wilaya de l'Action Sociale. Cet élément est à mettre en exergue car le bénéfice de l'AIG obéit à des critères stricts déterminés par le niveau de revenu et de situation sociale du bénéficiaire.

A signaler que les statistiques font ressortir la présence de 4.062 universitaires insérés dans les chantiers des AIG en 2001 sur le total de 145.385, soit 2.8 %. Pour 2002, ce nombre est de 4.637 sur 166.137, soit 2.8 % également. Par catégorie d'âge, la répartition est équilibrée entre les différentes tranches d'âge allant de 18-25 à celles des 41-50.

-CPE : Le dispositif des contrats de pré-emploi, lancé en 1998, s'impose comme programme d'embauche prépondérant de la catégorie de demandeurs d'emploi de niveau universitaire et technicien supérieur.

Ce constat se fonde sur l'analyse de la demande, qui, faute de recrutement direct auprès d'organismes employeurs, s'inscrit auprès des services de l'ANEM pour le bénéfice éventuel d'un placement par le biais du programme.

Depuis son lancement, l'ANEM a enregistré l'inscription de près de 199.000 demandeurs d'emploi de niveau supérieur, dont 33.000 en 2001 et 34.700 en 2002.

On relèvera que la demande féminine (23.754) est deux fois plus importante que la demande masculine (11.010) au cours de l'année 200

Tab 30 : *Situation de la demande d'emploi des diplômés inscrits dans le cadre des CPE*

Niveaux / Qualification	Inscriptions année 2002	Total inscriptions au 31/12/02
UNIVERS. (SUP 1)	14 668	130 852
UNIVERS. (SUP 2)	6 418	
S / TOTAL UNIVERS.	21 086	130 852

T. S	13 678	68 024
TOTAL	34 764	198 876

Source : MESN

Tab 31 : Par âge et sexe la structure de la demande d'emploi éligible au dispositif du CPE inscrite durant l'année 2002 se présente comme suit :

Age / Sexe Niv. formation	19 - 24		25 - 29		30 - 35		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
T.S	1.834	5.231	3.054	2.491	621	447	5.509	8.169
UNIV SUP 1	890	7.295	1.967	3.676	345	495	3.202	11.466
UNIV SUP 2	398	1.734	1.426	1.993	475	392	2.299	4.119
TOTAL	3.122	14.260	6.447	8.160	1.441	1.334	11.010	23.754

Source : MEN

Tab 32 : Par filière de formation, la structure de la demande d'emploi éligible au dispositif du CPE inscrite durant l'année 2002 se présente comme suit :

Filières	Sciences. Exactes	Technologies	S. de la terre	Architecture	Scie médicales	Sces sociales hum.	/ Langues	Autres filières	TOTAL
Nombre	1.291	7.657	2.038	395	894	13.321	2.006	7.162	34.764
%	3.71	22.02	5.86	1.13	2.57	38.31	5.77	20.60	100 %

Source : MESN

A signaler, que les ressources mobilisées pour ce programme pour 2001 et 2002, sont respectivement de 0,9 et .05 milliard de DA, et n'ont permis d'offrir qu'une moyenne de 5700 postes CPE, un nombre de loin inférieur à la demande s'inscrivant auprès des services de l'ANEM qui dépasse les 30.000 actifs/an

*** A propos des dispositifs d'emploi durables :**

Le dispositif de soutien à la micro- entreprise, qui rentre dans sa cinquième année à fin 2002 se caractérise par sa structuration totalement achevée tant au niveau de son fonctionnement, qu'au niveau de ses interactions avec son environnement (Banques, Administration, associations...).

En dépit de cet avantage, il n'échappe pas aux contraintes propres à ce type de dispositif qui fait appel au concours des banques pour promouvoir la création de nouvelles activités.

Le nombre de projets financés conjointement par l'ANSEJ et les banques tend à diminuer d'année en année comme le montre la rétrospective ci-dessous:

Tab 33 : Projets financés par l'ANSEJ et les Banques

Période	Nombre projets financés	Emplois attendus	Montant investissement	Prêt ANSEJ	Crédit banque
2002	7.087	19.631	11.7	2.1	7.2
2001	7.279	20.152	11.5	2.1	7.2

Source : ANSEJ

La baisse du nombre de projets financés a pour corollaire la non satisfaction d'un nombre de plus en plus important de demandes d'insertion par le biais de la création d'activités.

Cette dernière variable est d'ailleurs en recul d'année en année en raison notamment des mesures de rationalisation de l'intervention de l'ANSEJ qui élague, en coordination avec les banques, des activités de plus en plus nombreuses financées jusqu'à saturation ces dernières années (Activités de transport, motoculture etc....).

Cette rétrospective met en relief la demande de création d'activité jugée éligible par l'ANSEJ, avec celle financée en définitive par le système bancaire.

Tab 34 : projets éligibles au financement et projets retenus

VARIABLE		2001	2002	TOTAL
Projets jugés éligibles (ANSEJ)	Nbr	17.539	21.830	156.959
	Popul. concernée	47.852	56.169	434.021
Projets financés (Banque + Ansej)	Nbre	7.279	7.087	46.729
	Empl. Potent.	14.838	19.631	131.899

Source : Ansej

En conclusion, la situation de rareté des opportunités d'emploi dans le secteur structuré n'a pas manqué de peser sur la crédibilité et le degré de réussite des actions publiques de promotion de l'emploi soumises à une pression sociale énorme, et assimilées à tort à un plan national de lutte contre le chômage.

Ces dispositifs de promotion de l'emploi, eu égard au niveau des ressources financières mobilisées, visent à atténuer les effets du chômage notamment parmi la catégorie des primo demandeurs, en participant à l'effort général d'amélioration des qualifications, ainsi qu'à amoindrir, un tant soit peu, les contrecoups sur le plan social des mesures de mise à niveau de l'économie nationale.

* Actions Publiques de développement : impact sur l'emploi

-Le Plan de Soutien à la Relance Economique .

Depuis son lancement en septembre 2001, le Plan de soutien à la relance économique enregistre un rythme d'exécution en constante évolution de ces projets.

Le programme évalué à 518 milliards pour la période 2001 /2003 enregistre en terme d'exécution des projets et de création d'emplois les résultats suivants :

- Ainsi sur les 9.904 projets inscrits au titre de la période 2001- 2002, dont 4.997 projets sont achevés et 3.827 projets en voie d'achèvement .

- L'exécution de ces programmes , a permis la création de 457.431 d'emplois dont 49% permanents se concentrant dans les secteurs de l'agriculture et du BTPH.

Outre la dynamique de création d'emplois , le PSRE a permis d'améliorer les besoins essentiels de la population mais a également offert une activité conséquente à près de 22.400 entreprises dont la majorité relève du secteur privé.

-Le plan de développement agricole et rural

L'exécution des programmes du PNDAR a eu des impacts positifs en matière de renforcement et d'extension du potentiel productif , de développement des infrastructures rurales et de dynamisation des services , de développement rural , de protection de ressources naturelles et de création d'emplois.

L'évaluation de l'emploi agricole durant l'année 2002 fait ressortir, la création de 163.499 emplois dont 70.691 emplois permanents, soit 43,24% et 92.808 équivalents emplois permanents et ce par les différents programmes de développement de l'agriculture :

- Programme de mise en valeur par la concession :

25.069 emplois créés, dont 13.017 temporaires ; ce programme a contribué à créer 15.33% du total des emplois dans ce secteur.

- Programme de reconversion- intensification 74.910 emplois, soit 45,82% du total dont 24.869 emplois permanents.

- Programme des forêts : 29.088 emplois soit 17,79% du total des emplois, dont 16.248 emplois permanents.

- Programme de soutien aux investissements : 2.032 emplois soit 1,24% du total, dont 1.699 emplois permanents.

- Programme de la steppe : 21.428 emplois, soit 13,11% du total, dont 11.967 emplois permanents.

- Programme sectoriel décentralisé : 9.297 emplois, soit 5,69% du total, dont 2.588 permanents.

- Programme communal de développement : 82 emplois créés, soit 0,05% du total.

- Programme CDARS 69 emplois créés, soit 0,04% du total.

Ainsi donc, le réaménagement des structures du Gouvernement intervenu au milieu de l'année 2002, a permis de regrouper sous une même tutelle (MESN) les structures en charge de l'emploi.

Ce regroupement devrait offrir une meilleure visibilité pour mieux appréhender de façon cohérente les solutions à apporter aux difficultés d'insertion professionnelle, jusque là menée sans coordination par plusieurs organismes.

En effet, la mise en place de dispositifs d'emploi, avec des systèmes de gestion distincts ; bénéficiant à des catégories différentes, et la multiplication des structures chargées d'intervenir dans la politique de l'emploi (ANEM, CNAC, ANSEJ, ADS) ont augmenté la confusion dans les rôles et missions des institutions chargées d'intervenir dans la gestion du marché du travail.

Les dispositifs d'emploi mis en œuvre, depuis les années 1990, ont été construits sur un mode cumulatif de mesures corrigeant à chaque fois les insuffisances des précédents programmes.

Ce mode d'élaboration, sans cesse soumis au verdict des chiffres du chômage, ne pouvait pas produire, au regard notamment des sommes mobilisées et de la nature des emplois offerts par les différents programmes, les résultats escomptés sur la résorption du chômage.

La mise sous une même tutelle des dispositifs d'emploi (excepté la CNAC) et compte tenu des taux de croissance affichés : 4,1% en 2001 et 6 à 7% prévus en 2002, devrait inciter les pouvoirs publics à transformer progressivement les mesures d'emploi d'attente en des dispositifs qui privilégient l'insertion professionnelle des chômeurs dans des emplois durables répondant à la norme de travail en vigueur en termes de salaire et de protection sociale.

L'emploi féminin en 2002

Les constantes concernant l'emploi féminin

Concernant l'emploi féminin, les constantes des années 1990 se maintiennent ou se renforcent en ce début du 21^{ème} siècle :

Le taux d'activité féminine, malgré les importants progrès réalisés dans la scolarisation et

l'éducation des filles et le fort taux de réussite de ces dernières, reste faible. Cependant, on note, entre 2000 et 2001, une progression de l'emploi féminin alors que dans le même temps l'emploi masculin a régressé.

Tab 35 : Population occupée par genre

	2000	2001	Ecart 2000-2001
Population occupée totale	6.178.992	6.228.772	49780
Les occupés	5381909	5.345.223	-36686
Les occupées	797.083	883.549	86466
Pourcentage de femmes occupées	12,89	14,18	1,28
Source : ONS – 2000 2001-			

Le taux de chômage des femmes progresse. Il est passé de 11,38 % en 2000 à 17,29 % en 2001 ce qui signifie que les femmes sont de plus en plus nombreuses à chercher un emploi. Ce taux est, toutefois, en-deçà de la demande globale.

Les femmes actives sont plus nombreuses dans les zones urbaines, notamment dans les grandes villes du pays, que dans les zones rurales. Cependant, en 2001 on a noté une progression de l'emploi féminin en milieu rural. En effet, 25% de l'ensemble des travailleuses occupaient un emploi rural alors qu'en 2000 elles n'étaient que 14%. Ceci est sans doute imputable au PNDA.

Les femmes actives sont en majorité jeunes (entre 20 et 30 ans), célibataires, plus instruites et plus qualifiées que leurs homologues masculins.

Elles occupent massivement des emplois salariés publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.. La féminisation du corps médical se confirme puisqu'en 2000 : les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les postes de spécialités.

Tab n° 36 Les praticiens dans les secteurs sanitaires, les Cbu et les EHS.

Femmes	%	Hommes	%	Total
149	73,76%	53	26,24%	202
3242	69,77%	1405	30,23%	4647
6121	54,29%	5154	45,71%	11275
2260	54,39%	1895	45,61%	4155

Source : Ministère de la Santé

Dans le troisième cycle fondamental, le taux de filles est supérieur à celui des garçons : 50,77%, alors que dans l'enseignement secondaire il est passé de 37,64% en 1995 à 44,96% en 2002.

Cette progression dans les secteurs de la santé et de l'éducation ne permet pas de rattraper la faiblesse de l'emploi dans les autres secteurs.

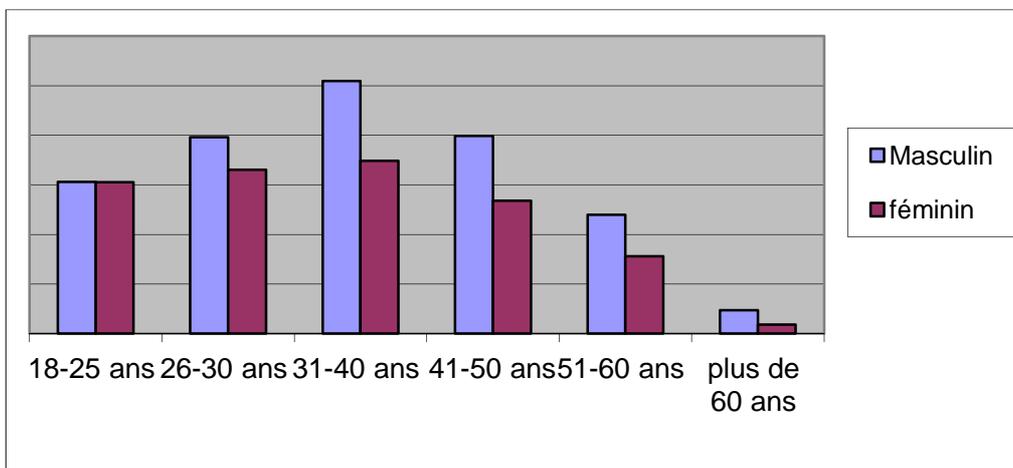
Les femmes ont bénéficié des postes créés entre 1991 et 1996 parce que ces postes étaient dans les services. Les postes créés entre 1996 et 2001 l'ont été dans l'agriculture et dans l'industrie et ont plus bénéficié aux hommes.

Face à la crise de l'emploi, les femmes diplômées acceptent plus facilement que les hommes des emplois provisoires, sous payés et précaires.

L'emploi féminin dans le secteur privé

Le secteur privé recrute plus les femmes que les hommes dans les services. Elles sont secrétaires, vendeuses, réceptionnistes, hôtesse etc... Ces emplois restent précaires.

Le dispositif d'activité d'intérêt général



Entre 18 et 30 ans les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à recourir au dispositif d'activité d'intérêt général. L'écart entre les hommes et les femmes se creuse avec l'âge. Source ADS, année 2002

Le micro crédit

De plus en plus de femmes cherchent à créer leur propre emploi. En effet, le nombre et le pourcentage de la demande féminine de micro crédits est passée de 19,99 % en 1999 à 26,59 % en 2001 et 33,99 % en 2002. Mais la satisfaction de la demande féminine

Tab 37 *Micro crédits accordés en 2002*

Masculin	889	87%
Féminin	128	13%
Total	1017	100%

Source : ADS

Conclusion

Globalement, et malgré une certaine progression, l'emploi féminin reste quantitativement faible. Les tendances notées dans les années 1990 se confirment. Les femmes qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi ont, en majorité, un niveau scolaire avancé ou une qualification, et sont jeunes et célibataires. De plus en plus de femmes sont à la recherche d'un emploi, ce qui se traduit par une progression du taux de chômage des femmes. Les femmes plus souvent que les hommes acceptent des emplois provisoires, sous payés, précaires et en deçà de leur qualification et de leur niveau scolaire.

2.4-Cadre de vie

L'année 2002 a été marquée par une situation de pénurie d'eau.

La rareté de l'eau conjuguée à une gestion peu performante a des effets néfastes non seulement sur l'économie du pays mais génère également des impacts fort préjudiciables sur d'autres volets non moins importants tels que la santé de la population, le cadre de vie, les activités touristiques et les écosystèmes.

Le bilan hydrique du pays pour l'année 2002 (de janvier à septembre) fait ressortir un déficit pluviométrique de l'ordre de 50% à l'Est et au Centre et de 5 à 30% à l'Ouest. Les barrages en exploitation ont accusé un déficit de l'ordre de 58%. C'est ce qui explique, la préoccupation et la tension sur la distribution d'eau potable dans les principales agglomérations, particulièrement celles de l'Algérois.

Une rationalisation de la gestion de l'eau s'impose car les ressources en eau enregistrent un net recul. La disponibilité eau qui est de l'ordre de 530 m³/hab /an actuellement se situe en deçà du seuil critique fixé par la banque mondiale de 1.000 m³ par habitant/an ; l'Algérie est d'ailleurs classée parmi les 20 pays africains qui n'auront, d'ici l'an 2010, que 100 m³ d'eau par habitant.

Concernant l'habitat, la situation générale semble s'être améliorée au regard du TOL et du TOP. Toutefois, la demande en logements continue d'être préoccupante, et les questions liées aux équipements d'accompagnement et à la qualité du bâti posent problème au moment où la population urbaine ne cesse de croître. Elle représente en 2002 plus de 60% de la population totale.

Au plan de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'année 2002, bien plus que l'année de la promulgation de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, se démarque du passé par la consécration d'une véritable prise de conscience des enjeux du développement durable et de ses impacts sur l'amélioration du cadre de vie des populations. 2002 se distingue par l'année de la consolidation du cadre législatif, de l'édifice institutionnel et du renforcement des capacités d'intervention de la puissance publique qui a grandement fait défaut jusqu'à ce jour.

La forte expansion démographique a fait tripler la population en l'espace de quatre décennies et a provoqué le développement désordonné des villes où les normes urbanistiques ont trop souvent été sacrifiées à l'urgence des besoins immédiats.

Les pressions sur l'environnement ont ainsi été exacerbées et généralisées, qu'il s'agisse des eaux usées, de la pollution atmosphérique, de l'eau potable, du littoral ou du patrimoine de terres agricoles.

Il faut souligner que pour la période 2001/2003, le plan de soutien à la relance économique (PSRE) a engagé sous le chapitre « cadre de vie », un programme équivalent à 206,6 milliards de DA.

*** L'Habitat**

La question de l'habitat et plus spécialement celle liée à la recherche d'un logement constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics et une inquiétude permanente des populations.

Si aujourd'hui la situation générale semble s'être améliorée au regard du taux d'occupation du logement (TOL) qui est passé de 7,54 en 1987 à 6,82 en 2001, soit approximativement le TOL de 1977 ainsi que du TOP qui est passé de 2,65 en 1987 à 1,87 en 2001, la demande additionnelle de 100 000 logements par an traduit la non satisfaction d'une partie importante de la population. Ce déficit est en réalité plus lourd si l'on prend en considération la vétusté du parc. Cette situation résulte notamment d'une croissance démographique forte, même si le taux de croissance est en constante diminution, ainsi que d'un important exode rural d'une population à la recherche d'un emploi en ville combiné depuis plus d'une décennie à la situation sécuritaire.

Le rythme d'urbanisation s'est ainsi considérablement accru (la population urbaine représente en 2001 près de 60% de la population totale). Et le nombre des agglomérations a augmenté en valeur absolue de 447 en 1987 à 579 en 1998. La demande additionnelle est d'environ 100.000 logements annuellement.

*** L'évaluation des actions menées au cours de l'année 2002.**

- Livraison de logements :

Le nombre de logements livrés au cours de l'année 2002 est sensiblement le même que celui de l'année 2001.

En effet, 101.962 logements ont été achevés en 2001 contre 104.275 logements au cours de l'année 2002.

-Lancement de logements :

110 898 logements ont été lancés en 2002 contre 137 634 en 2001, l'écart étant enregistré essentiellement au niveau du logement rural. Toutefois, il est important de souligner la hausse significative dans le lancement du logement formule "location-vente" appelée à jouer un rôle déterminant à l'avenir pour atténuer la tension enregistrée sur le logement.

Cette formule qui connaît un engouement certain auprès des citoyens et qui constitue une réponse à l'intégration du logement dans un environnement approprié, est censée prendre en charge les besoins de la classe sociale intermédiaire totalement exclue de l'accès au logement social.

Ces résultats, bien que très en deçà des potentialités réelles du pays, permettent néanmoins de confirmer la tendance, en valeur absolue à la baisse du TOL qui passe de 5,65 en 2001 à 5,60 en 2002.

Comment expliquer alors le paradoxe qui consiste à affirmer d'une part que le TOL est en baisse et est donc un indicateur d'une amélioration des conditions d'habitat et d'autre part que la crise du logement persiste ?

Deux grandes hypothèses explicatives de la crise actuelle peuvent être avancées, à savoir l'insuffisance de production de logements et des formes de redistribution inadéquates.

La première consiste à dire qu'arrivent, sur le marché du logement les générations de l'explosion démographique enclenchée à partir des années 1975, ce qui ne peuvent être satisfaites compte tenu du rythme de production de logements.

Il faut rappeler qu'au début de la décennie 80, le secteur de l'habitat prévoyait un rythme de livraisons de 300 000 logements /an pour satisfaire la demande exprimée.

La seconde consiste à dire que le rythme de production est en deçà des potentialités et que les formes de redistribution et d'accès à ce bien ne sont pas conformes au niveau des revenus et aux attentes des populations.

A cet égard, il est à souligner que le nombre de logements inoccupés évalué à près d'un million lors du dernier recensement de la population (RGPH 1998) est suffisamment révélateur de la crise de l'accès au logement.

Tout aussi significatif, le nombre de cessions de lots de terrains d'origine publique (terrains, réserves foncières et communales , terrains domaniaux) pour la construction individuelle demeurés non construits permet de conclure à un mauvais ciblage des populations concernées : populations ne disposant pas de moyens pour couvrir financièrement leur projet ou population ayant bénéficié de biens supérieurs à leur besoin en logement.

Par ailleurs, la dimension purement quantitative du cadre de vie liée à la simple disposition d'un logement en tant que cadre de préservation de l'intégrité physique de la famille ne doit pas faire occulter d'autres dimensions liées à la qualité du cadre de vie appréhendé à travers les conditions d'habitat.

En effet, bien que ces logements disposent, pour une grande majorité d'entre eux, des commodités élémentaires :raccordement aux réseaux d'AEP , d'assainissement , d'électricité , pour une moindre partie , raccordement aux réseaux d'alimentation au gaz de ville, téléphone, une insatisfaction d'une partie de la population est perceptible quant à la dégradation de la qualité de vie des populations.

Sur un autre plan, pendant plus de trois décennies, la qualité architecturale a été « occultée », elle a été souvent en inadéquation avec les cultures locales .

Cette inadéquation a souvent pris la forme de plans de cellules types , répétitives dans l'ensemble du pays sans prise en considération des paramètres géographiques , climatiques , sociaux , culturels et culturels locaux.

De même , la focalisation sur le logement proprement dit a abouti à la création de véritables cités dortoirs dépourvues d'équipements d'accompagnement de base tels que, notamment, les aires de loisirs et de détente; places publiques , espaces verts, terrains de sport, cinémas , théâtres , parkings, moyens de transport, services publics (antennes APC, postes , banques etc...).

Des extensions urbaines , véritables nouvelles villes, se sont greffées aux centres urbains existants donnant naissance à l'exclusion sociale et à la marginalisation de nombreux quartiers qui déstructurent l'ensemble de l'agglomération.

Le cadre de vie, appréhendé à travers la question de l'habitat permet de mettre en évidence que son amélioration est liée essentiellement à la problématique de la bonne gouvernance plutôt qu'aux moyens ou aux potentialités.

En effet , le pays consacre de manière directe à l'habitat plus de 3% de son PIB. Si l'on devait considérer l'ensemble des aides indirectes telles que les prix administrés du foncier , ce pourcentage serait bien supérieur aux 3% du PIB.

C'est dire que l'amélioration très sensible et rapide de la situation de l'habitat et de l'urbanisme en Algérie dépend essentiellement des facteurs organisationnels et de gestion qui altèrent la portée des importants efforts consentis en la matière.

*** Aménagement du territoire et environnement**

Le territoire algérien est caractérisé par une répartition déséquilibrée des populations et des activités, et par des conditions naturelles contrastées et un potentiel naturel inégalement distribué entre les différentes régions.

Les régions Nord , les plus peuplées qui couvrent à peine 4% du territoire, présentent les meilleures conditions de localisation des établissements humains et des activités, conditions qui ont accentué la tendance structurelle à la littoralisation. C'est dans les grandes agglomérations de ces régions que se produisent souvent des atteintes graves au cadre de vie.

Ce phénomène a contribué également à l'appauvrissement des autres régions, et particulièrement celles des Hauts Plateaux et du Sud, peuplées respectivement de 8 millions d'habitants sur 9% du territoire et de 2,5 millions d'habitants, sur 2 millions de km² (87% du territoire national).

Pourtant, dès 1987, la loi sur l'aménagement du territoire, réaménagée en 2002, avait dans ses attendus retenu la volonté de réduire les disparités régionales au double plan économique et social et de préserver les divers éco-systèmes.

L'année 2002, bien plus que l'année de la promulgation d'une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, se démarque de la période précédente par l'affirmation d'une véritable prise de conscience des enjeux du développement durable et de ses impacts sur l'amélioration du cadre de vie des populations ; elle peut être caractérisée comme étant l'année de la consolidation du cadre législatif, de l'édifice institutionnel et du renforcement des capacités d'intervention de la puissance publique ayant fait défaut auparavant.

• Les principales actions initiées en 2002

Consolidation du cadre législatif.

Les instruments stratégiques et prospectifs de la politique d'aménagement du territoire, le Schéma National et les Schémas Régionaux d'aménagement du territoire, ont été engagés .

Au cours de l'année 2002, ont été engagées :

- des politiques d'incitations financières et fiscales :(aides directes et indirectes),
- des politiques spécifiques se rapportant au littoral, à la montagne , aux villes nouvelles, à la protection et à la valorisation des ressources et de l'environnement, à la lutte contre la pollution industrielle et urbaine, à la protection de la biodiversité, à la mesure de sensibilisation et d'éducation environnementale.

Ces mesures se sont traduites par la promulgation de :

- la loi 02-02 du 5 Février 2002 relative à la Protection et à la valorisation du Littoral ;
- la loi 02-08 du 8 Mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et à celles de leur aménagement ;
- la loi 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002 qui réaffirme l'application du principe « pollueur/payeur » à travers notamment la mise en place de taxes concernant les déchets solides urbains, les carburants, l'incitation liée au déstockage des déchets industriels spéciaux et/ou dangereux, les déchets des hôpitaux et la pollution atmosphérique.

Consolidation du dispositif institutionnel

L'année 2002 a été marquée par une consolidation significative de l'édifice institutionnel destiné à opérer un réel renforcement des capacités d'intervention de la puissance publique et ce, dans les domaines de l'éducation, de la préservation de la biodiversité, du développement des technologies propres, de la gestion des déchets et de la pollution, etc.

Les institutions créées en 2002 sont :

- + l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable ;
- + l'Agence nationale des déchets qui est soutenue par un réseau « samasafia »;
- + le Centre national des technologies plus propres ;
- + le Conservatoire national des formations à l'environnement ;
- + le Centre de développement des ressources .

Education, sensibilisation et communication environnementales.

Une stratégie d'éducation et de sensibilisation a été développée pour promouvoir la culture environnementale, l'éco-citoyenneté, l'émergence de valeurs, de pratiques, d'attitudes et de comportements favorables à la protection du cadre de vie. A ce titre, au cours de l'année 2002, des actions importantes ont été lancées, entre autres :

+ l'intégration de l'éducation à l'environnement dans le système éducatif,

+ la sensibilisation du grand public à travers notamment l'exposition itinérante : train de l'environnement, et la mise en place d'un club de la presse lancée en 2002 au niveau de 07 Wilaya

La stratégie d'éducation et de sensibilisation a été layas du pays et a concerné environ 160 établissements. L'élargissement de cette forme d'éducation à 16 Wilaya est prévu pour l'année 2003.

La pollution urbaine

La gestion des déchets municipaux constitue également une préoccupation essentielle dans la protection et la préservation du cadre de vie. Elle revêt un caractère prioritaire dans la stratégie d'action environnementale.

Dans cette perspective, un programme national de gestion des déchets municipaux (PROGDEM) est mis en œuvre et dont la phase première 2002/2004 a concerné 40 grandes villes du pays. Ce programme comporte les actions principales suivantes :

- élaboration de schémas directeurs communaux de gestion et d'élimination des déchets et la réalisation de Centre d'Enfouissement Techniques (CET) ;
- élimination des décharges sauvages et réhabilitation des sites ;
- renforcement des capacités de collecte et de transport des services de la commune en charge de la gestion des déchets ;
- aménagement de sites pour la mise en décharge des déchets inertes ;
- mise en œuvre d'un plan de sensibilisation permanent aux niveaux communal et national ;
- mise en place des instruments économiques pour promouvoir l'industrie liée à la gestion des déchets.

Les travaux de réalisation des CET sont financés par le plan de soutien à la relance économique (22 villes) et le fonds de développement des régions du sud (18),

Gestion et protection des ressources naturelles

L'Algérie renferme une richesse floristique et faunistique significative qu'il importe de protéger et de valoriser.

Pour la flore, le total des espèces présentes en Algérie est estimé actuellement à 3232, dont plus de 40 % sont très rares.

La faune algérienne est également réputée pour sa diversité et sa richesse. En effet, on dénombre 107 espèces de mammifères, 336 espèces d'oiseaux, 13 espèces d'amphibiens et 29 espèces de reptiles.

Malgré cette richesse, il est constaté, sur le terrain, une régression de la diversité biologique.

Pour faire face à cette situation, de nombreuses mesures ont été prises. A ce titre, l'Algérie s'est dotée d'une législation en matière de conservation des ressources biologiques, s'attachant notamment à assurer la préservation des

sites présentant des écosystèmes originaux et fragiles et la protection d'espèces rares ou menacées.

23 aires protégées ont été créées, les dernières en date sont le parc national de Djebel Aïssa et la réserve naturelle des îles Habibas. Les décrets initiés en 2002 ont été promulgués en mars 2003.

Par ailleurs, et pour honorer les engagements vis-à-vis de la convention sur la diversité biologique, la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique a été finalisée en 2002. Elle prend appui sur :

-la création d'un centre de développement des ressources biologiques (CDRB) lancé en 2001, et dont le texte de création a été promulgué en 2002.

-la création de zones pilotes d'aménagement agro-sylvo-pastoral appelées zones de développement durable (ZDD) telles que Murdjadjo (El Tarf) et Dounia Parc.

-le développement à l'Université, des enseignements et de la recherche en biosystématique, en génétique et en biotechnologie pour valoriser les ressources du patrimoine biologique naturel.

-la création d'autres aires protégées telles que la forêt de Senalba (Djelfa) et la palmeraie des gorges du Ghouffi (Batna) qui sont en cours d'étude.

Par ailleurs, la lutte contre la désertification constitue une opération inscrite dans le long terme. Des actions prioritaires sont menées dans le cadre de la restauration des terres de parcours dégradés, de la réhabilitation des nappes alfatières, de la fixation des dunes et de l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation des communautés pastorales.

Les zones prioritaires identifiées concernent :

- + les steppes du Sud algérois.
- + les steppes du Sud/Ouest oranais
- + le cordon dunaire du Zahrez.

Dans le cadre de la protection et de la gestion intégrée du littoral et des zones côtières, l'année 2002 a enregistré la relance du Plan d'Aménagement Côtier de la zone algéroise avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (Programme des Nations -Unies pour l'Environnement).

- La protection de la biodiversité

Le patrimoine national forestier

Le courant écologique a redonné à la forêt une dimension nouvelle tandis que la crise énergétique et les besoins de plus en plus importants en matières premières remettent en honneur cette biomasse renouvelable en harmonie avec les impératifs d'un développement durable.

Les forêts et maquis couvrent 4.1 millions d'hectares, soit un taux de boisement de 16,4% pour le nord de l'Algérie et de 1,7% seulement si les régions sahariennes arides sont prises en considération.

Ces taux de boisement sont évidemment très insuffisants pour assurer l'équilibre physique et biologique du pays,.

Face à ses obligations et à ses engagements régionaux et/ou internationaux, l'Algérie, à travers un plan national de reboisement, adopté en 1999, a pris d'importantes mesures dans le domaine de la lutte contre la désertification, contre les risques de disparition de certaines espèces et pour la restauration de zones forestières fortement menacées.

Le plan national de reboisement poursuit l'œuvre du barrage vert, confirme le souci permanent de protection contre les risques d'envasement des barrages et relance les reboisements industriels et de production.

Il porte sur un objectif global de 1.245.900 ha de plantations dont la réalisation s'étale sur 20 ans. L'enveloppe financière globale nécessaire à l'exécution de ce programme est de 116 milliards de DA.

La mise en œuvre de PNR depuis l'année 2000 s'est traduite par la réalisation de 139.371 ha de plantations réparties comme suit :

2000 : 28.858 ha.

2001 : 43.824 ha.

2002 : 37.027 ha.

L'exécution de ce plan est de nature à relever le taux de boisement du Nord du pays

Par ailleurs, dans le cadre de ce programme un certain nombre d'actions ont été engagées, entre autres :

- la création du fonds de lutte contre la désertification et le développement de la steppe et du pastoralisme (FLDSP en janvier 2002).

- l'organisation de six (06) ateliers de concertation au niveau régional, en Août et septembre 2002.

- La tenue d'un séminaire international à Tamanrasset du 15 au 18 octobre 2002 sur les systèmes d'information sur la désertification en appui aux programmes d'action nationaux dans la Méditerranée (DISMED).

-Les zones humides :

La question des zones humides a été souvent occultée dans les préoccupations des pouvoirs publics alors qu'elle joue un rôle déterminant dans la qualité du cadre de vie.

Le recensement préliminaire de 1996 a dénombré 254 zones humides naturelles couvrant une superficie approximative de plus de 6 millions d'hectares. Aujourd'hui, avec les nouvelles connaissances ; le nombre de zones humides dépasse le millier avec oueds, grottes, oasis, daya, et les zones côtières, non comprises dans le premier inventaire.

A noter que vingt six (26) sites sont aujourd'hui inscrits sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale avec une superficie de 2.791.992 hectares.

Un certain nombre d'actions et de mesures sont prévues pour la conservation de ce patrimoine, notamment :

- + la formation des gestionnaires des zones humides ;
- + le classement de toutes les zones humides algériennes répondant aux critères figurant sur la liste Ramsar d'importance internationale ;
- + le programme d'éducation, d'information et de sensibilisation particulièrement, en direction des enfants sur les valeurs et fonctions des zones humides et sur la nécessité de les protéger durablement ;
- + la création d'un Comité National des zones humides;
- + l'élaboration des plans de gestion des zones humides les plus importantes;
- + l'adaptation des textes législatifs nationaux en faveur de la préservation , de la gestion rationnelle des zones humides et la consolidation de la coopération internationale en la matière.

*** Dans le domaine de l'environnement**

Indépendamment de la rationalisation des dépenses publiques et de la fiscalité environnementale l'année 2001 a été surtout l'année de la mise en place d'importants mesures organisationnelles , réglementaires et institutionnelles pour cadrer efficacement la stratégie et les politiques environnementales

En se dotant d'un plan national d'action pour l'environnement et le développement durable, l'Algérie s'inscrit dans la démarche initiée par le Sommet de Rio de Janeiro et impulsée par le Sommet de Johannesburg ..

Ce plan a défini un ensemble d'objectifs, de mesures et d'actions pour donner corps à l'impératif de développement durable.

Ce n'est qu'en 2001, et à la faveur du programme d'appui à la relance économique que la prise en charge des problèmes relatifs à la protection de l'environnement est devenue effective. En plus les crédits alloués aux autres Départements concernés par la question, un budget de 5,62 milliards de DA a été inscrit, pour la première fois, à l'indicatif du Ministère en charge de l'Environnement (PSRE/ 2001 – 2004),.

Pour la période 2001/2003 , le plan de soutien à la relance économique (PSRE) a engagé sous le chapitre « cadre de vie », un programme équivalent à 206,6 milliards de DA.

*** Les ressources en eau.**

Du fait de son appartenance géographique à la zone aride et semi-aride, l'Algérie est soumise à des conditions physiques et hydro-climatiques défavorables.

Les ressources en eau sont limitées, vulnérables et inégalement réparties dans le temps et dans l'espace, ce qui se traduit par un déficit chronique par rapport aux besoins en matière d'eau potable, d'eaux agricole et industrielle.

La disponibilité eau, environ 530 m³/hab/an .se trouve donc en deçà du seuil critique fixé par la banque mondiale de 1.000 m³ par habitant/an . D'ailleurs l'Algérie est classée parmi les 20 pays africains qui n'auront, d'ici l'an 2010, que 100 m³ d'eau par habitant".

Les potentialités en eau mobilisables sont globalement estimées à 16 milliards de m³/an dont :

- Ressources superficielles : 09 milliards de m³ par an , pouvant être captées dans les barrages, quand le nombre de ces derniers est suffisant.
- Ressources souterraines : 07 milliards de m³ par an (dont 05 milliards dans les régions sahariennes)

En matière de mobilisation des ressources hydriques , 50 barrages sont actuellement fonctionnels dans le pays pour retenir quelques 5,07 milliards/m³ d'eau auxquels il faut ajouter 700 retenues collinaires, dont 400 sont envasées.

Ces chiffres sont confortés par la production de plusieurs milliers de forages disséminés dans le pays et dont 20.000 sont exploités illicitement.

Par ailleurs les nappes "surexploitées" du Nord fournissent 1,8 md m³/an .

- **En matière d'alimentation en eau potable**, les infrastructures existantes représentent une capacité globale de production de 2,1 milliards m³/an, soit 5.800.000 m³/j, pour une demande estimée à 2,4 milliards de m³/an.

La production moyenne d'eau n'est que de 1,5 milliard de m³, dont seulement 350 millions de m³(23%)effectués à partir des barrages pour une capacité installée de 600 millions de m³/an.

Au niveau de la distribution, les pertes physiques (fuites) sont estimées à 30%, soit un volume annuel d'environ 400 millions de m³.

En 2002, la dotation domestique moyenne par habitant et par jour s'est élevée à 70 l. Le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable atteint 90%.

Le taux moyen national de raccordement aux réseaux publics est de 87%, il est de l'ordre de 94% en milieu urbain.

- **En matière d'assainissement**, si les objectifs physiques peuvent être considérés comme satisfaisants (un linéaire de 32.000 Km, un taux de raccordement moyen national, hors population éparsé, estimé à 85%), l'impact attendu n'est malheureusement pas à la hauteur des investissements réalisés dans ce domaine.

La population urbaine totale raccordée au réseau d'assainissement est estimée à 22.762.000 habitants.

Dans le domaine du traitement des eaux ,on dénombre quarante-cinq (45) STEP dont 19 en exploitation , 03 en travaux ; 02 en cours de réhabilitation et 21 sujettes à réhabilitation.

Le bilan hydrique du pays pour 2002, fait ressortir:

- un déficit pluviométrique de l'ordre de 50% à l'Est et au Centre et de 5 à 30% à l'Ouest, de janvier à septembre,
- des précipitations importantes, entre octobre et janvier, qui ont permis d'améliorer le niveau des réserves en eau dans les barrages.

Pour toute l'année 2002, les apports enregistrés au niveau des barrages en exploitation totalisent un volume de 1,191 milliard de m³ comparé à l'apport annuel moyen, (2,48 milliards de m³) . Ce volume traduit un déficit de l'ordre de 58%. C'est ce qui explique, la préoccupation et la tension sur la distribution d'eau potable dans les principales agglomérations, particulièrement l'Algérois.

Les réserves en eau sont passées de 1,722 milliard de m³ au 1er janvier à 1,524 milliard de m³ au 31 décembre 2002, soit un déstockage de 198 hm³.

Les consommations globales à partir des barrages en exploitation en 2002 ont totalisé un volume de 597,45 hm³, soit 94% du volume disponible.

***Actions engagées en 2002**

Face à la sécheresse qui a sévi même durant la période hivernale à travers le territoire national, notamment au niveau des régions centre et est du pays, un programme d'urgence conséquent des ressources en eau a été lancé.

L'enveloppe financière , adoptée en Conseil des ministres du 30 décembre 2001 et mise en œuvre à partir de janvier 2002, s'élève à 9,27 milliards de DA dont 3,07 milliards de DA pour Alger .

Ce programme a trait au renforcement de la production par la réalisation de nouveaux forages, le captage des sources, l'interconnexion des barrages Ghrib, Boukordane et Bouroumi au réseau d'Alger.

Il concerne également, l'acquisition de stations monobloc de dessalement de l'eau de mer pour le renforcement de l'AEP d'Alger et de certaines petites localités du littoral.

Il consiste également en la gestion adéquate de distribution à travers la rénovation et la réhabilitation de plusieurs tronçons de conduites d'adduction et de distribution, mais vise aussi par la communication et la sensibilisation des citoyens pour lutter contre toute forme de gaspillage.

*** En matière de réforme institutionnelle**, 2002 a vu la "fusion totale" des neuf établissements nationaux relevant du Ministère des Ressources en Eau, après leur assainissement financier, alors que les 26 établissements de wilaya et les centaines de régies communales ont du faire l'objet de profonds réaménagements.

Deux établissements à caractère industriel et commercial (Epic) avaient été créés en 2001, l'Algérienne Des Eaux (ADE) et l' Office National de l' Assainissement. Ces entreprises sont au cœur de la nouvelle configuration programmée pour le secteur avec l'appui du capital privé national et étranger. De plus, il a été retenu la réhabilitation en urgence des réseaux d'alimentation pour lutter contre les fuites d'eau (à Alger, 40 % de l'eau distribuée est déclarée perdue), l'ouverture de la gestion de l'eau au capital national et étranger, la généralisation, à partir de 2002, des stations d'épuration ou de recyclage des eaux usées, et enfin la mobilisation maximale des ressources.

Une politique de communication initiée à travers une multitude de séminaires et de rencontres a, mis en oeuvre un vaste programme d'éducation et de sensibilisation environnementales en direction des citoyens .avec pour objectif l'émergence d'une culture de l'économie de l'eau.

*** Appréciations générales**

Si en matière d'alimentation en eau potable en 2002, le pourcentage de la population raccordée au réseau approchait les 90% et celui de l'assainissement les 85%, hors population éparse), cela reste insuffisant lorsque l'on sait que :

- la dotation domestique moyenne nette est de l'ordre de 70 litres par habitant et par jour,
- pratiquement dans toutes les villes le service de l'eau n'est pas continu,
- les populations sont exposées aux maladies parce qu'elles sont alimentées en eau par citernes ou parce qu'elles stockent de l'eau ,
- les volumes d'eau non facturés au niveau des établissements de l'eau atteignent 40 à 50% ,
- presque toutes les eaux usées sont rejetées dans les cours d'eau sans aucune épuration.

Par ailleurs, en matière d'irrigation, et notamment concernant la grande hydraulique prise en charge par l'Etat, la superficie équipée pour 1000 habitants est passée de 13 ha en 1962 à 5,4 ha en 1999 et à 23 ha en 2002 .¹³. Cette situation ne doit pas faire perdre de vue l'acuité de la déperdition de l'eau dont les réseaux très vétustes connaissant un manque d'entretien.quasi-permanent.

En tout état de cause, , la rareté de l'eau conjuguée à une gestion dépassée se trouve au cœur d'une problématique complexe qui interpelle les pouvoirs publics sur une politique de long terme dont l'absence induira inévitablement des impacts très préjudiciables sur la santé de la population, le cadre de vie , l'emploi et les écosystèmes., compromettant ainsi le développement durable.

¹³ Cette superficie est de 33 et 42 ha/1000 hab. respectivement en Tunisie et au Maroc.,

CHAPITRE 3 : Réalisation des Objectifs du Millénaire

1-Les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine.

Les dirigeants du monde entier, réunis sous l'égide des Nations-Unies, ont adopté en septembre 2 000 la Déclaration du Millénaire par laquelle ils se sont engagés solennellement à débarrasser la planète de la pauvreté qui accable des centaines de millions d'êtres humains.

En n'entérinant pas la reconduction des mesures prises auparavant jugées insuffisantes, les 189 pays signataires ont affirmé leur volonté d'inscrire des objectifs ambitieux dans un calendrier bien défini.

Ces objectifs, au nombre de huit, émanant de la Déclaration du Millénaire, se distinguent principalement par le vaste champ d'emprise qu'ils englobent et par le caractère explicite d'un nécessaire renforcement des partenariats entre les différents acteurs, et notamment d'une action plus résolue et plus concrète des pays riches.:

« Face à la misère et aux détresses infinies sur terre, nous aimerions croire à l'avènement d'un monde où la dignité de l'homme ne se mesure pas en nombre de dollars. Car nous restons profondément convaincus que cette dignité est un attribut essentiel, absolu et définitif de l'appartenance à la condition humaine. »¹⁴

¹⁴ Allocution du Président de la République à l'occasion du sommet du Millénaire le 6 septembre 2000 à New York.

Le Pacte du Millénaire appréhende les efforts des parties prenantes dans un système de responsabilité partagée .

Quel est son degré d'applicabilité ?

Quels sont ces Objectifs avec les cibles et les indicateurs qui les accompagnent?

2- Objectifs, cibles et indicateurs: ¹⁵

Objectif 1- Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateurs :

Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour

Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté et degré de pauvreté)

Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Indicateurs :

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale

Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

Objectif 2- Assurer à tous une éducation primaire.

Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Indicateurs :

Taux net de scolarisation dans le primaire.

Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième.

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans.

Objectif 3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes :

¹⁵ L'Assemblée Générale des Nations-Unies, lors du Sommet de l'an 2000, a chargé le Secrétaire Général de l'ONU d'élaborer un plan de campagne qui permette de tenir les engagements pris dans la Déclaration. Ont été élaborés ainsi les objectifs proprement dits, accompagnés de **18 cibles et de 48 indicateurs**.

Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Indicateurs :

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.

Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants.

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Indicateurs :

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Taux de mortalité infantile.

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Indicateurs

Taux de mortalité maternelle.

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : D'ici 2015, enrayer la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs :

Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans.

Taux d'utilisation de la contraception.

Nombre d'enfants orphelins du sida.

Cible 8 : D'ici 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs :

Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie.
Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme.
Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie.
Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe.

Objectif 7 : Assurer la durabilité des ressources environnementales .

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Indicateurs :

Proportion de zones forestières.
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité.
PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique).
Emissions de dioxyde de carbone (par habitant).
(A ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète).

Cible 10 : D'ici 2015, réduire de moitié, le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable.

Indicateur :

Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure.

Cible 11 : Parvenir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Indicateurs :

Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement.

Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.

(La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis).

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12 : Instaurer un système commercial et financier plus ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, ce qui implique un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aussi bien au niveau national qu'international.

Cible 13 : Subvenir aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, ce qui suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, un programme renforcé d'allègement de la et l'annulation de la dette publique bilatérale ainsi qu'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14 : Subvenir aux besoins spécifiques des pays enclavés et des petits Etats insulaires en développement en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale.

Cible 15 : Engager une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales propres à rendre cet endettement supportable à long terme.

Indicateurs :

Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement.

Aide publique au développement (APD) :

APD nette, en pourcentage du revenu brut des pays donateurs (cibles : 0,7% au total et 0,15% pour les PMA).

Proportion de l'ADP consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement).

Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement.

Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral.

Accès au marché :

Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents.

Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements.

Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales.

Viabilité de la dette.

Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services

Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette

Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE.

Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, imaginer et appliquer des stratégies de manière à créer des emplois productifs décents pour les jeunes.

Indicateur :

Taux de chômage des 15 à 24 ans.

Cible 17 : En coopération avec les laboratoires pharmaceutiques, proposer des médicaments essentiels accessibles à tous, dans les pays en développement.

Indicateur :

Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.

Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, mettre à la disposition de tous, les bienfaits des nouvelles technologies, notamment celles de l'information et des communications.

Indicateurs :

Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants.

Nombre de micro-ordinateurs pour 1000 habitants.

Autres indicateurs à déterminer.

Il est important d'appréhender dans leur ensemble les objectifs, les cibles et les différents indicateurs pour ensuite s'interroger sur les conditions nécessaires à leur accomplissement et sur les moyens et réformes qu'il convient de mettre en œuvre à cette fin.

C'est à partir de ces jalons qu'il est possible de mesurer les avancées en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement, objectifs qui visent à promouvoir le bien-être des individus fondé sur la liberté, la dignité et l'égalité de tous.

3-La situation en 2002

Récapitulatif des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Source : Bureau d'Alger, PNUD

Tab 38 : *Objectifs du millénaire*

Objectifs/cibles	Les objectifs/cibles seront-ils atteints ?	Soutien ambiant
	Probablement Potentiellement invraisemblablement Pas de données	Fort Bon Faible Faible mais en amélioration
EXTREME PAUVRETE Réduire de moitié, d'ici 2015 la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Probablement	Bon
VIH/sida	Probablement	Bon

Arrêter la propagation du VIH/sida et inverser la tendance actuelle d'ici 2015		
FAIM Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	Probablement	Bon
SERVICES DE BASE Réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	Potentiellement	Bon
EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS Assurer aux filles et aux garçons, d'ici 2015, l'égalité d'accès aux études primaires et secondaires.	Potentiellement	Fort
SANTÉ MATERNELLE Réduire de trois-quarts, d'ici 2015, le taux de mortalité liée à la maternité.	Potentiellement	Bon
MORTALITÉ Réduire de deux-tiers d'ici 2015, la mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Probablement	Bon
VIABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT Inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales d'ici 2015.	Potentiellement	Faible mais en amélioration
DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT MONDIAL	Probablement	Bon

4- Un programme pour accélérer le développement humain : pour une mobilisation plus accrue.

Concernant le premier objectif du Millénaire pour le développement « faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim », il est souligné que :

- plus de 1,2 milliard de personnes, soit un habitant de la planète sur cinq, survivent avec moins d'un dollar par jour,
- chaque année, plus de 10 millions d'enfants, soit 30 000 par jour, meurent de maladies qui auraient pu être évitées,
- plus de 50 000 femmes décèdent durant leur grossesse ou en couches. Elles sont 100 fois plus nombreuses dans ce cas en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'OCDE à revenu élevé,
- dans le monde, 42 millions de personnes vivent avec le VIH /Sida, dont 39 millions dans les pays en développement,
- dans les pays en développement, plus d'un milliard de personnes, c'est-à-dire un individu sur cinq, n'ont pas accès à l'eau potable; 2,4 milliards sont privées d'installations sanitaires améliorées. Ces deux aspects peuvent décider de la vie ou de la mort,

- la dégradation des sols touche plus de 2 milliards d'hectares et nuit ainsi à la subsistance du milliard d'individus qui vivent sur les terres arides,
- 1,7 milliard d'êtres humains, soit un tiers de la population du monde en développement, vivent dans des pays subissant le stress hydrique .

Le PNUD ¹⁶ signale par ailleurs que :

- 11 millions d'enfants meurent chaque année dans le monde de maladies pour lesquelles existent un traitement;
- un milliard de personnes contracteront la tuberculose d'ici 2 020 dont 35 millions en mourront;
- il faudra plus de 130 ans pour éliminer la faim (pendant la dernière décennie, le nombre de personnes souffrant de la faim n'a reculé que de 6 millions par an);
- 40 millions de personnes dans le monde sont infectées par le VIH dont 90% dans les PED et 75% en Afrique; 22 millions de personnes sont mortes du SIDA et 13 millions d'enfants sont orphelins du fait de cette maladie ».

Ce sont là, hélas, des données qui revêtent un caractère récurrent et qui trahissent une forme d'impuissance face à des constats toujours dramatiques.

Ce Pacte du Millénaire ou ce Manifeste pour le développement engageant les pays du globe à redoubler d'efforts pour s'attaquer à l'omniprésence de la faim, à l'insuffisance des revenus, au manque d'instruction, aux inégalités sociologiques entre hommes et femmes, à la dégradation de l'environnement, des services de santé et d'eau potable, est-il réalisable au plan spatial et temporel ?

Comment, en effet, peut-on raisonnablement demander à des pays en proie aux situations ci-dessus rappelées de fournir des efforts pour l'amélioration de leur IDH si les aides et la coopération internationales prévues et promises ne se concrétisent pas? ou si elles sont assorties de conditionnalités qui neutralisent les bonnes intentions?

Depuis les années soixante, de nombreux objectifs de développement ont été fixés par la communauté internationale, mais le processus de concrétisation, indépendamment de quelques progrès enregistrés ici et là, n'a pas connu de résultats probants quand il ne s'est pas soldé par des échecs patents.

Les engagements internationaux pris solennellement attestent d'une forme de négligence quant aux aides promises et d'un manque de vigilance et de suivi quant aux échéances fixées.

L'horizon 2015 retenu pour les différentes cibles à l'exception de la cible 11 fixant l'année 2020 pour améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, soulève la question de la mobilisation effective des moyens et celle

¹⁶ Cf. Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2 002.

des contraintes particulières susceptibles de se dresser sur la voie des objectifs du Millénaire.

Les délais restant à courir apparaissent comme infiniment réduits eu égard à l'ampleur des objectifs et à l'étendue de leurs cibles.

C'est que face à une situation qui se dégrade du fait de la mondialisation et de la concurrence internationale, il ne faut pas omettre de mentionner le recul de l'aide accordée par la plupart des pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE .

Certes, le recours à un nouvel indicateur d'engagement en faveur du développement (**PIED**) est considéré comme une tentative novatrice destinée à suivre à quel point les pays riches sont fidèles aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs partenaires mondiaux.¹⁷, mais son application risque d'être aléatoire en raison de questions qui demeurent en suspens telles que :

- l'évaluation de ce qu'est une bonne politique,
- la pondération,
- les difficultés de mesure,
- la complexité,
- un biais statistique défavorable aux grandes économies.

Cependant, l'engagement collectif au service d'objectifs communs énoncés dans le Consensus de Monterrey qui s'est dégagé à l'issue de la Conférence des Nations-Unies sur le financement du développement en mars 2 002 et réaffirmés lors du Sommet mondial sur le développement durable et du lancement du cycle de Doha sur le commerce international, devrait être considéré comme vital par et pour les pays riches et pauvres du monde ayant souscrit à une ambition et à un grand dessein dans une perspective de développement humain pour tous.

5- Où en est l'Algérie dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement?

Il convient de souligner que même le PNUD, dans son Rapport Mondial sur le Développement Humain 2 002 a porté des appréciations qualitatives et positives quant aux progrès réalisés par l'Algérie en direction des objectifs du Millénaire.

Il a estimé que l'Algérie était en voie de réaliser l'atteinte des objectifs suivants : la réduction de moitié de la proportion des individus souffrant de la faim, permettre à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires, éliminer les disparités féminines et masculines à tous les niveaux d'enseignement, diminuer la proportion des personnes privées d'accès à des points d'eau aménagés.¹⁸

¹⁷ Cf. RMDH 2 003, page 161 ; l'IED a été créé par le Centre pour le développement mondial et la revue américaine Foreign Policy pour amener les pays riches à rendre des comptes par rapport à leurs engagements.

¹⁸ Cf. CNES, RNDH 2 001,décembre 2 002,p.8.

Les actions engagées durant l'année 2 002 par les différents secteurs d'activité et les chiffres qui s'y rapportent permettent également de faire état de progrès notables sur la voie de certains objectifs du Millénaire et de mettre par ailleurs en relief les efforts qui restent à consentir par les différents secteurs.

Il importe d'ores et déjà, à l'instar de certains pays, de mettre au point un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) fixant les buts à atteindre et formulant les mécanismes opératoires par référence aux dimensions contenues dans le Pacte du Millénaire pour le développement.

A cet effet, les pouvoirs publics en Algérie, intègrent la lutte contre la pauvreté dans une vaste stratégie de solidarité nationale avec une vision renouvelée de développement humain et de participation active des citoyens.

Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a élaboré pour la première fois les comptes nationaux de la santé; ce qui est de nature à faciliter le suivi des efforts déployés par les différents agents dans la prise en charge de la santé.

S'agissant de la santé maternelle visée par le cinquième objectif du Millénaire, il faut signaler qu'en Algérie, la proportion des accouchements ayant eu lieu dans une structure de santé publique ou parapublique est de 90,2% en 2 002 contre 87 % en 2000.

En revanche, la proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale (cible 2 du premier objectif) est de 10,4% en 2 002 contre 7,3% en 2 000 alors qu'elle était de 13% en 1 995.

La vaccination des enfants en 2 002 est en amélioration par rapport à 2000 et donne un taux de couverture globale de 87%. Les enfants de 12 à 18 mois complètement vaccinés en 2 002 représentent 88,9% de l'ensemble des enfants. Concernant l'éducation primaire, l'évolution des taux de scolarisation des enfants de 6 ans et de 6-15 ans sont en moyenne respectivement de 92,57% et de 90,25% en 2 002; ce qui donne une progression de 0,01% et de 0,99% par rapport à la période 1999-2002.

Finances et Développement, revue publiée par la Banque Mondiale signale qu'en Algérie « la scolarisation primaire est quasi-universelle, mais, sur 100 enfants qui entrent en première année, seuls 12 obtiennent un diplôme d'enseignement secondaire. »

Il est mentionné par ailleurs des progrès notables sur le front social; les infrastructures se sont développées rapidement et les indicateurs sociaux tels que les taux de mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance et l'alphabétisation, se sont améliorés notablement.¹⁹

S'agissant de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (objectif 3 du Millénaire), il est à noter que le taux de scolarisation des 16-19 ans en 2002 est de 38,98% pour les filles alors qu'il n'est que de 34,75% pour les garçons.

¹⁹ Cf. Finances et Développement, Vivre mieux- une meilleure politique sociale pour relever le niveau de vie, Sena Eken, David Robalino et George Schieber, pages 15 et 16.

Le taux de féminisation de l'enseignement secondaire est passé de 37,64% en 1995 à 44,96 en 2001. Dans le corps médical, ce processus se confirme, les femmes étant plus nombreuses que les hommes en 2000, notamment dans les postes spécialisés.

La participation des femmes à la gestion des affaires publiques considérée comme un indicateur important du développement humain et des droits de l'Homme connaît en Algérie une progression régulière.

Des femmes en plus grand nombre que par le passé sont élues aux élections législatives et locales et sont représentées au Conseil de la Nation, à l'Assemblée Populaire Nationale et au Gouvernement.

Ce qu'il faut noter en matière d'emploi, c'est le réaménagement gouvernemental intervenu au milieu de l'année 2002 qui a vu le regroupement sous une même tutelle des structures en charge de l'emploi.

Cette mesure est un facteur de meilleure visibilité et est de nature à appréhender de façon plus cohérente les mécanismes d'insertion professionnelle suivis auparavant sans coordination par plusieurs organismes, et donc de préconiser des solutions plus appropriées.

En matière environnementale, l'objectif 7 est en interconnexion avec les autres objectifs et ce lien étroit de causalité donne toute sa dimension à la complémentarité entre développement durable et gestion de l'environnement.

En Algérie, l'année 2002 se démarque des années précédentes par des activités environnementales multiples et diversifiées et par l'affirmation d'une véritable prise de conscience des enjeux du développement durable et de ses impacts indéniables sur la qualité de vie des populations.

Consolidation des cadres institutionnel et juridique, gestion et protection des ressources naturelles, lutte contre les pollutions, protection de la biodiversité en redonnant à la forêt une dimension nouvelle, sont autant d'axes prioritaires que comporte le Plan national d'action pour l'environnement durable.

La démarche algérienne s'inscrit, ce faisant, dans l'approche initiée par le Sommet de Rio de Janeiro, impulsée par celui de Johannesburg et prend pleinement en charge l'objectif du Millénaire se rapportant à la durabilité des ressources environnementales.

S'agissant de l'alimentation en eau potable, l'année 2002 a été pour les pouvoirs publics un révélateur du fait de la sécheresse sévère qui a sévi sur l'ensemble du territoire national et qui a incité à la mise en œuvre de solutions alternatives comme le recours au dessalement de l'eau de mer.

La question des droits de l'homme a fait l'objet en 2002 d'activités diversifiées de la part de la Commission Nationale Consultative. (CNCPPDH) chargée d'élaborer un plan national en la matière.

Sur le plan sécuritaire, la situation s'est nettement améliorée, notamment dans les grandes villes.

Le droit à l'information enregistre une évolution en 2002 par la parution de six nouveaux titres au sein de la presse écrite.

L'action sociale de l'État en 2002 trouve sa matérialisation à travers les transferts qui ont atteint 546 milliards de dinars.

Dans ce domaine, la question centrale repose sur le rôle exact de l'État qui doit assurer une justice sociale par l'intermédiaire des transferts sociaux destinés à corriger les inégalités.

La transparence dans la conception de la politique sociale, dans les instruments de mise en œuvre et dans le processus de gestion, a pour vertu de développer le sens de la responsabilité de tous les agents concernés et d'aider à la valorisation sociale du travail productif.

Celle-ci, en tant que source privilégiée de création de richesse, doit être du reste le fondement réel de la politique sociale.

Dans cette optique, la consultation est un impératif majeur, car elle garantit la pertinence des réponses apportées par les responsables à des problèmes que les habitants de la collectivité connaissent beaucoup mieux parce que directement concernés.

La relation justice sociale-développement humain réside dans le fait qu'en allant à la rencontre des citoyens on peut prendre la juste mesure de leurs attentes en portant un plus grand intérêt aux problèmes qui les préoccupent.

C'est par le dialogue et la concertation qu'il est possible de définir les priorités, d'évaluer les dépenses et de parvenir à un aménagement global du système social par des réformes ou des ajustements échelonnés dans le temps dans un sens favorable à l'investissement.

Une bonne gouvernance, c'est faire participer les gens à tout ce qui a une répercussion sur leur devenir, et s'agissant du social, à l'élaboration de tout budget par souci de transparence et de bonne utilisation des deniers.

L'implication de la société civile, du secteur privé, des associations, constitue une dimension importante dans le champ du social, car les pouvoirs publics seuls ne peuvent pas faire face à l'ensemble des problèmes.

Cette impulsion de la participation ne signifie pas absence de contrôle et de régulation. Fermeté et équité sont, dans ce contexte, les critères-étalons sur lesquels devra s'adosser la politique sociale fondée, à l'évidence, sur une stratégie de communication à tous les niveaux de décision.

Perçus à la lumière des éléments qui précèdent, les objectifs, les cibles et les indicateurs élaborés dans le cadre du Millénaire pour le développement ne peuvent que contribuer à faire progresser le débat sur le développement humain durable.

CONCLUSION
GENERALE



La nécessité d'inscrire toute évaluation dans une approche cohérente, intégrée et globale s'avère indispensable.

Dans cette optique, le Rapport National sur le Développement Humain 2002, a visé deux objectifs :

- resituer les faits ayant un impact sur le développement humain, dans leur contenu et dans leur environnement ;
- analyser, dans leur contexte structural, les processus d'évolution des actions engagées en mettant en évidence les progrès ou les retards enregistrés.

On ne peut étudier, par exemple, les questions de pauvreté sans examiner à la fois les aspects économiques, les relations fonctionnelles qui déterminent les formes de pauvreté et les relations sociales qui leur donnent naissance.

Il en est de même des contradictions entre les finalités affichées par une société et les relations fonctionnelles du système économique qui les engendrent.

Les écarts constatés sur le terrain sont parfois très grands entre projets et réalisations. La réponse n'est pas uniquement dans l'affinement d'un appareil statistique ou de modèles économétriques, mais surtout dans l'amélioration des capacités de réponses de tous ceux qui sont concernés et, en premier lieu, les acteurs sociaux.

Il a été souligné que l'évolution rapide des techniques, l'innovation et la modernisation entraînent une désadaptation des infrastructures lourdes (santé, éducation, mode et cadre de vie, etc...) du développement humain.

Les indications contenues dans le présent rapport permettent de repérer les avancées ou les retards du développement humain. Le mode d'élaboration d'un tel document fait que les secteurs sont confrontés à l'évolution d'indicateurs dont les composantes dépendent d'une approche intersectorielle. Il permet aussi de dépasser le cloisonnement administratif et de renforcer la solidarité nationale.

Le Rapport a donné aussi une image des possibilités qui s'offrent aux Algériennes et Algériens individuellement et collectivement.

Ces opportunités ne se limitent pas seulement au revenu individuel mais à un indicateur composite fondé sur la longévité, l'éducation et le PIB par habitant, avec des niveaux minima et niveaux adéquats mesurant les manques dont peut souffrir un pays et les écarts entre eux.

Il ne s'agit plus de faire état des moyennes mais d'explicitier les écarts par rapport à la moyenne.

Le PNUD s'est efforcé, au fil des années, d'enrichir l'IDH et de le compléter par l'intégration des inégalités sociologiques entre groupes et entre sexes (ISDH et IPF). La contribution du CNES prolonge le champ de la recherche en encourageant la mise au point d'outils améliorant la connaissance en vue de l'action. La « carte des communes pauvres en Algérie »²⁰ ou les travaux récents d'enquête sur le niveau de vie, le déclassement social et la consommation, en sont, à cet égard, des exemples illustratifs.

²⁰ Cf. encadré page ...

Cet effort est une autre forme d'expression. Il consiste, tant sur le plan national que régional, à élaborer de véritables cartes repérant les zones et, dans celles-ci, les « poches » où se concentrent des écarts graves par rapport à l'IDH national, ou encore les manques par rapport à l'IDH national et, au niveau régional, par rapport à l'IDH mondial.

Concernant l'Algérie, les indicateurs susvisés s'établissent à un niveau tel qu'il est difficile de la classer, soit parmi les pays pauvres, soit parmi les pays riches au sein de la zone arabe et dans le monde. Un tel exercice permet d'étudier, même de façon imparfaite, comment transformer la croissance en mieux-être humain.

Ainsi conçu, le Rapport National sur le Développement Humain établit une corrélation entre développement économique et développement humain, rapprochant les acteurs sociaux dans la consolidation d'un consensus et permettant d'ouvrir des axes de nouvelles réflexions et d'actions.

D'autres initiatives ont été prises pour élaborer des indicateurs de développement humain. Le BIT a tenté de le faire par un IDH dans l'entreprise en prenant comme base les pratiques en matière de recrutement et de formation auxquels ont été ajoutées des variables touchant à la non discrimination, la sécurité et l'hygiène EDH 1, l'équité EDH 2, la démocratie EDH 3.

Tous ces indicateurs, certes utiles, ne donnent pas une mesure des coûts humains du travail, malgré l'existence d'informations sur les inputs et les conditions de travail.

Le RNDH s'avère également un exercice utile et nécessaire à l'observation objective des faits sociaux et à la compréhension des débats y afférents.

Les tensions sociales découlant des ajustements structurels et de l'effacement du rôle de l'Etat peuvent être amorties, voire résolues, dans le cadre d'une politique de promotion du développement humain.

Il faut pour cela une politique sociale à même d'assurer la régulation au jour le jour des tensions sociales, de doser les interventions de l'Etat en fonction des nécessités de l'économie.

Ce qu'enseigne l'élaboration du présent rapport c'est le refus de concepts énoncés a priori.

Deux conditions : mesurer et décrire ne peuvent être satisfaites si l'on ne s'intéresse pas aux projets que forment les groupes sociaux, acteurs ou objets des transformations de leur société.

En un mot, à l'instar des autres rapports sur le développement humain, le présent rapport enregistre les faits et les situe dans un contexte libéré de toute analogie mécaniste.

Le RNDH s'avère un exercice utile et nécessaire à l'observation objective des faits sociaux, à la compréhension des débats y afférents, et à la préservation de notre modèle social de développement, dans un monde où l'enjeu est la maîtrise nationale du devenir de chaque société.

Il est, aussi, un exercice indispensable à l'élaboration et à l'enrichissement d'outils d'analyse et d'évaluation, dans l'espace et le temps, du développement humain durable en Algérie.

C'est une vision dynamique qui postule un vrai dialogue fondé sur une politique sociale, de communication et de participation transparente, et qui exige de tous les acteurs concernés une adhésion sans faille à un dessein social équitable, solidaire et vecteur de développement durable.

L'année 2002 a confirmé la nécessité d'un retour de l'Etat pour asseoir, promouvoir et animer le développement humain.

Il ressort de ce qui précède que l'objectif ultime est la réalisation d'une société plus égalitaire dans le cadre d'une croissance durable. C'est là un enjeu de taille ! Comment maintenir et améliorer le système social algérien dont la seule ambition est une société qui voit dans l'inégalité des situations, la cause de l'inégalité des chances.

Le pays se trouve à la conjonction de plusieurs nécessités d'agir : la lutte contre le chômage qui frappe une population nombreuse et particulièrement les jeunes, la sauvegarde des infrastructures économiques et sociales que le défaut d'entretien aggrave d'année en année, un déficit de crédibilité de l'Etat face à l'impatience des nouvelles générations et des populations vulnérables.

L'année 2 002 montre que les principaux indicateurs du développement humain sont le résultat d'efforts cumulés depuis plus de quarante ans, et qu'ils sont malgré tout fragiles et peuvent être remis en cause à tout moment tout aussi durablement.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'un « modèle » social fondé sur le rôle incontournable et indispensable de l'Etat, tant dans l'animation de l'activité économique que dans celle des services collectifs.

Aussi bien, doivent-ils à présent être consolidés et renforcés, eu égard à un environnement international non favorable à des systèmes sociaux qui visent la solidarité et l'équité.

En conséquence, l'efficacité et l'efficience sont les conditions de préservation et de l'épanouissement du système social algérien.

Cela implique, à l'évidence, la poursuite des efforts d'analyse et d'évaluation en vue de consolider sans cesse les indicateurs de développement humain et permettre à l'Algérie, en fonction de ses potentialités de s'inscrire dans le développement durable et solidaire, condition nécessaire, à une maîtrise souveraine de l'avenir d'une société plus égalitaire.

ANNEXE





ANNEXES

Répertoire des Annexes

189.....	Annexe I : Les statistiques d'appui au rapport
209.....	Annexe II : les textes internationaux relatifs à la protection de l'homme
211.....	Annexe III : Liste des encadrés contenus dans le texte
213.....	Annexe IV : Liste des tableaux contenus dans le texte
217.....	Annexe V : Liste des abréviations et acronymes
223.....	Annexe VI : Bibliographie
231.....	Annexe VII : Documents mis à la disposition de la Commission par les secteurs

235.....	Annexe VIII : Listes des personnes ayant participé à l'élaboration du 4 ^{eme} Rapport
241.....	Annexe IX : Procès Verbal d'Adoption

ANNEXE N° 1 : LES STATISTIQUES

I- Les principaux indicateurs économiques et financiers

Les agrégats 2002

1- Le secteur réel, la consommation et l'épargne

	<i>Unité</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Le PIB	en 10 ⁹ \$	54,9	56,3
	en 10 ⁹ DA	4241,8	4455,4
	Croissance en%	2,1	4,1
Le PIB hors Hydrocarbures	Croissance en%	5,4	4,2
Le PIB hors Agriculture	Croissance en%	1,7	5,5
Le PIB hors Hydrocarbures et hors Agriculture	Croissance en%	4,1	5,2

Agriculture	Croissance en%	13,5	-1,3
	%du PIB	(9,7)	(9,3)
Hydrocarbures	Croissance en%	-1,6	3,7
	%du PIB	(34,0)	(32,8)
Industrie H. Hydrocarbures	Croissance en%	2,0	2,9
	%du PIB	(7,3)	(7,3)
BTP	Croissance en%	2,8	8,2
	%du PIB	(8,6)	(8,2)
Services	Croissance en%	6,0	5,3
	%du PIB	(21,7)	22,6
Consommation	%du PIB	1772,7	
Service des IAP	Croissance en%	2,5	3,0
	%du PIB	(11,4)	(11,9)
Consommation	Croissance en%	2,7	3,1
	%du PIB	(58,9)	(59,6)
Investissement Brut(ABFF)	en 10 ⁹ DA	825,3	
ABFF	%du PIB	(22,8)	(24,7)
Epargne Brute	Epargne		
Epargne nationale	%du PIB	(41,1)	(40,4)

Source : Délégué à la Planification

2 - Les finances publiques

	2001	2002
Ressources10⁹DA	1395,8	1511,7
Fiscalité pétrolière	840,6	916,4
Fiscalité ordinaire	405,3	441,6
Autres recettes ordinaires	15,1	42,1
Contribution au budget de l'Etat	46,6	37,5
Revenus des participations	88,1	70,1
Fonds de concours,dons et legs	0,1	4,0
Depenses10⁹DA	1519,3	1568,1
fonctionnement	1056,8	1030,1
équipement	462,5	538,0
Solde budgétaire 10 ⁹ DA	-123,5	-56,4
Solde du trésor	-16,5	

Ressources en% du PIB	32,9	33,9
Fiscalité pétrolière	19,8	20,6
Fiscalité ordinaire	9,6	9,9
Autres recettes	0,4	0,9
Dépenses en % du PIB	35,8	35,2
fonctionnement	24,9	23,1
investissement	10,9	12,1
Solde budgétaire en % du PIB	-2,9	-1,3

3 -La balance de paiements

	2001	2002
Exportation 10⁹ de \$ (dont Hydrocarbures)	19,1 (18,5)	18,4 (17,7)
Importations10^{9s} (dont alimentation)	10,5 2,4	11,8 2,7
Solde de la balance courante10 ⁹ \$	8,6	6,7
solde de la balance des paiements10 ⁹ \$	6,1	4,6
solde de la balance des paiements en % du PIB	11,1	8,1

4- L'endettement

	2001	2002 (1)
Stock de la dette: 10⁹ de \$	22,6	20,6
dont:		
-Moyen et long terme	22,3	20,3
-Court terme	0,3	0,3
Service de la dette:10⁹ de \$	4,5	3,8
dont:		
-Principal	3,0	2,4
-Intérêts	1,5	1,4
Service de la dette en (%) des exportations	23,4	20,6
Ratio du service de la dette en (%) du PIB	8,1	6,8
Encours de la dette en % du PIB	41,1	36,6

5 - Les réserves Officielles de change

	2001	2002
Réserves en devises en 10 ⁹ de \$	18,0	22,8
Réserves(en mois d'importation de B.& S.)	18,1	20,3
Taux de change (DA/\$) Moyenne Annuelle)	77,4	79,80

(1) Projections DESMS/CNES

6- La monnaie

	Unité	2001	2002
Avoirs extérieurs nets	10 ⁹ DA	1310,70	1507,30
Avoirs intérieurs	10 ⁹ DA	761,10	857,99
Crédits intérieurs	10 ⁹ DA	1234,10	1187,18
* Crédits à l'Etat	10 ⁹ DA	394,70	297,52
* Crédits à l'Economie	10 ⁹ DA	839,30	889,66
Masse Monétaire(M2)	10 ⁹ DA	2071,80	2365,29
Monnaie(M1)	10 ⁹ DA	1235,60	1422,96
*dont circulation fiduciaire	10 ⁹ DA	577,35	681,27
Quasi-Monnaie	10 ⁹ DA	836,20	942,33
-Ratio de liquidité(M2/PIB)		0,49	0,53
-Circulation fiduciaire/PIB		274,93	

-circulation fiduciaire/M2		0,28	
PIB/Masse monétaire		2,05	1,88
- Circulation fiduciaire/PIB		0,14	0,15
- Circulation fiduciaire/M2		0,28	0,29
- Crédit à l'Economie/PIB		0,20	0,20
IPC (Tx de variations)	en %	4,20	1,40

7-Les transferts sociaux

	Unité	LFC 2001	LF 2002
Prestations familiales	10 ⁹ DA	34,90	45,30
Filet social, composition des prix et exonération TVA	10 ⁹ DA	32,20	34,50
Assistance en faveur des catégories particulières	10 ⁹ DA	14,30	12,90
Retraites et rentes	10 ⁹ DA	44,80	45,40
Bonifications d'intérêts	10 ⁹ DA	1,30	1,70
Autres (œuvres sociales et mouvement associatif)	10 ⁹ DA	6,90	7,40
Bourses et présalaires	10 ⁹ DA	6,00	6,90
Œuvres universitaires	10 ⁹ DA	15,70	18,80
Cantines scolaires	10 ⁹ DA	2,00	2,40
Soutien aux élèves- lycéens- étudiants- jeunes	10 ⁹ DA	4,80	6,40
Soutien à l'accès aux soins	10 ⁹ DA	41,40	47,50
Soutien à l'accès à l'emploi	10 ⁹ DA	7,70	7,70
Aides au logement	10 ⁹ DA	19,40	15,00
Habitat(rural+urbain)	10 ⁹ DA	50,40	63,90
Soutien à la production agricole et aux agriculteurs	10 ⁹ DA	32,90	12,00
Electrification rurale et distribution publique de Gaz	10 ⁹ DA	12,80	10,40
<i>Total général</i>	<i>10⁹ DA</i>	<i>327,30</i>	<i>338,00</i>
Pension des Moudjahidine	10 ⁹ DA	79,30	84,30
PIB	10 ⁹ DA	4235,7	4445,9
Quote part du budget de l'Etat	%	21,54	21,55
Transferts en % du PIB	%	7,73	7,60
Total des transferts en provenance du budget	10 ⁹ DA	406,60	422,30
Transferts en provenance du budget/PIB	%	9,60	9,50

Sources :-

Banque d'Algérie : Rapport 2001 -Evolution économique et monétaire en Algérie.

M.F/ Direction Générale des Etudes et de la Prévision : Indicateurs de l'économie algérienne.

Note de conjoncture du 3^{ème} trimestre 2002- Délégué à la planification

Ministère des Finances : Loi de finances complémentaire 2001

Ministère des Finances : Loi de finances 2002

II- Population - Santé

1- La population

Tab 1 : Structure par sexe et par âge de la population estimée au milieu de l'année 2001 et 2002 (pour 10 000)

Groupes d'âges	2001			2002		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
00-04 ans	491	470	961	484	464	948
05-09 ans	563	538	1 101	534	511	1045
10-14 ans	620	597	1 217	604	580	1184
15-19 ans	621	597	1 218	616	593	1209
20-24 ans	541	526	1 067	552	535	1087
25-29 ans	451	444	895	460	451	911
30-34 ans	384	381	765	390	386	776
35-39 ans	314	309	623	323	318	641
40-44 ans	252	250	502	258	256	514
45-49 ans	211	206	417	215	210	425
50-54 ans	153	151	304	162	158	320
55-59 ans	115	131	246	117	129	246
60-64 ans	103	111	214	101	113	214
65-69 ans	89	93	182	89	94	183
70-74 ans	64	66	130	66	69	135
75-79 ans	39	41	80	41	43	84
80 et +	39	40	79	39	40	79
Total	5 049	4 951	10 000	5050	4950	10000

Source: ONS

Tab 2 : Structure de la population par tranche d'âge 1998 - 2002

	1998	2001	2002
0-4 ans	10,99	9,61	9,48
5-14 ans	25,28	23,18	22,28
15-59 ans	57,06	60,36	61,29
60 ans et +	6,67	6,85	6,95

Source : RGPH 1998, Démographie algérienne ONS

Tab 3 : Mouvement naturel de la population de 1998 à 2002 (en m

Années	Naissances Vivantes	Décès totaux	Excédent naturel
1998	607	144	464
1999	594	141	452
2000	589	140	449
2001	619	141	478
2002	617	138	479

Source: ONS.

Tab 4 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe 1998- 2002

Sexe	1998	1999	2000	2001	2002
Masculin	70.5	70.9	71.5	71.9	72.5
Féminin	72.9	72.9	73.4	73.6	74.4
Ensemble	71.7	72.0	72.5	72.9	73.4

Source : ONS Données de 1998 à 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002).

Tab 5 : Espérance de vie à 40 ans et à 60 ans selon le sexe 2000- 2002

Sexe	2000		2001		2002	
	Espérance de vie à 40 ans	Espérance de vie à 60 ans	Espérance de vie à 40 ans	Espérance de vie à 60 ans	Espérance de vie à 40 ans	Espérance de vie à 60 ans
Masculin	37,0	19,5	37,3	19,8	37,6	19,9
Féminin	38,1	20,4	38,4	20,6	38,6	20,7
Ensemble	37,6	20,0	37,6	20,0	38,2	20,4

Source: ONS Données de 2000 et 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002).

Tab 6 : Evolution des taux de mortalité infantile selon le genre 1998-2002 (pour mille)

Sexe	1998	1999	2000	2001	2002
Masculin	38,7	40,2	38,4	38,9	36,1

Féminin	36,0	38,6	35,3	35,9	33,3
Ensemble	37,4	39,4	36,9	37,5	34,7

Source : ONS Données de 1998 à 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002).

Tab 7 : Evolution de la probabilité à la naissance de décéder avant 40 ans de 2000 à 2002 (en %)

Sexe	2000	2001	2002
Masculin	8,58	8,40	7,81
Féminin	7,11	7,11	6,58
Ensemble	7,84	7,85	7,19

Source : ONS Données de 2000 et 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002).

Tab 8 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe

Sexe	1966	1977	1987	1998	2002*
Femmes	18.3	20.9	23.7	27.6	29,6
Hommes	23.8	25.3	27.7	31.3	33,0

Source : O.N.S (RGPH); * PAP FAM 2002

Tab 9 : Evolution de la pratique contraceptive (%)

Type de méthode	1992 (1)	1995(2)	2000(3)	2002(4)
-----------------	----------	---------	---------	---------

<u>Toutes méthodes</u>	50.9	56.9	64	57,0
Dont méthodes modernes	43.1	49.0	50.1	51,8

Source : (1) PAPCHILD 92;(2) MDG 95 ;(3) EDG 2000; (4) PAP FAM 2002).

2 - La santé

Tab1 : Evolution du personnel médical par corps

Personnel médical	Année 1999		Année 2000		Année 2001	
	Total	Dont privés	Total	Dont privés	Total	Dont privés
- Médecins	31 130	9 706	32 908	10 325	33 654	10 376
Dont spécialistes	9 985	4 204	10 597	4 522	11 201	4 861
- Chirurgiens dentistes	8 086	3 049	8 197	3 346	8 408	3 580
pharmaciens	4 600	4 305	4 814	4 587	4 976	4 778
Total	43 816	17 060	45 919	18 258	47 292	19 134

Source : M.S.P.R.H

Tab 2 : Répartition du personnel para médical par corps

	1998	1999	2000	2001
Diplômés d'état	43 901	45 496	47 742	48 755
Brevetés	29 387	28 545	28 027	26 655
- Aides paramédicaux	12 953	12 015	11 249	10 443
Total	86 241	86 056	87 018	85 853

Source : M.S.P.R.H

Tab 3 : Répartition des cas de SIDA par tranches d'âge et par sexe 2001- 2002

Sexe Age	2001			2002		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-14 ans	13	7	20	-	-	-
15-19 ans	3	1	4	-	-	-
20-49 ans	306	111	417	-	-	-
50 ans et plus	34	14	48	-	-	-
Indéterminés	21	17	38	-	-	-
Total	377	150	527	-	-	571

Source : M.S.P.R.H

III- Education

Tab 1 : Evolution des taux de scolarisation 6 ans et 6 -15 ans (1999 – 2002)

Années	1999	2000	2001	2002	Evolution de 1999-2002 en %
Total 6 ans	92,99	94,03	93,28	92,57	-0,14
	88,55	90,47	91,53	92,69	1,38
Garçons 6 ans	94,9	95,35	94,73	93,84	-0,35
	91,21	92,82	93,49	94,45	1,08
Filles 6ans	91,51	92,65	91,78	91,24	-0,09
	85,78	88,02	89,48	90,86	1,69

Source : MEN

Tab 2 : 1er & 2ème cycle : Indicateurs d'organisation pédagogique

	2000	2001	2002
Données absolues			
Elèves	4 843 313	4 720 950	4 691 870
Enseignants	170 562	169 559	170 039
Salles de classe (SC)	121 015	122 867	125 137
Divisions Pédagogiques (DP)	150 873	150 873	149 446
Ratios			
Nombre d'élèves/Enseignants	28,4	27,8	27,6
Nombre d'élèves /Salle de classe	40,02	38,42	37,49
Nombre d'élèves /DP	32,1	31,3	31,4
Taux de vacation : DP/SC	1,25	1,23	1,19

S Source : Ministère de l'Education Nationale

Tab 3 : Répartition de l'encadrement par cycle et parité hommes/femmes

	Total	Structure %	Femmes	Structure %	Hommes	Structure %	Parité
1et 2 cycles	170 039	51,28	81 388	50,84	88 651	51,69	0,92
3eme cycle	104 289	31,35	52 949	33,07	51 340	29,93	1,03
Secondaire	57 274	17,27	25 753	16,09	31 521	18,38	0,82
Total	331 602	100,00	160 090	100,00	171 512	100,00	0,93

Source : MEN

IV- Emploi

Tab 1 : Evolution des principaux indicateurs du marché de l'emploi (2002 /2001)

Période VARIABLE	Année 2002	Rappel année 2001	évolution	
			Vol.	%
Demande Emploi reçu	147.914	99.596	48.318	48.5
Dont JEUNES (- 25 ans)	40.616	27.394	13.222	48.2
%	27.5	27.5		
Dont FEMMES	23.953	19.388	4.565	23.5
%	16.2	19.5		
Offre Emploi Reçue	31 358	25.622	5.736	22.4
Dont SECTEUR PUBLIC	19 908	19.396	512	2.6
%	63.5	75.7		
Dont SECTEUR PRIVE	11 450	6 226	5.224	83.5
%	36.5	24.3		
PLACEMENTS EFFECTUES	27 047	23.696	3.351	14.1
Dont PERMANENT	3 647	3 317	330	9.9
%	13.5	14		
TEMPORAIRES	23 400	20.319	3.081	15.2
%	86.5	86		

Tab 2 : Objectifs quantifiés pour 2002

Tableau n° 2	EMPLOIS		CC (Milliard I
	At	Du	
Micro entrep		30.	
Micro cr		8.	
TUP HI	223.		
I	167.		
E	141.		
C	4.		
TOT	535.	38.	

Source MESN

Tab 3 : Bilan des insertions et emplois générés par les programmes spécifiques de lutte contre le chômage durant l'exercice 2002.

PROGRAMME	(Milliards I	EMPL	
		At	Du
Micro entrep			19.

Micro cr			10.
TUP MI		148.	
IA		166.	
E		151.	
C		3.	
TOT	1.	468.	29.

Tab 4 : Les évolutions entre 2001 et 2002.

PROGRAM	C (Milliards F)	EMPLOIS 2		Evolution 2002 / 2001
		At	Du	
Micro entrep			20.	- 521 2.
Micro cr	0.		6.	+ 4.057 6
TUP HI		127.		+ 20. soit 1
IA		145.		+ 20. soit 14.
E		178.		+ 27. soit 1
C		6.		- 3.487 51
TOT	15.	457.	26.	+ 11. soit 2.

Source MESN

Tab 5 : Données relatives aux insertions féminines dans les programmes d'emploi d'attente

	2000		2001		Evol.	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Différence	%
E	67	3	60	3	- 7	- 10
F	60	3	71	4	+ 10	+ 11
TOT	128	3	131	4	+ 3	+ 2

V- L'environnement

Tab 1 : Instruments tarifaires et taxes de protection de l'environnement en Algérie

Domaines	Instruments	Remarques
Eau potable et à usage industriel	Tarifs différenciés selon les utilisateurs	Pas de couverture des coûts ; subvention à 75% ; taux de pertes : 40-45%
Eaux d'irrigation	Deux tarifs dans les grandes périmètres irrigués : -selon le volume d'eau (1-1,2 DA/m3) ; -ou montant forfaitaire à l'hectare (250-400 DA). Petite et moyenne Hydraulique à partir des eaux souterraines (90% de la consommation des eaux d'irrigation),investissement consenti par l'agriculture.	Absence de couverture des coûts (prix quasiment nuls) Absence de facturation
Engrais et produits phytosanitaires	Augmentation des prix	- Engrais : diminution de ratio d'utilisation de 50% (1985-1994) - Produits phytosanitaires : diminution du ratio d'utilisation de 47% pour les produits solides et de 37% pour les produits liquides (en 10 ans).
Energie	Augmentation des tarifs entre 1989 et 2000.	Malgré l'augmentation significative des tarifs, les prix de cession des produits énergétiques sur le marché intérieur reste largement subventionnés, qu'il s'agisse des énergies primaires (GPL, pétrole brut, gaz naturel), du raffinage, de la distribution des produits pétroliers, de l'électricité ou de la distribution de gaz naturel ou de la distribution de gaz naturel (moyenne de la subvention : 1,4

		milliard US dollars pour les 4 dernières années).
Eaux usées domestiques	Taxe de l'ordre de 2 DA/m ³	La taxe ne représente que 10% du coût effectif de traitement.
Ordures ménagères	Taxe de 375-500 DA par an et par ménage	Pas d'informations sur le recouvrement du produit de la taxe, ni sur la rétrocession aux communes (en charge du traitement des déchets)
Activités polluantes	Taxe sur les activités polluantes, selon le type d'autorisation nécessaire (installations classées)	- Pas de dimension incitative - Revenu affecté au fonds national de l'environnement.

Tab 2 : Fiscalité environnementale : taxes instituées par la loi des finances 2001

Déchets urbains : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Art.11	- Entre 640 et 1.000 DA/local à usage d'habitation. - Entre 1.000 et 10.000 DA à usage professionnel. - Entre 5.000 et 20.000DA (camping, caravanes). Entre 10.000 et 100.000 DA/local à usage industriel, commercial artisanal ou assimilé, produisant des quantités de déchets supérieures à celles des catégories ci-dessus.	- Augmentation substantielle et graduelle du montant, pour se rapprocher des coûts de gestion (1.700 DA/tonne). - Institution d'un délai de 3 ans pour son recouvrement par les communes. - Les tarifs applicables dans chaque commune sont déterminés par arrêté du président sur délibération de l'assemblée populaire communale et après avec de l'autorité de tutelle.
Déchets spéciaux : Taxe d'incitation de déstockage des déchets spéciaux Art.203	10.500 DA/tonne. Les revenus de cette taxe sont affectés comme suit : - 10% au profit des communes, - 15% au profit du trésor public, - 75% au profit du FEDEP.	- Taux incitant fortement à leur traitement. - Institution d'un moratoire de 3 ans pour se doter ou de disposer d'équipements d'incinération appropriés.
Déchets liés aux activités de soins : Taxe d'incitation des déchets liés aux activités de soins. Art.204	24.000 DA/tonne Le produit de cette taxe est affecté comme suit : - 10% au profit des communes, - 15% au profit du trésor public, - 75% au profit du FEDEP ²¹ .	Idem que précédemment
Taxe sur les activités polluantes	Un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 10 (auparavant compris entre 1 et 6) est indexé à chacune de ces activités en fonction de sa nature, de son	Indexation sur la nature et l'importance des activités, mais aussi (ce qui est nouveau) sur la quantité des pollutions générées (première application du principe

²¹ Fonds National de l'Environnement et de Dépollution.

Art.202	importance et du type et de la quantité de rejets et de déchets générés.	du pollueur payeur).
Taxe complémentaire sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle.	- Coefficient multiplicateur de 1 à 5 pour les quantités émises dépassant les valeurs limites. Le produit de taxe est affecté comme suit : -10% au profit du trésor public, 15% au profit du trésor public, -75% au profit du FEDEP	Indexation sur le taux de dépassement des valeurs limites. (application du principe du pollueur payeur).
Art. 205		
Taxe sur les carburants polluants Art. 38	- Un (01) DA par litre d'essence normal ou super avec plomb. Le produit de la taxe est affecté à raison de : -50% au fonds national routier et autoroutier ; - 50% au fonds national sur l'environnement.	- Taxe sur les carburants polluants - Promotion progressive de l'essence sans plomb.

ANNEXE N° 02

**TEXTES INTERNATIONAUX CONCERNANT
LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
ET LES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS
SIGNES ET RATIFIES PAR L'ALGERIE**

Textes relatifs à la protection des droits de l'Homme

- Déclaration universelle des droits de l'homme (date d'adoption : 1948) date d'adhésion 1963
 - Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), 1966
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), 1989
 - Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux et culturels(1966), 1989
 - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), 1996

- Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949), 1963
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948), 1963
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984), 1989
 - Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989), 1992
 - Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique
 - Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- Convention des Nations Unies sur le statut des réfugiés et son protocole (1951), 1963
 - Les quatre conventions de Genève relatives au traitement des blessés, des prisonniers de guerre et des civils en temps de guerre(1949), 1960, ainsi que les deux protocoles additionnels (1977), 1989
 - Statuts de la Cour pénale internationale
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (en cour de ratification)

Conventions sur les droits fondamentaux des travailleurs

- Liberté syndicale et négociation collectives
 - Convention 87
 - Convention 98
- Elimination du travail forcé et obligatoire
 - Convention 29
 - Convention 105
- Elimination de la discrimination dans le travail et l'emploi
 - Convention 100
- Convention 111 abolitions du travail des enfants
 - Convention 138
 - Convention 182

ANNEXE N° 03

LISTE DES ENCADRES CONTENUS DANS LE TEXTE

45	- Encadré 1 : Chapitre IV : droits et libertés
65.....	- Encadré 2 : Etude de l'Ana sur la pauvreté
66.....	- Encadré 4 : Jeunesse et Sports
- Encadré 4 :	le recours au dispositif d'activité d'intérêt général..... 126

LISTE DES TABLEAUX CONTENUS DANS LE TEXTE

32	Tableau 1 : Evolution des principaux ratios	
33.....	Tableau 2 : Eléments de la balance des paiements	
Tableau 3 : Évolution des principaux indicateurs démographiques		36
40.....	Tableau 4 : Structure de la population selon la strate	
Tableau 5 : Evolution de la participation des femmes aux élections locales et législatives 1997-2002.....		53
Tableau 6 : Personnels féminins en fonction à la Direction Générale de la Sûreté Nationale.....		55
58.....	Tableau 7 : Séjours de journalistes étrangers en Algérie (envoyés spéciaux et ou permanents)	
64.....	Tableau 8 : Estimations Nationales de la Pauvreté pour 1988 et 1995	
Tableau 9 : Epargne -Investissement (en % du PIB).....		87
Tableau 10 : Evolution du taux de couverture vaccinale en %.		91
Tableau 11 : Maladies à transmission hydrique (MTH)		92
95.....	Tableau 12 : Prévalence des maladies chroniques selon le type de maladie et la strate	
96.....	Tableau 13 : Au plan de la couverture en infrastructures	

97.....	Tableau 14 : Taux de couverture en Personnels Médical et Paramédical	
98.....	Tableau 15 : Evolution de l'activité de maternité de 1999 à 2001	
Tableau 16 :	Evolution des dépenses nationales de santé	100
Tableau 17 :	Evolution des dépenses publiques de santé (Unité : milliards DA).....	101
102.....	Tableau 18 : Evolution des taux de scolarisation 6 ans et 6 -15 ans (1999 – 2002)	
Tableau 19 :	<u>Evolution des effectifs par secteur et par structure</u>	<u>103</u>
Tableau 20 :	Répartition des effectifs élèves 2001 /2002.....	104
Tableau 21 :	Structure des effectifs élèves par cycle et par sexe en %.....	105
106.....	Tableau 22 : Effectifs scolarisés et taux de scolarisation des 6-15 ans et des 16-19 ans(2001-2002)	
107	Tableau 23 : Evolution des établissements du secondaire	
Tableau 24 :	<u>Ventilation du budget de fonctionnement.....</u>	<u>111</u>
Tableau 25 :	Evolution du budget d'équipement	112
113	Tableau 26 : Evolution des crédits alloués à la bourse	
113.....	Tableau 27 : Evolution des effectifs élèves bénéficiaires et des subventions de l'Etat	
117.....	Tableau 28 : Evolution des dépenses de fonctionnement	
134.....	Tableau 29 : Evolution des durées d'insertions des ESIL 2001-2002	
Tableau 30 :	Situation de la demande d'emploi des diplômés inscrits dans le cadre des CPE	
136.....	Tableau 31 : Structure de la demande d'emploi éligible au dispositif du CPE (par age et sexe)	
136.....	: Structure de la demande d'emploi éligible au dispositif du CPE Tableau 32 (Par filière) inscrite	

137.....	Tableau 33 : Projets financés par l'ANSEJ et les Banques	
Tableau 34 : <i>Projets éligibles au financement et projets retenus</i>		138
141.....	Tableau 35 : Population occupée par genre	
Tableau 36 : Les praticiens dans les secteurs sanitaires, les Chu et les EHF		142
Tableau 37 : Micro crédits accordés en 2002		143
167.....	Tableau 38 : Objectifs du millénaire	

CNL : Caisse nationale du logement

CNR : Caisse nationale des retraites

CNUCED : Commission des Nations Unies pour le Commerce et le

Développement

CPE : Contrat de pré emploi

CRE : Centre de recherche d'emploi

D

: Dinar algérien **DA**

: Délégué à l'emploi des jeunes **DEJ**

DEMS : Diplôme d'études médicales spéciales

: Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes **DIPJ**

DTCP : Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite

EDG : Enquête nationale sur les objectifs de fin décennie – année 2000

E

: Exploitation agricole collective **EAC**

: Exploitation agricole individuelle **EAI**

: End decade goals (enquête nationale sur les objectifs fin décennie) **EDG**

: Etablissement hospitalier spécialisé **EHS**

: Emploi salarié d'initiative locale **ESIL**

F

: Fonds monétaire international **FMI**

FNAC : Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue

FNSEJ : Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes

FONAL : Fonds national d'aide au logement

FBCF : Formation brute du capital fixe

FEDEP : Fonds National de l'Environnement et de Dépollution

H

: Virus de l'immuno-déficience humaine **HIV**

I

: Indemnité pour activité d'intérêt général **IAIG**

: Investissement direct étranger **IDE**

: Indice de développement humain **IDH**

: Indice de pauvreté humaine **IPH**

: Indemnité de salaire unique **IPSU**

ISMME : Industries sidérurgiques, métalliques et mécaniques
: Institut de Technologie de l'Éducation **ITE**

M

MDG : Mid decade goals (enquête de suivi des objectifs de la mi
décennie)/1995
: Milliards **Mds**

: Ministère de l'éducation nationale **MEN**

MERS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

MFEP : Ministère de la formation et de l'enseignement professionnel

MSPRH : Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière
: Maladies à transmission hydrique **MTH**

O

OCDE : Organisation de coopération et de développement
économique

: Organisation mondiale du commerce **OMC**

: Organisation mondiale de la santé **OMS**

: Organisation non gouvernementale **ONG**

: Office national des statistiques **ONS**

P

: Programme d'ajustement structurel **PAS**

: Plan communal de développement **PCD**

: Programme d'emploi des jeunes **PEJ**

: Professeur d'enseignement professionnel **PEP**

: Programme élargi de vaccination **PEV**

: Paralyse flasque aiguë **PFA**

: Produit intérieur brut **PIB**

: Produit national brut **PNB**

PNUD : Programme des nations unies pour le développement

: Professeur spécialisé d'enseignement professionnel **PSEP**

PSRE : Programme de soutien à la relance économique

: Pays en voie de développement **PVD**

PEF : Professeur d'enseignement fondamental

PNAEDD : Plan National d'actions pour l'Environnement et le
Développement Durable.

PNDA : Plan National de Développement Agricole

R

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

RMDH : Rapport mondial sur le développement humain

RNDH : Rapport national sur le développement humain

RNE : Rapport National sur l'Environnement

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

S

: surface agricole utile **SAU**
: Statut général du travailleur **SGT**
: Syndrome immuno déficitaire acquis **SIDA**
SNMG : Salaire national minimum garanti
STEP :

T

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle
TBA : Taux brut d'admission
TBS : Taux brut de scolarisation
TNA : Taux net d'admission
TNS : Taux net de scolarisation
TOL : Taux d'occupation par logement
TOP : Taux d'occupation par pièce
TSA : Taxe spécifique additionnelle
TUPHIMO : Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre

U

UFC : Université de la formation continue

Z

ZHUN : Zone d'habitat urbain normalisé

ANNEXE N° 6 : BIBLIOGRAPHIE

I – RAPPORTS ET DOCUMENTS DE BASE

- Agence de Développement Social, (ADS/ ANAT), Carte sociale de l'Algérie, Rapport final, Alger, décembre 1998
- Agence de Développement Social, (ADS/ Ecotechnics), Etude sur l'harmonisation et la gestion des aides de l'Etat, Alger, mars 1999
- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le Monde, 1992

- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le Monde, 1999-2000

- Contributions des membres du groupe « développement humain »

- CENEAP, (La Lettre du) Résumé de l'étude sur le filet social, n°14, juillet 1999

- CNES, Avis sur le plan national de lutte contre le chômage, 1998

- CNES, Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du Programme d'ajustement structurel, novembre 1998
 - CNES, Rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale 1998 à 2001
 - CNES, Rapport national sur le développement humain, 1999, 2000
 - CNES, étude sur le Développement des systèmes de protection sociale, juillet 2001
- CNES, étude sur l'évolution à imprimer à la gestion des finances locales dans une perspective d'économie de marché, juillet 2001
- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Document de la première conférence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger, octobre 2000
- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, PNUD, ANAT, Carte de la Pauvreté en Algérie (CD ROM), Alger, mai 2001
- Ministère de l'Education Nationale, Enseignement fondamental, Bilan à l'an 2000, quelques indicateurs statistiques sur le rendement de l'école fondamentale, Alger, octobre 1999
- Ministère de la Santé et de la Population, INSP, Enquête Nationale sur les objectifs de la fin décennie (Santé de la mère et de l'enfant), EDG 2000
- OUZZIR (E.H), La sécurité sociale en période d'ajustement structurel : les assurances sociales et le régime des retraites, Etude INESG, Alger, novembre 2000
 - PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, New York, 1999, 2000, 2001
 - PNUD, Rapport sur la pauvreté 2000, Vaincre la pauvreté humaine, New York, 2000
- Services du Chef du Gouvernement, Projet de Programme du Gouvernement, septembre 2000
- Services du Chef du Gouvernement, Programme de soutien à la relance économique à court et moyen termes 2001-2004, Alger, avril 2001
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable-2002.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement-2000.
- Direction Générale de l'Environnement, Rapport sur l'état de l'environnement-décembre 1998.
 - ANAT-PNUD, Carte de la pauvreté en Algérie, document de synthèse- 2000.
 - CNES, Rapport « L'environnement en Algérie : l'enjeu de demain » -1997.
- Banque Mondiale / Documents divers concernant la catastrophe naturelle de nov. 2001- Bab El Oued (ALGER).
 - CNES, Rapport : Evaluation des dispositifs d'emploi -2002
- Ministère des Finances, Les transferts sociaux : évolution des dispositifs régissant les principales actions sociales de l'Etat –mars 2002.

- ADS, Synthèse et évaluation des dispositifs d'emploi, d'action sociale et de solidarité nationale - octobre 2002.
 - CNES, Rapport sur la formation professionnelle 1999
 - MFEP, Bilan d'exécution du plan annuel 2001 avril 2002.
- MFPEP, Données sur le financement de la formation professionnelle octobre 2002.
 - Rapports de conjonctures du 1^{er} et second semestre 2001
 - MTSS, Contribution –octobre 2002
 - Ministère des Moudjahidine, Contribution octobre 2002
 - Les lois de Finances 1999-2000-2001
 - Commission nationale de la réforme du système éducatif - Rapport préliminaire
 - MESRS, Le budget de fonctionnement pour 2000 et 2001,
- MESRS, Prévisions budgétaires de fonctionnement du MESRS pour la période 2003-2008,
 - MERS, Bilan chiffré de la formation supérieure 1998/1999,
 - MERS, Guide de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2001-2002,
- Etude MESRS /CREAD : Refonte du système de l'aide directe en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur (Chapitres 2 et 4) Novembre 2001.
 - CNES, Tableau de bord du 2^{ème} semestre 2001/avril 2002.
 - MSPRH, Politique nationale de population à l'horizon 2010 -
- MSPRH, Développement du système national de santé – Stratégie et perspectives- 2001)
 - MSPRH, Rapport annuel sur l'état de santé des algériennes et des algériens –2002.
 - MSPRH, Les programmes de santé maternelle et infantile – 2001
 - MSPRH, Programme de lutte contre la tuberculose - 2001
 - Bilan annuel de la santé scolaire 2000/2001
 - MSPRH, Programme national de santé bucco-dentaire en milieu scolaire - 2001
 - MSPRH, Programme national de santé mentale 2001
- CNES, Rapport : Evolution des systèmes de protection sociale, ainsi que les perspectives, conditions et modalités permettant d'assurer leur équilibre financier - 2001
- Rapport national sur le développement social (Rapport mondial sur le développement social – Copenhague /mars 1995)
 - Délégué à la Planification, le budget social de la nation - 2000

II- DONNEES STATISTIQUES

- Agence de Développement Social, bilans semestriels et annuels du filet social
 - Banque d'Algérie, notes de conjoncture et statistiques, 1997 à 2001
 - Délégué à la Planification, données sur l'emploi - 2001
- Institut National de Santé Publique, Relevés épidémiologiques mensuels (REM), 1998, 1999
- Mediabank, revue bimestrielle de la Banque d'Algérie, n° 50, 51,52 et n° spécial 2000, 2001
 - Ministère de l'Education Nationale, Annuaire statistiques, diverses livraisons
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bilans chiffrés de l'enseignement supérieur, diverses livraisons
- Ministère de la Formation Professionnelle, Bilans et recueils statistiques, diverses livraisons
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Bilans des dispositifs d'emploi et recueils statistiques, diverses livraisons
 - Ministère de la Santé et de la Population, Statistiques sanitaires, 1998, 1999
- Office National des Statistiques (ONS), Annuaire Statistique de l'Algérie, 1976
 - Office National des Statistiques (ONS), Armature Urbaine 1987
- Office National des Statistiques (ONS), Rétrospective statistique 1970-1996, édition 1999
 - Office National des Statistiques (ONS), RGPH 1998, collections statistiques n°80
- Office National des Statistiques (ONS), Publications mensuelles, trimestrielles et comptes économiques
 - Office National des Statistiques (ONS), Armature Urbaine 1998
- Office National des Statistiques (ONS), Démographie algérienne 1998, 1999, 2000, (Données statistiques n°294, 305, 326)
- Office National des Statistiques (ONS), Mortalité, fécondité, reproduction des femmes algériennes à travers les résultats exhaustifs du RGPH 1998, (Données statistiques n°332)
- Office National des Statistiques (ONS), résultats provisoires de l'enquête nationale sur les dépenses des ménages 2000 (tirés d'un échantillon de l'enquête)
- ONS, Enquête sur l'activité, l'Emploi et le Chômage au 3^{ème} trimestre 2001 -février 2002.
- ONS, Données de l'ONS (enquêtes de consommation des ménages 1998 et 2000, indice des prix à la consommation)
- Les données financières sur le budget d'équipement et de fonctionnement du ministère,
 - Les données statistiques et financières de l'action sociale du secteur,
 - L'Education Nationale en chiffres :Années 98-99,1999-2000 et 2000-2001,
- Résultats de l'enquête exhaustive (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles de l'enseignement fondamental) 2000/2001,
 - Données Statistiques N°38 et 39,
 - Les indicateurs statistiques N°37, 38,39 et 40,
- Les indicateurs du système éducatif (sous direction de l'Evaluation – Mars 2001),
 - Rétrospective statistique de 1962 à 2000.
- Ministère de l'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur par les chiffres 2000-2001
 - L'annuaire Statistique N° 30 Année universitaire 2000/2001,
 - Réseau universitaire et points de formation Année universitaire 1999/2000,
 - Statistique :N° 7 Avril - Juin 85
 - Collection statistique N° 15 : Les dépenses d'éducation en Algérie
 - Collection statistique N° 56 : Etat de l'Education en Algérie.
 - ONS Démographie algérienne 2001

- Résultats du RGPH 1998 (Fécondité, armature urbaine, population handicapée, typologie des familles algériennes...)
- MSPRH Statistiques sanitaires 2000 - 2001
- INSP et MSPRH, Situation épidémiologique de l'année 2000 et 2001
- EDG - MSPRH - INSP, Enquête sur les objectifs de la fin décennie (EDG 2000 – MSPRH/ INSP/2001)
- MSPRH-INSP, Enquête nationale sur la mortalité maternelle 1999
- Santé scolaire de 1995 à 2000
- A. MOKADDEM, Réflexions sur une vision globale de la statistique du social - Statistiques n°1/IV/1983 – ONS.

III- BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE REFERENCE

- Anomalies sur les marchés financiers, in *Economica*, 1995
 - AKTOUF, Management, « survivance », développement et réalités économiques : ébauche d'une critique du néolibéralisme, in *Gestion et Entreprise* n° 2, INPED 1998.
 - BARTOLI, Economie et création collective, in *Economica*, 1977
 - BARTOLI , Repenser le développement, en finir avec la pauvreté, in *Economica* 2000.
- Banque Mondiale, **Le savoir au service du développement, 1999**
- BIT, Le travail dans le monde 2000
 - Conférence des souverains et chefs d'Etat des pays membres de l'OPEP, Alger 1974
 - BOUDHIAF (M) et SITROEN (J M), (sous la direction de) Ouverture et développement économique, in *Economica*, 2001
 - DE BERNIS (G), Les industries industrialisantes et les options algériennes, in *Tiers Monde* juillet/septembre 1969
 - DE BERNIS(G) Régulation du développement dans le contexte de la mondialisation, in *économie et sociétés*, janvier 1998
- JEANMAUD (A), Le droit du travail à l'épreuve de la mondialisation, in *Revue Droit Ouvrier* , juin 1998.
- FREYSSINET (J), Le chômage, éditions La Découverte.
- FREYSSINET (J), Pacte sociaux et construction européenne, Actes du Colloque « les syndicats dans la régionalisation de l'économie mondiale », Paris, 2000.
- FOUQUET, LE ROUX, REHFELDET, (sous la direction de) Actes du Colloque « les syndicats dans la régionalisation de l'économie mondiale », Paris, 2000.
- GALISSOT (R), Capitalisme historique et mondialisation, in *Gestion et Entreprise* n° 2 INPED 1998.

- GENNE (M), La satisfaction des besoins des plus pauvres, Publications de la Sorbonne, 1998 (pp 307-319)

- Géopolitique du chaos, Galilée, Paris 1998

- GRELLET (G), La politique d'ajustement orthodoxe, un point de vue critique, in Revue Tiers Monde janvier/mars 1997
- GUELLE (J), Un monde sans maître, ordre et désordre entre les nations, éditions Odile Jacob Paris, 1995
 - La gouvernance, in Revue Internationale des Sciences Sociales n°188, mars 1995

La crise du capitalisme mondial : l'intégrisme des marchés, éditions Plon, 1998

- LATOUCHE(S), Développement durable : un concept alibi, in Revue Tiers Monde jan/mars 1994
- LEE (E), Mondialisation et normes du travail : un tour d'horizon, in Revue Internationale du Travail 3^{ème} trimestre 1997, BIT
 - LE MONDE DIPLOMATIQUE, septembre 2001, supplément OIT
- LOROT(P), (sous la direction de), Introduction à la géo-économie, in Economica, Paris 1999
 - MBOW (A.M), Le monde en devenir : Réflexion sur le nouvel ordre économique international, UNESCO Paris 1976
 - OCDE, Une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international, in Normes de travail, commerce et emploi, Paris 1996
 - PASSET(P), En amont de la crise financière un système contre nature, Revue Partage, décembre 1998

- PERRET (B), Les nouvelles frontières de l'argent, Editions le Seuil, 1999

- PUF, Géopolitique de la faim, action contre la faim Paris 2000

- RAMSES 2001, Les grandes tendances du monde

- REIMERS (F) et TIBURCIO (I), Education, ajustement et reconstruction UNESCO, Paris 1993

- UNESCO INPE, Education et globalisation n°26, Paris 1998

- INSEE, Données sociales sur la société française – Edition 1999
- M.Medjekoune, le budget social de l'Etat : un instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ?
- Nouveau regard sur le rapport entre croissance et inégalité des revenus (Klaus Deininger et Lyn Squire) in Finances & Développement / Mars 1997.
 - PNUD, Education, Santé : Clés de la croissance, 1995

- X.GREFFE, L'approche contemporaine de la valeur en finances publiques – Economica1972-
- Omar MAKALOU, L'équilibre budgétaire dans les pays en voie de développement MASPERO/1970
- R. LEBECHE, Thèse de Magister : l'action budgétaire de l'Etat en faveur des populations défavorisées : Théorie et application au cas algérien.
 - Santé et justice sociale (Claude Schneider – Bunner).

IV- SITES

- Banque Mondiale www.worldbank.org
- Bureau International du Travail www.ilo.org
- Conseil National Economique et Social www.cnes.dz
- Fonds Monétaire International www.imf.org
- Programme des Nations Unies pour le Développement www.undp.org
- UNESCO www.unesco.org
- Office National des Statistiques www.ons.dz

ANNEXE N° 07 : Documents RNDH 2002

▪ *MRE* :

- Programme de développement de l'irrigation.
- Document faisant suite à la note de présentation formulée par le CNES relative au « cadre de vie ».

▪ *MESN* :

- Eléments relatifs aux fluctuations du marché de l'emploi, et à la mise en œuvre des dispositifs spécifiques de promotion de l'emploi durant l'année 2002.

▪ *ADS* :

- L'aide sociale et l'action sociale programmes de lutte contre la pauvreté gérés par l'ADS
 - Situation physique et financière de l'AFS : 2001
 - Situation physique et financière de l'AFS : 2002
 - Situation physique du programme IAIG : 2001
 - Bilan physique du programme IAIG : 2002

▪ *MATE* :

- « Les principales mesures mises en œuvre au cours de l'année 2002 par le Ministre de l'Aménagement de territoire et de l'Environnement dans le cadre de la préservation du cadre de vie ».
- Communication de Mme Benzaghoul – Directrice de la prospective : Les territoires de la pauvreté.

▪ *MADR* :

- Le patrimoine forestier.
- Données concernant la mise en valeur en irrigué des terres.
 - Note sur l'Etat d'exécution du PNDAR année 2002.
 - Bilan de l'Emploi agricole créée en 2002.

▪ *MHU* :

- Document faisant suite à la demande du CNES sur l'urbanisme et les principaux indicateurs en matière d'Habitat.

▪ *MJS* :

- Etude nationale sur la jeunesse algérienne – Ceneap 93.
- Eléments d'une politique nationale de jeunesse – adopté en conseil du gouvernement – 2 juillet 2003.
- Stratégie décennale de développement économique et social du secteur de la jeunesse et des sports, adressé à M. le Chef du Gouvernement – juillet 2003.

- Etat des lieux et perspectives du système de formation de l'encadrement des activités de jeunesse et de sport.
- Avant projet de réforme du système de formation de l'encadrement des activités de jeunesse et de sport.

▪ *MCC* :

- Annuaire statistique de la formation artistique des établissements du secteur de la culture n°1.
 - Annuaire statistique 2000/2001.
- Recueil de textes législatifs et réglementaires des établissements chargés de la formation – mi-juillet 2002.
 - Livre et lecture publique.
 - Presse écrite.
 - Audio visuel.
 - Subventions accordées aux associations culturelles en 2002.
 - Maisons de la culture.
 - Deux (02) annexes statistiques.
 - Données pour l'année 2002.

▪ *MSPRH* :

- Projection du développement du secteur de la santé – perspective décennale – juillet 2003
 - Conseil National de la Réforme Hospitalière – session des 29 et 30 octobre 2002.
- Rapport préliminaire du Conseil National de la Réforme Hospitalière : Les préalables et les actions urgentes – Alger 12 janvier 2003.
 - Statistiques sanitaires – Novembre 2002.
 - La santé des algériennes et des algériens (MSPRH/ONS).
 - Enquête algérienne sur la santé de la Famille 2002 (rapport préliminaire). Juin 2003 (MSPRH/ONS).

▪ *ONS* :

- Données statistiques 2002 n° 375 (démographie algérienne 2002).
 - Statistiques Economiques 2001-2002
 - Statistiques sur la population 2001-2002
- Etat statistique sur la population complétant l'Etat transmis par envoi n°598 du 05/10/03.

▪ *MAE* :

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (Nations Unies).
 - Contribution sur le développement humain.

▪ *MTSS* :

- Dossier relatif à la situation sociale année 2002.

▪ *MICL* :

- Contribution sur les associations
- Tableaux concernant les associations locales
- Données sur les élections en 2002.

▪ *M.J.* :

- Stratégie de modernisation du secteur de la justice (Direction Générale de la Modernisation, de l'Organisation des Méthodes)
 - Données pour l'année 2002.

▪ *M.D.C.F.C.F.* :

- Bilan d'activités.

▪ *C.N.C.P.P.D.H.* :

- Projet de rapport annuel d'activités 2002 (Résumé)
 - Contribution sur le développement humain.

▪ *P.N.U.D.* :

- Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002.

ANNEXE N° 08

LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU 4^{EME} RAPPORT

Représentants du CNE5

▪ *Conseillers*

- M. Zahir FARES, Président de la Commission du Développement Humain
- M. Mohamed BENSALAM, Vice-président de la Commission
- M. Youcef BEGHOU, Rapporteur de la Commission
- *Madame Wahiba ZMIRLI, membre de la Commission Population et Besoins Sociaux*
- M. Abdelmadjid AZZI, Vice-président de la Commission Relations de Travail
- M. El Hachemi OUZZIR, membre de la Commission Relations de Travail
- M. Abderrahim ZAKOUR, membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

▪ Cadres de l'Administration

- Mme Djamilia LARABA BRIK, Directrice d'Etudes, Coordinatrice du groupe de l'administration et chargée du secrétariat technique
- Mme Aïcha EDJEKOUANE, Directrice d'Etudes

- Mme Latifa BOUZAR, Chargée d'Etudes et de Synthèse

- Mme Zakia BOUZIT, Chef d'Etudes
- M. Rabih LEBECHE, Directeur des Etudes Statistiques, de la Modélisation et de la

Synthèse

- M. Sâad DJEKBOUB, Directeur d'Etudes
- M. Abdelaziz CHIHEB, Directeur d'Etudes
- M. Kamr Ezzamen BOUDISSA, Chef d'Etudes

▪ *Comité de Rédaction*

- M. Zahir FARES, Président de la Commission du Développement Humain
- M. Mohamed BENSALAM, Vice-président de la Commission
- M. Youcef BEGHOU, Rapporteur de la Commission
- M. GOUCEM (Consultant)

▪ *Traduction*

M. KOUBAÏ Louenes
M. LANOUAR Mohamed Salah
M. BELAHOUEL Hamid
Mme GHERNOUTI Karima
Melle GUIDOUM Nadira
Melle HADJLOUM Yamina

▪ Reprographie

M. BELKACEM Mustapha
M^{elle} IMESSAOUDENE Saliha
M. DJEDAÏA MERZAK
M. BOUAÏCHAOUI Salim
M. MANSOUR Mohamed
M. ALIA Mohamed Ali
M. SAÏFI Abdelmadjid

▪ *Saisie :*

M^{elle} DIAB Fazia
M^{elle} BEY Oum El Kheir
M^{elle} SKANDRI Wahiba
M^{me} DJEBBAR Nadira

Représentants des ministères et des institutions nationales concernées

- *Ministère des Affaires Etrangères (MAE) :*

M. Med Lamine BENCHERIF
M. Mohamed MELLAH

- *Ministère de la Justice (M.J) :*

Mme Benabdellah Nadia

- *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) :*

Mme Fafa GOUAL
M. Abdellah MOUNDJI

M. BOUNAB

M. Brahim LAKROUF

M. Ahmed BOUACHIBA

M. Amar ASSAM

- *Ministère du Travail et de la Sécurité Social (MTSS) :*

M. Mohamed KHIAT

- *Ministère de la Communication et de la Culture (MCC) :*

M. SIDI BOUMEDIENE
M^{elle} BENHAMIDA

- *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale (MESN) :*

M. Saïd ANNANE
M. BOUDOUMA
M. BELKACEM (ADS)

- *Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) :*

M. Hocine ROUBI

- *Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) :*

M. Amar OUALI

- *Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) :*

M. Ali MEDDANE

M. Abdelhafid HAMZA

- *Ministère de l'Education Nationale (MEN) :*

M. Hadj CHALLOULI

M^{elle} Fouzia ABBES

- *Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) :*

Mme Baya LARACHI

- *Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) :*

M. AZIB

M. Abdelmalek TITAH

M. Djamel KHELIL

M. Farouk BOUZOUIDJA

- *Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) :*

Mme Kheiria BENZAGHOU

M. Saïd TALEB

- *Ministère des Ressources en Eau (MRE) :*

Mme Farida ABBAS

- *Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine (MDCFCF) :*

M. Rachid BOUDIS

Mme Lalia HAMZA

- *Services du Délégué à la Planification (D.P) :*

M. Mohand ATT OUAZOU

- *Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection
des Droits de l'Homme (CNCPPDH) :*

M. MERDJANA Abdelwahab

- *L'Office National des Statistiques (ONS) :*

M. SAOUDI

▪ *Experts*

M. Malik METAHRI

M. Ighil Ahriz

ANNEXE N° 09

Procès Verbal d'Adoption